VENDREDI 09 AOÛT 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1795
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le dossier pendant des prairies inondées



La FDSEA de l'Yonne le rappelle cette semaine : les éleveurs sont toujours en attente de solutions d'indemnisation fiables face aux pertes liées à l'inondation de nombreuses prairies. Des engagements pour améliorer la gestion des aléas climatiques avaient été pris en début d'année par les pouvoirs publics, mais ils ne se traduisent, pour l'instant, par aucune avancée. Et pendant ce temps-là, l'Yonne vient encore d'essuyer un gros orage, fin juillet.

PAGES 04 ET 07



PRODUCTIONS P.09

Élevage // Édition d'été de la Foire aux culards de Moulins-Engilbert



PRODUCTIONS P.10

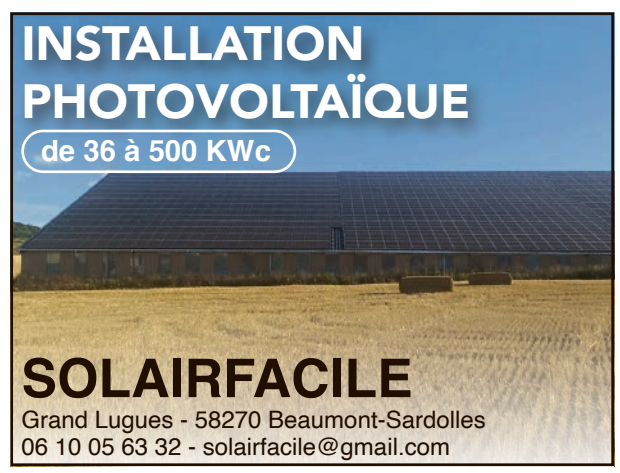
Cultures // Silphie : une plante qui se développe



PRODUCTIONS P.13

Vigne // Dérogation sur le logement des travailleurs saisonniers





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES : DES ENGAGEMENTS NON TENUS CONCERNANT LES PRAIRIES

.05 ADMINISTRATION : LE PRÉFET EN VISITE CHEZ DES EXPLOITANTS

.06 MOISSONS : LES « SABLES » ONT MIEUX PROFITÉ

.07 CHÂTILLONNAIS : LE COCHON EST DANS LE MAÏS

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 CLIMAT : RETOUR SUR LA SÉCHERESSE 2023

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 ÉDITION D'ÉTÉ DE LA FOIRE AUX CULARDS : À LA RECHERCHE DE L'EXCEPTION

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 ESPÈCE VÉGÉTALE : SILPHIE : UNE PLANTE QUI SE DÉVELOPPE

.11 DÉSHERBAGE DU LIN OLÉAGINEUX : LA LUTTE CONTRE LES GRAMINÉES RESTE POSSIBLE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.12 DÉCOUVERTE : LES SUBTILITÉS DE L'ÉLEVAGE D'ESCARGOTS

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 VENDANGES : DÉROGATION SUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 SORTIE EN FORÊT : UNE BALADE PAS COMME LES AUTRES

.15 DÉPLACEMENTS : LES GÉOGRAPHIES LOCALES DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN BFC

RURALITÉ // SOCIAL

.16 SÉCURITÉ : PRÉVENIR LES CYBER-ESCROQUERIES

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 JEUNES AGRICULTEURS : À VOS BOLIDES !

.28 CENTENAIRE : QUEL VISAGE AVAIT L'AGRICULTURE EN 1924 ?



// LE DESSIN

// EN BREF

Émissions industrielles La directive européenne en vigueur

La directive européenne sur les émissions industrielles, qui a suscité de vives controverses dans le secteur de l'élevage, est entrée en vigueur le 4 août. Objet d'un compromis entre les colégislateurs en novembre 2023 et définitivement validée le 12 avril, cette directive a pour objectif de réduire les émissions notamment des élevages de porcs et de volailles. Si l'élevage bovin est finalement resté en dehors du champ d'application du texte, celui-ci abaisse le seuil d'entrée dans le dispositif pour les élevages de porcs, de volaille, de poules pondeuses et les élevages mixtes. À présent, les États membres ont jusqu'au 1er juillet 2026 pour adapter leur législation nationale à la nouvelle directive. Les données collectées par les autorités nationales seront communiquées pour la première fois au nouveau portail sur les émissions industrielles en 2028. Pour les agriculteurs, les nouvelles règles associées seront applicables au plus tôt entre 2030 et 2032. Ils disposent donc d'une période de transition pour s'y adapter, en fonction de la taille de l'exploitation.

FCO Deux vaccins autorisés pour lutter contre le sérotype 3

Deux vaccins, le Bluevac 3 du laboratoire CZ Vaccines et le Bultavo 3 de Boehringer Ingelheim, ont obtenu des autorisations temporaires d'utilisation (ATU), le 25 juillet, pour prévenir l'arrivée de la fièvre catarrhale ovine (FCO) du sérotype 3 sur le territoire français, selon les documents présentés par la direction générale de l'alimentation (DGAL) lors d'une réunion du 1er août qu'Agra Presse a pu consulter. L'objectif de la stratégie vaccinale contre la FCO du sérotype 3 est de « réduire les signes cliniques et prévenir la mortalité », indique la DGAL. De plus, les deux vaccins autorisés sont censés réduire la virémie, soit la présence du virus dans le sang des animaux. Pour rappel, la FCO est une maladie vectorielle transmise par des piqûres de moucherons. Comme indiqué dans l'Agrafil du 2 août, des doses ont été commandées par l'État et seront mises gratuitement à la disposition des éleveurs situés en zone régulée, à la frontière avec la Belgique. Le déploiement de la vaccination se fera sur la base du volontariat et les éleveurs pourront vacciner eux-mêmes leurs animaux. En dehors de la zone régulée, le vaccin devra être prescrit par le vétérinaire de l'élevage et sera à la charge de l'exploitant.

Prix mondiaux Nouvelle stabilisation FAO en juillet

Après plusieurs mois de légère augmentation jusqu'en mai, l'indice des prix alimentaires de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du mois de juillet, publié le 2 août, est resté à la même valeur pour le deuxième mois consécutif (120,8 en juillet contre 121 pour juin). La FAO explique néanmoins que l'indicateur est baisse de 3,1 % par rapport à sa valeur un an plus tôt, en juillet 2023. D'une manière générale, l'organisation basée à Rome note que les cours internationaux des huiles végétales (+2,4 %), des viandes (+1,2 %) et du sucre (+0,7 %) ont compensé la baisse continue des cours des céréales (-3,8 %). Pour ce dernier secteur, la FAO précise d'ailleurs que les prix mondiaux à l'exportation de toutes les principales céréales ont baissé pour le deuxième mois consécutif. Enfin, l'Indice FAO des prix des produits laitiers est resté inchangé en juillet, en raison de la compensation de la baisse des cours du lait en poudre par la hausse de ceux du beurre et du fromage. Le prochain indice des prix alimentaires sera publié le 6 septembre.

// EN IMAGE

Tour Montparnasse végétalisée Il faudra encore patienter

Ce devait être l'une des attractions des Jeux Olympiques : le toit végétalisé de la Tour Montparnasse. En 2017, les 40 copropriétaires de l'Ensemble Immobilier Tour Maine-Montparnasse avaient lancé un concours de modernisation pour cette tour inaugurée en 1973, avec l'installation d'une serre agricole bioclimatique sur le toit. Un consortium(1) avait remporté la mise et le projet avait été approuvé en 2019 par la Ville de Paris, puis validé en décembre 2021 par le tribunal administratif de Paris après un recours de deux associations. Les travaux auraient dû débuter il y a quatre ans. Ils prévoient notamment de s'inscrire dans la continuité de la végétalisation globale du quartier Montparnasse. En plus de la serre agricole, un jardin suspendu doit être installé au 15e étage et l'énergie électrique doit être fournie pour moitié par des panneaux photovoltaïques ainsi que par le vent, pour la climatisation. Coût total de l'opération : environ 300 millions d'euros (désamiantage compris). Mais il faudra sans doute encore attendre longtemps, car des copropriétaires et des associations écologiques qui s'opposent fermement à cette modernisation multiplient les recours juridiques, et empêchent le projet de voir le jour. Une situation qui rappelle étrangement le quotidien de certains éleveurs pour l'extension et la modernisation de leurs bâtiments…

(1) Le groupe Nouvelle AOM, composé de Franklin Azzi Architecture, Chartier Dalix Architectes et Hardel Le Bihan Architectes



AOM

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// BIO

En France, une moisson 2023-2024 en demi-teinte

La filière céréalière bio fait le constat de rendements en baisse, dans un contexte de cours plutôt atone.



Slavica

La filière céréalière bio représente 6 % de la valeur du marché céréalier national.

En agriculture biologique, FranceAgriMer dresse des bilans de campagne de collecte et non pas de production. Or une grande partie des grains récoltés en France est employée par des polyculteurs-éleveurs pour nourrir leurs animaux. Toutefois, la céréaliculture biologique n'a plus le vent en poupe. L'an passé, la surface des terres arables converties en bio (549 000 ha) a baissé de 5 000 ha – une première depuis des années - et celle des parcelles en cours de conversion (49 578 ha) est trois fois inférieure à 2019 (167 373 ha). Selon FranceAgriMer, 871 000 tonnes de céréales bio ont été collectées dans toute la France en 2023. Un chiffre à rapporter aux 55-60 millions de tonnes de grains conventionnels récoltés chaque année. Cinq régions métropolitaines (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Grand Est, Auvergne-Rhône Alpes et Pays de la Loire) ont livré plus de 60 % des 871 000 tonnes collectées à l'échelle nationale. L'Île-de-France n'est pas en reste. Au regard de sa dimension géographique, l'agriculture biologique s'est considérablement développée. 63 000 tonnes de grains ont été livrées l'an passé. Et les 12,5 millions de Franciliens sont férus de produits bio !

Un peu moins de la moitié en blé

L'an passé, les bons rendements ont plus que compensé les 5 000 hectares cultivés en moins en France. En 2022, la collecte de céréales biologiques avait été inférieure de 50 000 tonnes à celle de l'an passé. Si la canicule avait endommagé l'essor des cultures céréalières, seules 33 000 tonnes de blé, d'orges, de maïs et de triticale avaient été déclassées. Or l'an passé, 92 500 tonnes l'ont été. En conséquence, la quantité de grains utilisée en 2023 était presque équivalente à celle de 2022. Un peu moins de la moitié des céréales collectées était du blé (413 000 tonnes, 47 %) et 17 % du maïs (144 000 t). Comparées à la céréaliculture conventionnelle, les productions de triticale et d'orges collectées sont équivalentes à quelques milliers de tonnes près (environ 90 000 t). En fait, l'agriculture biologique se caractérise par une grande variété de céréales cultivées (épeautre, avoine, seigle, blé dur, millet, sorgho) et de plantes à graines (sarrasin par exemple) que l'on ne retrouve pas dans les mêmes proportions en agriculture conventionnelle. Environ 40 % du blé bio collecté est livré en meunerie et seuls 12 % à la fabrication d'aliments du bétail. A contrario, les céréales secondaires sont majoritairement employées par l'industrie de l'alimentation animale. La production de céréales bio approvisionne d'abord le marché français. Une faible proportion des grains est exportée chaque année. En 2023, les ventes de blé portaient sur environ 15 % des volumes collectés (60 000 tonnes) alors qu'en conventionnel, les deux tiers de la production française sont régulièrement exportés en Union européenne ou vers les pays tiers.

Des prix qui ne compensent plus la baisse des rendements

La filière céréalière biologique perd un de ses principaux atouts : ses prix. Après avoir oscillé autour de 500 euros la tonne entre les mois d'avril 2021 et juillet 2022, le cours de la tonne de blé bio ne cesse, depuis, de se replier dans le sillage des cours de la céréale conventionnelle. En fait, la flambée des prix des grains conventionnels en 2022 avait seulement différé de quelques mois la baisse des prix du blé biologique. Aujourd'hui, les prix des céréales bio commercialisées sont toujours plus élevés que ceux observés en conventionnel mais ils ne compensent plus la faiblesse des rendements. En France, la filière céréalière bio française est une niche. Elle ne représente que 6 % de la valeur du marché céréalier national. Le seuil de 10 % n'a été franchi qu'au Danemark (12 %) et en Autriche (11,5 %) sur des marchés bien plus restreints en volume que dans l'Hexagone.

Actuagri

La plus mauvaise moisson de blé tendre en 40 ans

Dans un communiqué du 6 août, Argus Media France (ex-Agritel) confirme que la moisson de blé tendre en 2024 est la pire depuis celle de 1983. Elle est estimée, selon ce cabinet d'experts, à environ 25,71 millions de tonnes (Mt) contre 34,58 Mt en 2023. Cela représente une baisse de 27,2 %. Il faut remonter à 1983 pour retrouver des chiffres aussi bas (24,4 Mt). Le niveau de l'année en cours est d'ailleurs quasi identique à celui de 1982 : 25,2 Mt. Début juillet, les statisticiens du ministère de l'Agriculture (Agreste) tablaient sur une production proche des 30 Mt. Mais c'était sans compter sur les pluies abondantes qui ont marqué le début de l'été. *« Les intempéries ont été à répétition du semis à la récolte »*, **souligne le cabinet qui pointe les** *« excès d'eau qui ont asphyxié les racines »*, **et la** *« pression des maladies et des adventices »*. **Ces conditions exécrables ont fait baisser les surfaces et ont lourdement pesé sur les rendements. Ceux-ci diminueraient de 18,7 % par rapport à la moyenne quinquennale pour atteindre 59,33 quintaux/ha contre 73,9 q/ha l'an dernier (-19,71 %). Quant aux surfaces, elles perdent 10,5 % en comparaison de 2023 pour atteindre 4,243 millions d'hectares (4,7 Mha en 2023).**

Bilan participatif sur les moissons

La plateforme participative Moisson Live (www.moisson-live.com) a révélé les premiers résultats de cette moisson 2024, issus des partages de données d'agriculteurs de toute la France. Son objectif est de proposer aux producteurs une carte collaborative simple et pratique d'accès pour partager leurs résultats avec ceux de leurs collègues de toute la France pendant la période de récolte : rendement, qualité, taux d'humidité… Selon cette plateforme, en blé tendre, les premiers retours d'agriculteurs laissent craindre une récolte nationale catastrophique, si ce n'est la plus faible de ces 40 dernières années : la production est attendue autour de 26,5 millions de tonnes seulement (contre 35,6 Mt en 2023), avec un rendement moyen de 6,2 t/ha. En orge d'hiver la communauté Moisson Live estime la production française à 7,4 millions de tonnes, en baisse de 2,3 millions de tonnes par rapport à la récolte 2023. Le rendement moyen national est évalué à 5,9 t/ha, en baisse de 22,3 % par rapport au rendement moyen enregistré en 2023. Pour ce qui concerne le colza, les résultats sont très hétérogènes : les rendements s'annoncent meilleurs que ceux enregistrés ces cinq dernières années en Bourgogne-Franche-Comté et en Occitanie, et dans certains départements comme la Charente ou l'Allier. Mais ils resteront inférieurs à la moyenne quinquennale dans les Hauts-de-France, le Centre - Val-de-Loire et la Normandie. La production nationale de colza est évaluée à 4,2 millions de tonnes, en léger retrait par rapport à 2023, avec un rendement moyen estimé à 3,2 t/ha.

// GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Des engagements non tenus concernant les prairies

Malgré l'accumulation d'orages et de fortes pluies, le dispositif de gestion des risques climatiques pour les prairies est inopérant sur la détection des pertes liées à ces événements et aucune solution n'est proposée aux éleveurs, ce que ces derniers déplorent.

L'année 2024 se démarque une fois de plus par son caractère atypique, avec des conditions météorologiques plus que déstabilisantes, impactant grandement les récoltes. Contrairement aux années précédentes avec des sécheresses répétées, cette fois-ci, ce sont les orages et les fortes pluies qui se multiplient. Toutefois, le dispositif actuel de gestion des risques climatiques pour les prairies est, de l'aveu de tous, inopérant sur la détection des pertes liées à ces événements sur les prairies, et aucune solution n'est jusqu'alors proposée aux éleveurs.

Pourtant, cette situation a entraîné une accumulation d'eau importante dans les prairies, avec des pertes évidentes, ce qui suscite une véritable inquiétude chez les éleveurs français, y compris en Bourgogne Franche-Comté.

L'indice de production des prairies (IPP) se base actuellement sur des observations satellitaires à l'échelle communale, calculées tous les dix jours de février à octobre, pour évaluer les pertes sur les prairies, à la fois pour les assurances et l'indemnisation de solidarité nationale (ISN).

Il est connu que l'indice établi sur l'observation satellitaire des prairies n'a pas la capacité de mesurer d'autres aléas que la sécheresse (même si l'année 2022 avait mis en lumière des problèmes majeurs liés à la sécheresse, notamment avec les vagues de chaleur et les pics de température).

La profession alerte… mais attend toujours

Les éleveurs de ruminants ont alerté à plusieurs reprises ces dernières années l'ensemble des acteurs du dispositif de gestion des risques climatiques sur les failles de l'outil de détection des pertes basé sur les satellites. L'État avait donc lancé, début 2024, un réseau de fermes de référence pour suivre dans le temps la corrélation entre l'indice et les données de terrain, afin de renforcer la confiance des éleveurs. Seulement, ce réseau ne couvre pas l'ensemble du territoire national et sa prise en compte n'est prévue qu'à partir de l'année prochaine.

Ainsi, à la suite des fortes mobilisations de début d'année, les pouvoirs publics avaient pris des engagements auprès des éleveurs de ruminants afin d'améliorer la gestion des risques climatiques sur prairies, avec l'objectif d'informer les producteurs de l'évolution de l'indice satellite, au fur et à mesure de l'avancée de la campagne ; de déployer totalement le réseau de fermes de référence, y compris dans les zones non couvertes en 2024, via le suivi de 200 fermes supplémentaires ; de faire évoluer les modalités de recours contre l'indice, afin de permettre aux éleveurs de solliciter une réévaluation de leur perte, sur la base de la réalité de terrain, et en s'appuyant sur les données des fermes de référence ; et d'améliorer l'indice satellite dans sa reconnaissance des pertes en cas d'évènement climatique.

Malgré ces engagements, les éleveurs de ruminants déplorent qu'aucune avancée ne soit à noter. Face à l'absence d'un dispositif fonctionnel pour cette campagne, notamment pour la gestion des pertes liées à la grêle ou aux excès d'eau, les représentants des éleveurs de ruminants appellent les pouvoirs publics à se saisir du problème, en lançant si nécessaire des expertises de terrain et des résultats des fermes de référence, afin d'indemniser tous les éleveurs qui auront subi des pertes lors de la campagne 2024.

FDSEA de l'Yonne



Chloé Vincent

Cette année, les prairies ont aussi subi les fortes pluies entraînant d'importants impacts pour les élevages.

// COMICE DE MONTSAUCHE-LES-SETTONS

« L'événement de la décennie »

Le comice de Montsauche-les-Settons se tiendra le 10 et 11 août. Thomas Lemée, président du comité du comice, détaille le programme.

Après huit ans d'absence, le comice de Montsauche-les-Settons revient les 10 et 11 août. Thomas Lemée, président du comité du comice, souligne : *« Nous sommes fiers d'organiser ce rendez-vous. À nos yeux, c'est l'événement de la décennie pour notre canton, alors venez nombreux ! En plus, nous avons prévu un programme riche afin que chacun puisse passer un moment convivial et chaleureux »*. Voici donc les animations programmées pour les deux jours.

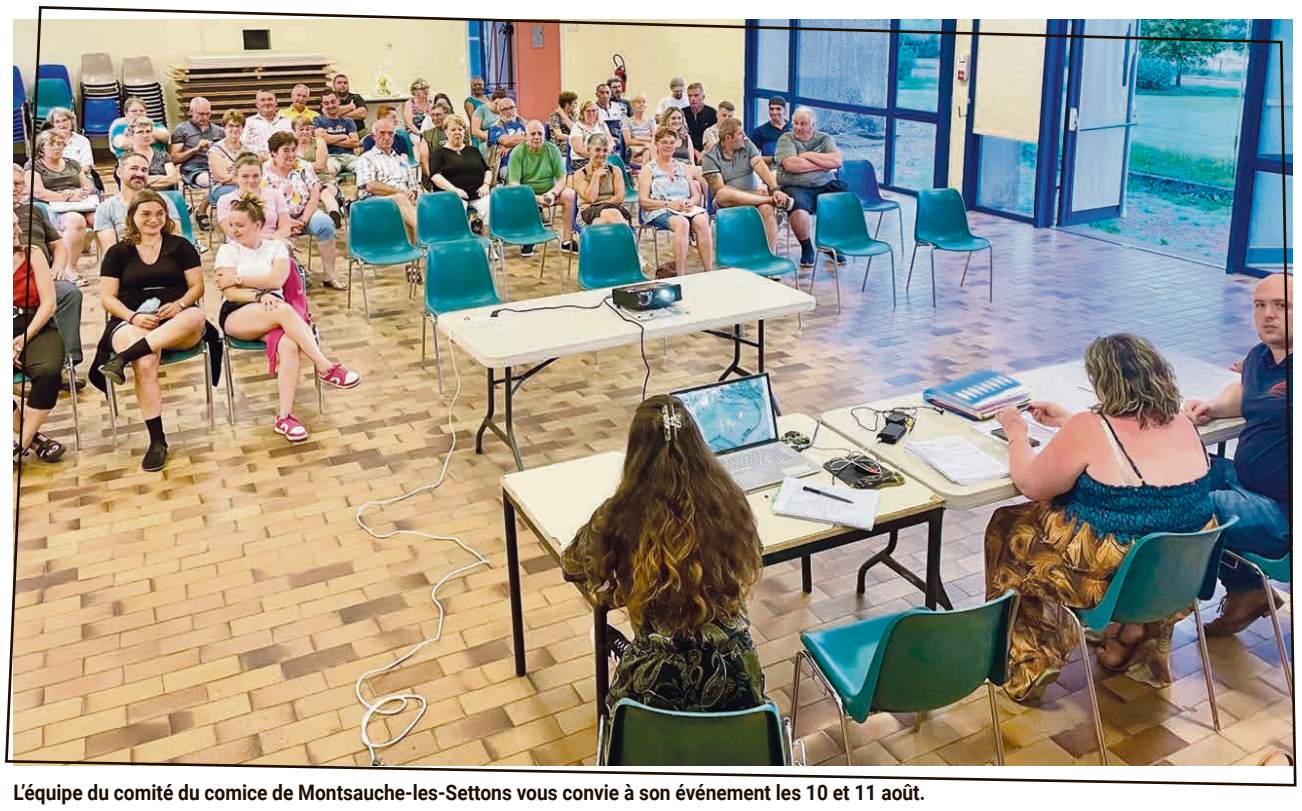
Le 10 août

Pour la première journée, le comité du comice organise à Montsauche-les-Settons (bourg), des baptêmes en montgolfière, des démonstrations de matériels agricoles, de déchiquetage (réalisées par la Cuma Terr'eau) ou encore de battage à l'ancienne. En parallèle, durant toute la journée se tiendra : un marché d'une quinzaine de producteurs locaux (charcuterie, fromages, légumes et plants, miel, vins, etc.), ventriglisse, tours de poneys, autocross et traîne-cul et bien évidemment le traditionnel concours de labour. Des structures gonflables seront aussi mises à disposition pour les enfants, de même que des ateliers de dessins et autres activités. Pour tout le samedi, une restauration sur place et une buvette seront tenues. En soirée, seront proposés, au même endroit, le repas du soir (paella - 18 euros sans réservation) puis une soirée mousse ouverte à tous. Entre les deux, les visiteurs pourront aller assister au spectacle de Caroline Marx (sur réservation 20 euros), à la salle des fêtes.

Le 11 août

Le dimanche, la messe sera célébrée à partir de 10 h 30 en l'église de Montsauche-les-Settons, en présence des sonneurs. Ensuite, à 14 h, un défilé d'une dizaine de tracteurs anciens s'élancera dans les rues, suivi à 14 h 30 par les traditionnels chars des communes (Saint-Agnan, Saint-Brisson, Gouloux, Alligny-en-Morvan, Moux, Gien-sur-Cure, Planchez, Ouroux, Chaumard et Montsauche-les-Settons) décorés sur le thème du sport – clin d'œil aux Jeux Olympiques évidemment. Durant l'après-midi les visiteurs pourront profiter de : fanfare, danse (traditionnelle, country, zumba), concert de cor, démonstration du club de Gym d'Autun.

Le soir, les JA de Château-Chinon proposent un repas (viande grillée, frites, glaces fermières – 15 euros), avec un concert du groupe « Isa et Max », suivi vers 22 heures par un spectacle de feu de l'école du cirque d'Ouroux (Badaboum). Le comice de Montsauche-les-Settons se clôturera en beauté sur un feu d'artifice. Thomas Lemée conclut : *« Le comice est le moment idéal pour mettre en avant toute la vie et tous les savoir-faire de nos communes. C'est aussi un instant singulier qui illumine toute la solidarité dont nos campagnes regorgent. Il y a encore de la vie, il faut le montrer ! »*. Pour rappel, près de 80 bénévoles accueilleront le public durant le comice de Montsauche-les-Settons les 10 et 11 août.



Comité du comice de Montsauche-les-Settons

L'équipe du comité du comice de Montsauche-les-Settons vous convie à son événement les 10 et 11 août.

Chloé Monget

Renseignements : 06 40 51 65 10 (Thomas Lemée).

// ADMINISTRATION

Le préfet en visite chez des exploitants

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, s'est rendu le jeudi 18 juillet chez Sylvestre Bonnemain, apiculteur à Montacher-Villegardin, pour découvrir tout le circuit de la production apicole et connaître ses problématiques. Le lendemain, c'est à Saint-Bris-le-Vineux que le préfet s'est déplacé pour visiter la microbrasserie Fayyar.

Le jeudi 18 juillet, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, était à Montacher-Villegardin, sur l'exploitation apicole de Sylvestre Bonnemain (Les ruchers de la Croix-Blanche).
Accueilli par le producteur, ainsi que par Christine Busson, élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, et Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Pascal Jan a pu découvrir tout le circuit de production d'une filière apicole, du travail avec les abeilles jusqu'à la production de miel.

Des échanges ont également eu lieu entre toutes les parties sur la situation délicate que subi la filière actuellement, d'un point de vue économique et climatique.
Le lendemain, le vendredi 19 juillet, c'est à Saint-Bris-le-Vineux que le préfet s'est rendu, pour visiter la microbrasserie Fayyar. Romain Sorin, cogérant, a présenté son entreprise qui fabrique des bières (blondes, blanches et ambrées) depuis 2020, où une gamme de cinq bières est proposée, ainsi qu'une gamme éphémère élaborée en fonction des saisons.
Deux jours au parfum très agricoles pour Pascal Jan.

Christopher Levé



Préfecture de l'Yonne

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, était le jeudi 18 juillet chez Sylvestre Bonnemain, apiculteur à Montacher-Villegardin.



Préfecture de l'Yonne

Une large gamme de miels est proposée aux Ruchers de la Croix-Blanche



Préfecture de l'Yonne

Sylvestre Bonnemain a présenté le processus d'extraction de miel au préfet



Préfecture de l'Yonne

Le vendredi 19 juillet, Pascal Jan a visité la microbrasserie Fayyar à Saint-Bris-le-Vineux.

// IRRIGATION

Nouveaux irrigants, préparez la campagne d'irrigation 2025

Vous êtes un nouvel irrigant et souhaitez irriguer en Côte-d'Or en 2025 ? Cet article vous concerne !

La préparation de la campagne d'irrigation 2025 va commencer dès cet automne. Si vous souhaitez pouvoir irriguer vos cultures pour la première fois en 2025, il est nécessaire de vous rapprocher du service irrigation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (CA21). Pour rappel, la gestion des prélèvements en eau pour les usages agricoles est effectuée par la CA21 selon la réglementation en vigueur. Son rôle est de recueillir vos demandes prévisionnelles puis d'appliquer les règlements intérieurs afin de répartir les volumes demandés avant leur transmission à la DDT. Selon la localisation de vos prélèvements, le contexte réglementaire est différent.

ZRE ou non

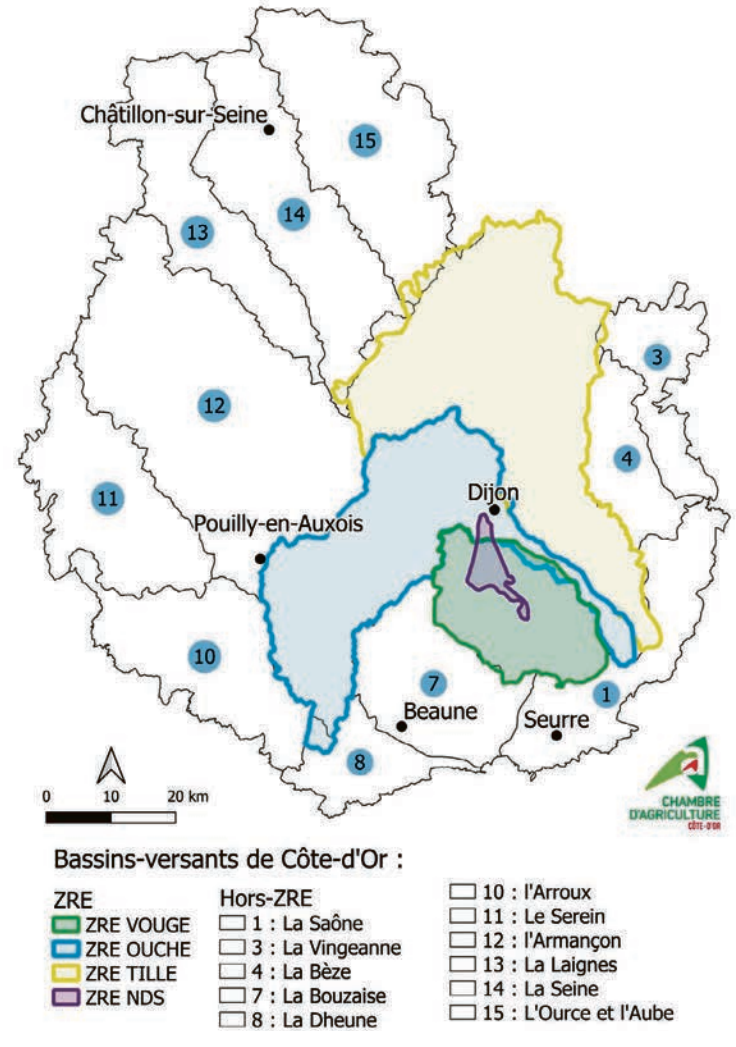
Si vos prélèvements sont situés en Zones de répartitions des eaux (ZRE) (Nappe de Dijon Sud, bassins-versants de la Vouge, Tille et Ouche, voir carte) : la gestion des volumes d'eau à usages agricoles est gérée par l'OUGC (Organisme unique de gestion collective), qui est porté par la CA21. Les volumes réservés à l'agriculture sont limités et doivent être partagés suivant le règlement. Dans ces périmètres, toute demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. En dehors des ZRE (les bassins-versants concernés sont mentionnés par des numéros sur la carte), vos demandes prévisionnelles rentrent dans une demande d'autorisation groupée (procédure mandataire).

En pratique

Pour pouvoir irriguer en 2025, si vous n'êtes pas connus des services de la CA21, vous devez formuler vos demandes de volumes prévisionnels et ce à partir du dossier disponible sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il est à retourner à la CA21 au plus tard le 4 novembre 2024. Passé ce délai, la CA21 ne garantit pas le traitement de votre demande. À noter que les irrigants déjà connus par la CA21 recevront fin septembre/début octobre un dossier afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2025.

CA21

Pour toutes questions sur vos demandes de prélèvements et/ou ouvrages de prélèvements n'hésitez pas à contacter le service irrigation : irrigation.21@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 60 ou 06 38 33 70 55.



DÉPARTEMENTS

// MOISSONS

21 Les « sables » ont mieux profité

Loin d'êtres exceptionnelles, les moissons dans les terres sableuses ont terminé sur une note plutôt positive. Illustration à Perrigny-lès-Dijon.

Ça y est, les moissons d'été sont terminées. Elles furent compliquées mais c'est passé. Confronté à des fenêtres météo plus que restreintes, Cyrille Decosne a *« fonctionné »* différemment en moissonnant à deux machines, à l'aide de son ami Alexandre Noirot, de Sainte-Marie-sur-Ouche. *« Ce n'était pas mûr chez lui alors il est venu m'aider avec l'objectif, aussi, de préserver la qualité de la paille. Je lui ai rendu la pareille par la suite »*, indique l'exploitant de Perrigny-lès-Dijon. À l'heure du bilan, sa campagne très pluvieuse s'avère plutôt positive, sans être exceptionnelle pour autant : *« pour être bonne, il aurait déjà fallu passer entre la grêle, mais ça n'a pas été le cas. Toujours est-il que les fortes précipitations ont été mieux vécues chez nous, sur nos terres sableuses, qu'en plaine. Nous sommes moins déçus que nos collègues, par rapport à nos potentiels respectifs. En plus de rendements légèrement supérieurs aux dernières années, la qualité est globalement au rendez-vous, c'est bien »*.

La surprise de l'orge de printemps

Grêlée à 25 % et impactée par le manque d'ensoleillement au moment de l'épiaison, l'orge d'hiver en variété Faro termine à 50 q/ha. Sans ces aléas, la barre des 60 q/ha aurait peut-être été dépassée et aurait donné satisfaction à l'agriculteur côte-d'orien. Le blé, grêlé quant à lui entre 9 et 15 %, affiche un rendement final de 60 q/ha, niveau de récolte qui n'avait plus été plus atteint depuis plusieurs campagnes sur l'exploitation, faute des sécheresses à répétition.

Des trois variétés Absalon, Providence et Sphère, les meilleurs résultats ont été obtenus par la dernière citée. L'orge de printemps signe une moyenne satisfaisante de 62 q/ha, alors que 55, voire 50 q/ha sont généralement enregistrés. *« C'est une belle surprise pour cette culture qui n'était pourtant pas très belle pendant une bonne partie du cycle… Elle s'est très bien refaite sur la fin »*, commente Cyrille Decosne. Celui-ci ne cultive plus de colza depuis la campagne 2015-2016 et n'en a donc pas récolté ces derniers jours, ce qui ne sera pas le cas dans un an : *« en effet, je compte en refaire, nous préparons les terres pour les semis. J'avais arrêté à cause des problèmes d'altise, comme un certain nombre d'agriculteurs. Les nouvelles variétés, plus vigoureuses, semblent être mieux armées et donnent de bons résultats, c'est l'occasion de retenter »*. Cyrille Decosne a également moissonné deux autres cultures, cette fois-ci en bio : *« j'ai une partie de la ferme en AB depuis quatre ans, c'était la première fois que je faisais autre chose que de la luzerne. L'avoine donne 35 q/ha et le seigle 25 q/ha, je n'ai pas de recul ni de références en la matière mais cela me semble correct »*. Du tournesol et du sorgho seront à leur tour récoltés d'ici plusieurs semaines, les champs concernés sont jugés *« prometteurs »* pour le moment.

AG



Cyrille Decosne a fait un peu mieux que d'ordinaire dans ses blés et orges de printemps.

// MOISSONNEUSE.FR

58 Rencontre avec un participant

Comme abordé dans une précédente édition, Laurent Lebouille, exploitant dans la Nièvre, s'est inscrit sur moissonneuse.fr, afin d'accueillir des visiteurs durant les moissons. Voici un retour sur la rencontre avec l'un d'entre eux.



Constant Huicq.

De gauche à droite : Guylain Lebouille, Jérémy Thuillier, Sarah Thavone, Laurent Lebouille.

Dans le cadre de l'initiative *moissonneuse.fr* d'Intercéréales, Laurent Lebouille (Cosne-Cours-sur-Loire) a accueilli Jérémy Thuillier, 32 ans, et Sarah Thavone, 31 ans, ayant pris rendez-vous sur le site… Ainsi, durant deux heures environ, les échanges se sont faits à *« bâton rompu »* stipule Laurent.

Pour lui cette expérience fut : *« agréable et enrichissante. J'ai essayé de présenter au mieux les divers pans qui régissent ma profession et ce pour toutes les périodes de l'année. Je les ai également fait participer aux travaux, le tout en passant un moment sympathique »*. Du côté de Jérémy, il explique : *« je connais le principe de moissonneuse.fr depuis le début en 2019, grâce au Youtuber David Forge. À cause de la crise sanitaire, l'opération était en pause, et quand j'ai vu que cette année cela repartait, j'ai proposé à ma compagne, Sarah, de découvrir les moissons. Ayant grandi proche de Paris, elle ne connaît pas le milieu agricole. Pour ma part, c'est un peu différent. Quand j'étais adolescent, je donnais un coup de main durant cette période particulière »*. Originaire de l'Oise, il raconte que dès 16 ans, il obtient ses premiers emplois chez des voisins ou amis exploitants. *« Mes parents ne sont absolument pas de ce secteur d'activité, mais cela m'a toujours passionné. Mon rêve serait de devenir exploitant céréalier »*. Pour accomplir ce désir, il tente depuis deux ans de se reconvertir.

Parcours du combattant

« Je suis titulaire d'un Master RH et suis aujourd'hui chargé de projet en Systèmes d'information pour les ressources humaines (SIRH). Un métier qui, de mon point de vue, manque de sens… J'aimerais me reconvertir mais en conservant mon poste à mi-temps durant cette période de formation afin d'être autonome et de ne pas profiter du système d'allocations. Je pensais pouvoir suivre un BTS production végétal à distance et réaliser mes stages tout en continuant à travailler. Mais force est de constater que cela n'est pas possible ». Il développe : *« Il y a une politique de promotion de la reconversion, mais cela n'est qu'une chimère, et je dis cela en connaissance de cause. Pour réaliser ce BTS à distance, je suis passé par le système de transition professionnelle [1]. J'avais trouvé une école… mais on m'a débouté car mon dossier était administrativement trop compliqué à gérer ou encore que vu mon niveau d'études je serais trop cher en maintien de salaire… des réflexions hallucinantes »*. Pour lui, cette expérience dénote un problème plus large : *« La sonnette d'alarme du renouvellement des générations est depuis longtemps sonnée par le milieu agricole, toutes productions confondues. Mais les conditions d'installation ne sont pas propices à attirer de nouveaux jeunes, et ceux qui le sont, sont dégoûtés au fur et à mesure des démarches. La complexité et le peu de soutien, que ce soit des pouvoirs publics ou des banques, pour les installations sont impressionnantes. En parallèle, je trouve cela dramatique de constater le peu de rémunération que les exploitants ont, même si j'en avais conscience dès le début. Là encore, c'est peu attrayant pour des jeunes. On fait ce métier par passion, car personne n'accepterait de faire 80 heures par semaine à moins de 1 000 euros par mois »*.

Avenir à définir

Pour la suite, Jérémy pointe deux options : *« soit je persiste pour me reconvertir, soit j'abandonne… Je me laisse deux ans pour réfléchir et mûrir mon projet, afin de peser le pour et le contre, car je dois également penser à ma compagne. Je ne veux pas m'installer si c'est pour être dépendant de son salaire pour la survie de la ferme… Dans l'idéal, je souhaiterais trouver une exploitation au nord de la Loire… nous verrons bien si cela se fait. En attendant, je continuerais à aller voir les exploitants afin d'échanger avec eux pour avoir toutes les informations nécessaires pour prendre une décision »*. Jérémy conclut : *« moissonneuse.fr est un bon moyen pour des personnes dans ma situation d'avoir un premier contact avec des professionnels. Et, pour le grand public, de découvrir davantage ceux qui les nourrissent tous les jours… Peut-être que pour l'avenir un petit portrait de chaque exploitant participant à l'initiative de moissonneuse.fr pourrait permettre d'avoir plus d'information avant de prendre rendez-vous, et de rendre la plateforme un peu plus humaine. L'agriculture est faite par des gens engagés et passionnés, il faut que cela se sache »*.

Chloé Monget

1. https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/article/projet-de-transition-professionnelle

// CHÂTILLONNAIS

21 Le cochon est dans le maïs

Les dégâts de sangliers se multiplient autour de Châtillon-sur-Seine. Les agriculteurs s'en inquiètent fortement.

Mais que se passe-t-il dans le Châtillonnais ? Des hordes de sangliers sèment la zizanie dans les cultures dans des proportions jamais égalées. *« C'est infernal, il y en a partout et rien ne semble les arrêter »*, déplore Fabien Chaumonnot, responsable de l'exploitation agricole du lycée La Barotte, qui recense « beaucoup de casse » dans ses 19 ha de maïs. *« Les dégâts grandissent de jour en jour, cela a commencé dès les semis. La clôture est pourtant branchée sur le secteur et munie de trois fils, soit un de plus par rapport à ce qui est recommandé. Mais rien n'y fait »*, poursuit le Côte-d'orien, très inquiet pour la future alimentation hivernale de ses vaches brunes. Virginie Brion, exploitante à Villotte-sur-Ource et vice-présidente cantonale FDSEA, relaye un ras-le-bol général sur cette situation : *« Les problèmes s'étaient pourtant calmés depuis un petit moment, dans la majorité des secteurs. Dans mon cas, je n'avais plus fait de déclaration depuis près de dix ans, mais tout a rapidement changé. Les populations sont redevenues anormales avec tous les dégâts que cela engendre. Les années passées ont sans doute été favorables à la reproduction des sangliers, mais dans le même temps, les prélèvements ne sont pas assez importants. Certains bois ne sont pas chassés et les consignes de tirs de certaines sociétés favorisent le développement des femelles et ne font qu'accroître nos problèmes… Plutôt que de demander aux chasseurs smicards de dépenser toujours plus, il faudrait arrêter les bracelets pendant un an pour faire un vrai ménage sinon, nous n'en sortirons jamais »*. Virginie Brion est d'autant plus remontée sur ce dossier que le prêt de clôtures serait remis en question : *« lors d'un récent échange téléphonique avec la Fédération des chasseurs, on m'a clairement dit qu'il n'y avait plus d'équipement disponible, ils auraient même l'intention de ne plus en prêter du tout ! C'est incroyable. Je ne sais pas si le Parc national fait pression sur ce sujet ou s'il s'agit d'une réelle volonté de la fédération des chasseurs »*. L'agricultrice déplore également une recrudescence des populations de cervidés : *« en ce moment, ils sont en train de manger les têtes de tournesol des voisins, après avoir piétiné leurs colzas toute l'année et siégé dans les blés ! »*.



Photo prise il y a quelques jours par Fabien Chaumonnot près du lycée agricole. Les sangliers ont pris la pose sans broncher.

AG

Le fusil, la solution

Victor Matrat, agriculteur à Prusly-sur-Ource, déplore lui aussi de nombreux dégâts de sangliers dans ses parcelles : ses 50 ha de maïs, pour ne citer qu'eux, sont déjà détruits à hauteur de 20 % cette année. Le Côte-d'orien connaît très bien le monde de la chasse pour présider lui-même une société.

« Nos consignes de tir sont différentes de celles que je dois appliquer quand je vais chasser ailleurs… Chez nous, il faut tout tirer, il n'y a pas de limite ! Pour moi, c'est la solution. Le problème est bien là : dans certains coins, il est interdit de tuer des femelles d'un certain poids sous peine d'amendes, les populations et les dégâts augmentent en conséquence avec ce type de consignes. Les problèmes se propagent entre communes, c'est pour cela que nous sommes envahis de sangliers, même nous, qui tirons tout. Dans ces mêmes secteurs, la chasse est devenue un commerce, avec des personnes prêtes à mettre beaucoup d'argent pour voir des sangliers. Quand j'ai commencé de chasser, à l'époque, nous avions l'habitude de tuer un ou deux sangliers par an alors qu'aujourd'hui, s'il n'y a rien au tapis un seul dimanche, les gars font la gueule et veulent partir ! Les chasseurs veulent faire de beaux tableaux mais quand il y a du partage de gibier, personne n'en veut… À quoi rime cette situation ? Autant aller au Cinétir, le simulateur de tirs, dans ce cas-là. Ces gens n'ont pas conscience de la situation, d'autant que les risques de propagation de maladies augmentent eux aussi. Les personnes qui réalisent les expertises terrain sont actuellement dépassées, elles n'arrivent plus à gérer les dossiers tellement il y a des dégâts. La direction que nous prenons est très inquiétante. Le fusil, c'est bien l'unique solution ! ».

// INTEMPÉRIES DANS L'YONNE

89 Encore un gros orage

Mercredi 31 juillet, un orage violent s'est abattu sur la région auxerroise. Des dégâts sont, à nouveau, à déplorer dans l'agriculture et la viticulture mais c'est surtout l'accumulation des aléas climatiques auxquels le département a été soumis qui inquiète.

Encore un, un de plus… un de trop ? Le département de l'Yonne a subi un nouvel orage fort dans la journée du 31 juillet, qui s'est notamment traduit par des dégâts en agriculture et viticulture, sur les zones de l'Auxerrois, du Chablisien et du Florentinois, au nord-est d'Auxerre. Certes, cet orage ne fut pas le plus violent de l'année mais ce qui préoccupe les représentants du monde agricole, c'est l'étonnante récurrence des aléas climatiques (gel, grêle, orages accompagnés d'inondation) qui ont frappé le département en 2024. *« Des exploitants,* déplore Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, *qui avaient déjà pris des orages avec 70 ou 80 mm d'eau en ont repris un beau paquet le 31 juillet, avec, même, un peu de grêle par endroits »*. Et s'il n'y avait que la pluie ou la grêle ! Mais, en ce jour de fin juillet, l'orage aura aussi été venteux, entraînant des chutes d'arbres : *« Certains éleveurs qui étaient tout juste sortis de la moisson se sont retrouvés avec des réparations à faire sur des clôtures, en raison des chutes d'arbres, pour être sûrs que les animaux ne se sauvent pas,* ajoute Damien Brayotel, *c'est usant, certains agriculteurs sont vraiment dépités et ne savent plus quoi faire. Ça leur tombe dessus tous les huit jours… »* Du côté de la viticulture, ce dernier orage semble avoir fait des dégâts mais sur un périmètre plus réduit que ce qui avait pu être constaté précédemment, ce qui n'enlève rien au désappointement des viticulteurs touchés, comme le reconnaît Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture : *« le secteur qui a été le plus touché, c'est du côté de Maligny, au nord de Chablis. Quelques vignes ont été bien impactées, mais pas sur de grandes superficies. Ailleurs, les dégâts n'ont pas été monstrueux. On n'est pas sur les niveaux de dégâts liés à l'orage de grêle de début mai, où entre 500 et 1 000 ha avaient été touchés »*. Là aussi, on trouve néanmoins que ça commence à faire beaucoup…



Capture d'image FDSEA 89

Plusieurs exploitations ont vu leurs locaux inondés.

Berty Robert

// ANCIENS EXPLOITANTS DE CÔTE-D'OR

21 Les dates et destinations du voyage 2025 sont arrêtées

Du 5 au 11 mai 2025, la Section des anciens exploitants (SDAE) de Côte-d'Or, en collaboration avec le voyagiste Chagrive, organise pour ses adhérents un séjour dans l'Aveyron. Au départ de la Maison de l'Agriculture à Bretenière, partez visiter l'Aveyron authentique : le village de Blesle, l'un des plus beaux villages de France, les Gorges du Tarn, les caves de Roquefort, le Viaduc de Millau, la coutellerie Laguiole, mais aussi les villages typiques tels que Laissac, Capou, Blayac, Conques et Estaing… Vous serez hébergé(e) à l'Hôtel de France de Saint-Géniez d'Olt, durant tout le séjour. Comme lors de chacun des séjours de la section, la découverte du patrimoine gastronomique local est également au programme. Le programme détaillé, les tarifs et modalités du séjour seront envoyés prochainement par courrier, accompagné du bulletin de participation à retourner dès que possible à la FDSEA 21.



RÉGION

// CLIMAT

Retour sur la sécheresse 2023

Si nous ne manquons pas d'eau cette année en Bourgogne-Franche-Comté, l'été dernier ne fut pas de même nature. Une récente étude de l'Insee revient sur les conséquences de l'été très sec de 2023.

L'Insee a indiqué, dans une analyse récente, que ces dernières années, la moitié de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a énormément été impactée par la sécheresse. En effet, 235 000 habitants ont connu des tensions d'approvisionnement en eau en 2023. On explique cette sécheresse premièrement par le fait qu'en BFC comme dans toute la France métropolitaine, la température moyenne augmente de 0,4 °C par décennie depuis les 60 dernières années, ce qui provoque en partie l'assèchement des sols. Par ailleurs, l'évolution des précipitations n'est pas favorable à une bonne infiltration de l'eau dans les sols : si l'étude des moyennes des précipitations dans cette région révèle que les précipitations sont plus élevées sur les trois derniers mois de l'année depuis 1991, elle prouve aussi qu'elles sont moins élevées de janvier à juin. Or, de janvier à mars, les nappes phréatiques essaient de se recharger car les arbres consomment moins d'eau en hiver. Cependant, elles peuvent difficilement le faire si les précipitations diminuent.



L'été 2023 aura été particulièrement sec en BFC.

Des dégâts de différentes natures

Par la suite, au printemps, les nappes ne fournissent pas assez d'eau à la végétation pour qu'elle s'épanouisse, d'autant que les précipitations diminuent également à cette période. Cela débouche sur une sécheresse critique pour une région dans laquelle chaque habitant consomme en moyenne 139 litres d'eau par jour. La sécheresse de l'an passé a engendré divers problèmes en BFC : premièrement, des dégâts matériels sont à constater. À cause du phénomène de retrait-gonflement des sols, des mouvements de terrains ont lieu, ce qui peut avoir pour conséquence des fissures dans les fondations et/ou les murs des bâtiments ainsi que des affaissements des infrastructures routières. On note également que depuis 2006, deux tiers des catastrophes naturelles dans la région étaient dues à la sécheresse, et que depuis une trentaine d'années, la moitié des communes de la région a été concernée par un arrêté pris au titre de la sécheresse. Cet aléa a également un impact négatif sur la biodiversité. En effet, en septembre 2023, deux tiers des cours d'eau régionaux étaient à sec, ce qui a pu entraîner la fragmentation des rivières et donc la présence d'obstacles infranchissables pour certaines espèces aquatiques ou bien la mort de certains organismes à cause de l'élévation de la température de l'eau.

Mesures spécifiques

Finalement, les activités économiques qui consomment beaucoup d'eau, telles que la métallurgie, la chimie et l'industrie papetière, très présentes dans la région, ont été fragilisées par le manque d'eau. Elles ont dû investir pour traiter les eaux usées et améliorer le traitement de l'eau en 2021, ce qui a permis une amélioration de la performance des réseaux d'eau cette même année. Pour limiter les dégâts dus à la sécheresse, des mesures ont été adoptées. Par exemple, fin septembre 2023, tous les départements de BFC ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux, quel que soit leur niveau d'alerte. N'étaient autorisés que les prélèvements pour l'eau potable, la santé, la sécurité civile et la salubrité. Ces mesures et la prévention de la population ont par ailleurs permis des baisses de prélèvements d'eau. En revanche, des tensions d'approvisionnement se sont manifestées, jusqu'à un état critique mi-octobre 2023.

Sarah Obrecht, avec Insee

De lourdes conséquences pour l'agriculture

La sécheresse a aussi une grande incidence sur l'agriculture : la pousse d'herbe pour les pâturages et le fourrage nécessaire a été grandement réduite en 2018, 2019 et 2020. Pour remédier à ceci, les éleveurs des quatre départements bourguignons ainsi que ceux de 43 autres départements français ont eu l'autorisation d'utiliser les surfaces et jachères pour faire pâturer leurs troupeaux ou produire du fourrage. La sécheresse engendre la prolifération d'insectes xylophages qui menacent la survie de certains arbres. Elle augmente également le risque d'incendies de forêts. La sécheresse 2023 aura impacté le rendement de céréales et d'oléagineux, à l'instar du blé tendre qui est la première culture en superficie de la région.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

Terres de Jim, c'est dans le Doubs et c'est dans un mois !

La dixième édition des Terres de Jim, la grande fête annuelle des Jeunes Agriculteurs, se tiendra dans le Doubs, du 6 au 8 septembre. Découvrez le programme et quelques préparatifs.



C'est sur le site de Mamirolle-Le Gratteris, au sud-est de Besançon, que va se tenir, les 6, 7 et 8 septembre, la dixième édition des Terres de Jim. Cette fête nationale des Jeunes Agriculteurs prend place chaque année dans un coin différent de France et, pour 2024, c'est donc la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), et le département du Doubs, qui ont été choisis. La plus grande ferme à ciel ouvert d'Europe vous accueillera sur près de 100 hectares d'animations. Les filières agricoles nationales vous feront découvrir la diversité de leurs activités et l'importance qu'elles ont dans le maintien de la souveraineté alimentaire de notre pays, ainsi que leur rôle dans le maintien de la dynamique des territoires ruraux, la longévité des paysages et la richesse de notre biodiversité. Les visiteurs pourront assister aux concours de labours européens et nationaux, vibrer au traditionnel moiss'bat cross, apprécier les comices bovins et spectacles équins, pratiquer des activités sportives telles que du biathlon ou un circuit handisport ou encore avoir l'occasion de conduire son premier tracteur.

Les régions représentées

Vous pourrez déambuler à travers le village exposants, en vous laissant guider par les animations. Un marché de producteurs prendra place dans les halles de Jim. Les régions de France seront représentées par des délégations Jeunes Agriculteurs de leurs territoires pour faire honneur à leurs produits régionaux et valoriser la typicité de leurs savoir-faire. Ces délégations feront valoir leur identité au travers d'une compétition inspirée des Jeux Olympiques mis au goût des Jeunes Agriculteurs. Une place non négligeable sera aussi accordée à l'ensemble des producteurs en vente directe de la Région BFC et des régions limitrophes pour offrir la possibilité aux visiteurs de profiter de bons produits commercialisés en circuit court. Le samedi soir, des groupes locaux monteront sur scène pour prolonger la fête : Let'Dzur avec son hymne Je reviens, Les Sang d'Ancre et Nadamas. Ces Terres de Jim reposent aussi sur l'implication de plus de 1 000 bénévoles.

Berty Robert

Plus d'infos sur www.lesterresdejim.com/

Des patates symboliques au rond-point

Depuis la mi-mai des jeunes agriculteurs, pioches, bineuses ou motoculteurs en mains, travaillent sur le rond-point de La Croix de Pierre à Étalans, près du site qui va accueillir les Terres de Jim. Des pommes de terre y ont été plantées. Pour assurer un minimum de récolte et entretenir cette culture un peu particulière en un tel endroit ils ont travaillé et pris de la peine. Avec les conseils de la société Bastard, d'Amancey, qui a gracieusement fourni les plants, les bénévoles ont suivi les indications du technicien de la graineterie et ont « rebuté » les patates. Investir le rond-point a aussi nécessité quelques échanges avec les administrations compétentes. *« Planter des pommes de terre au rond-point, c'est l'idée du comité de pilotage des Terres de Jim »* indique Romain Poignard, membre actif de l'événement, agriculteur à Bouclans, à l'est de Besançon, et pomiculteur pour l'occasion. *« Pour mettre en avant la manifestation et attirer l'attention du grand public, quel meilleur endroit qu'un rond-point ? »* interroge le jeune agriculteur. Engagé à JA25, il souligne la volonté d'utiliser des produits locaux. Si les 4 500 plants ne suffiront pas à nourrir les 100 000 visiteurs attendus les 6, 7 et 8 septembre, le geste évoque d'autres revendications chères au monde agricole. Sur quasiment 50 ares, le giratoire est une tribune pour interpeller sur la consommation de l'espace. *« La surface d'un rond-point est plus conséquente qu'on pourrait le croire. Rendre productif ces 50 ares, c'est souligner la valeur de la terre, support de production pour nourrir »*. L'accès au foncier reste une préoccupation de premier plan pour les jeunes agriculteurs. Préparer l'évènement XXL des Terres de Jim et ainsi faire passer des messages, aussi.

Julie Henriet et Séverine Vivot.

ÉLEVAGE

// ÉDITION D'ÉTÉ DE LA FOIRE AUX CULARDS

58

À la recherche de l'exception

Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert et la Sicafome tenaient l'édition d'été de la foire aux culards de la ville, le 25 juillet.

Dans les locaux du marché au cadran de Moulins-Engilbert, le 25 juillet, se déroulait l'édition d'été de la foire aux culards de la ville. Un événement organisé par le comité des foires et concours ainsi que la Sicafome. Au total, plus de 300 animaux furent présentés et départagés par les 16 membres du jury présents pour l'occasion. *« Les animaux ont une belle présentation car ils ont pu profiter de l'herbe disponible »*, a souligné Gilles Trinquet, président du comité des foires et concours. *« Il est à noter que nous avons toujours plus d'animaux pour cette session que celle de mai, car la majorité des éleveurs préfère ce moment pour les valoriser au mieux »*.



16 membres du jury ont départagé les animaux durant l'édition d'été de la foire aux culards à Moulins-Engilbert.

Distinction indéniable

Pour le président du comité des foires *« les acheteurs viennent chercher ici des animaux au haut potentiel pour la qualité bouchère qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Les bêtes d'aujourd'hui iront, pour certaines, dans d'autres concours mais dans tous les cas sont destinées aux grandes boucheries ou restaurants. Le lien entre la renommée de la foire et celle de l'assiette est donc direct »*. Ainsi le Super prix d'honneur du concours fut décerné au lot 212, du Gaec du Passou. Benoît Blandin, un des associés et président de la Sicafome, réagit : *« cela fait une dizaine d'années que le Gaec n'avait pas été distingué ainsi pour son travail. C'est donc une grande fierté. Ce prix marque la reconnaissance de tout notre investissement pour produire des animaux de qualité et la sélection que nous pouvons faire »*. Gilles Trinquet détaille : *« l'animal a remporté le prix pour sa finesse musculaire et les atouts que son développement esquisse. Cela étant, outre les animaux ayant reçu des plaques, je tiens à saluer la qualité du travail de tous les naisseurs, mais aussi celle des engraisseurs de culards. Je pense que ces points d'honneur sont importants car élever ce genre d'animaux est un travail difficile demandant une attention intense tous les jours. Il est donc nécessaire que les éleveurs soient récompensés pour ce labeur, et notamment par les prix de vente »*.

Les enchères

Comme à l'accoutumée, la foire fut donc suivie par les enchères au cadran, animée par Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome. Avant de revenir sur les prix, il détaille que : *« De par cette qualité et des volumes proposés, ce rendez-vous est devenu incontournable au fil des ans. Si nous avons une base de fidèles acheteurs, tous les ans de nouveaux viennent gonfler les rangs ; preuve qu'ils trouvent ici ce qu'ils recherchent et que ce qui est proposé à Moulins-Engilbert ne se trouve pas ailleurs. Ici, la qualité est de plus en plus remarquable ; c'est top ! En plus, l'ambiance de la vente est toujours très sympa, et particulièrement pour cette édition d'été, où les professionnels sont souvent accompagnés par leurs familles - vacances d'été obligent. Voir des jeunes s'intéresser au métier montre que la filière, même si elle est difficile, a un avenir. Tout ceci fait plaisir à voir et renforce l'idée que le comité des foires et le cadran – ainsi que le lien entre les deux structures – sont des organismes familiaux »*.



Sicafome

Le lot n° 212 du Gaec du Passou ayant obtenu le Super prix d'honneur de la foire.

Pour la vente, les 75 acheteurs inscrits ont pu enchérir sur les 304 animaux présentés - Charolaises et quelques croisées. Le prix moyen s'élève à 2 510 euros avec cours moyen au kg 4,57 euros. Le *Top Price* (génisse de 4 ans) pesait 726 kg a été adjugée 5 080 euros^{HT}. De son côté, le Super prix d'honneur (lot 212 - génisse de 2 ans) pesant 471 kg a été adjugé 2 840 euros^{HT}, présenté par le Gaec du Passou (58), elle rejoint le cheptel de l'EARL Alloin (71). La vente s'est clôturée par la remise des plaques aux éleveurs et par une minute de silence pour Monsieur Merlin, figure incontournable du marché et disparu il y a peu.

Chloé Monget

Palmarès complet

- Super Prix d'honneur : 212 - Gaec du Passou.
- Section 1, Génisses 12 – 18,5 mois (56 animaux) :

Prix d'honneur : lot 126 – Gaec des Couthions. Premier prix ex aequo : 95 – Gaec Laporte Père et fils, 242 – Gaec Martin Gilles et fils, 209 – Bonnabe Jean-Pierre, 239 – Gaec Martin Gilles et fils. Deuxième prix ex aequo : 193- Gaec du Verger, 208 – Bonnabe Jean-Pierre, 70 – Commeau Christian. Troisième prix, ex aequo : 62 – Pipponiau Mathieu, 60 – Pipponiau Mathieu, 103 – EARL Plantard.

- Section 2, Génisses 18,5 – 28 mois (84) :

Prix d'honneur : 303 - Godard Denis. Premier prix ex aequo : 166 – Gaec des Couthions, 301 – Godard Denis, 167 – Gaec des Couthions, 308 - Godard Denis, 65 – EARL du Montbaron. Deuxième prix ex aequo : 234, Gaec Martin Gilles et fils, 232 – Gaec Martin Gilles et fils, 2 – EARL Lavigne Michel, 75 - Melaye Florian, 10 – EARL Loic Tholot. Troisième prix ex aequo : 69 – Martin Guy, 302 - Godard Denis, 89 – Lordey Thierry, 277 – EARL du Domaine de France.

- Section 3, Génsisses 28 – 30 mois (72) :

Prix d'honneur : 212 – Gaec du Passou. Premier prix ex aequo : 259 – EARL Gondard Louis, 67 – SCEA de la Varenne, 68 – SCEA de la Varenne, 246 – Gaec Duverne, 29 – SARL GH Betail. Deuxième prix ex aequo : 177 – Gaec de Germenay, 181 - Beauzon Nicolas, 219 – Gaec du Passou, 159 – Gaec de Montcharmont R. et T. Troisième prix ex aequo : 280 – EARL du Domaine de France, 153 – Cognard Roger, 309 - Godard Denis, 216 – Gaec du Passou.

- Section 4, génisses de plus de 30 mois (78) :

Prix d'honneur : 270 – EARL du Saulcy. Premier prix ex aequo : 268 – EARL du Saulcy, 266 – EARL du Saulcy, 44 – Gaec Douard Père et fils, 282 – EARL du Domaine de France, 226 – Gaec Martin Gilles et fils. Deuxième prix ex aequo : 143 – EARL du Grand Lormy, 192 – Boucaud Jean-Paul, 191 – Boucaud Jean-Paul, 51 – Gaec Delormes. Troisième prix ex aequo : 49 - Gaec Delormes, 1 – EARL Lavigne Michel, 227 – Gaec Martin Gilles et fils.

- Bœufs de moins de 24 mois (9) :

Prix d'honneur : 119 – Gaec des Nicolas. Premier prix ex aequo : 121 – EARL de Montbaron, 123 – EARL Lavigne Michel. Deuxième prix : 126 – Gaec Delormes. Troisième prix : 124 – Bonnabe Jean-Pierre.

- Bœufs de plus de 24 mois (20) :

Prix d'honneur : 117 – Godard Denis. Premier Prix ex aequo : 114 – Gaec du Grand Anizy, 120 – Pipponiau Mathieu, 113 – Gaec du Grand Anizy. Deuxième prix ex aequo : 125 – EARL Du Saulcy, 107 – Pautonnier Adrien. Troisième prix : 131 – SCEA Des Ris.

// OVINS

Une filière diversifiée en Bourgogne-Franche-Comté

Agreste, le service qui produit des études, statistiques et évaluations agricoles, a publié récemment un état des lieux de la filière ovine régionale, en se basant sur le recensement agricole de 2020.

En 2020, on estimait le nombre d'exploitations valorisant des ovins en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à 1100, soit une baisse de 15 % en 10 ans. Le nombre d'ovins a également diminué pour passer de 194 000 têtes en 2010 à 174 000 en 2020. La grande majorité de l'élevage ovin de la région se concentre en Bourgogne, principalement dans la Nièvre, la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. Un peu plus de la moitié des exploitations ayant des ovins les combinent avec un atelier bovin significatif. 32 % des exploitations agricoles ayant au moins 50 ovins viandes sont spécialisées en ovins. La majorité de celles-ci sont des micro ou petites exploitations. Les spécialisées ovins représentent un peu moins de la moitié du cheptel régional. Un quart de ces fermes possèdent un atelier bovins d'en moyenne 56 têtes. La Surface agricole utile (SAU) est de 57 hectares, dont une large majorité se compose de Surface toujours en herbe (STH).

Activité plus féminine

Près de la moitié des agriculteurs dans ces fermes sont non issus du cadre familial bien que l'aide familiale soit plus présente dans les fermes spécialisées ovins que dans les autres, d'autant qu'un tiers des chefs n'a pas de formation agricole. Par rapport aux autres types de fermes, les femmes constituent une part élevée des chefs et coexploitants, puisqu'elles représentent environ un quart de ceux-ci. Par ailleurs, ceux-ci sont, pour plus de 80 % d'entre eux, des Équivalents temps plein (ETP), ce qui est bien plus élevé que pour toutes les exploitations confondues (66 %). La moyenne d'âge des exploitants est supérieure à celle des autres types, elle est ici de 49 ans. Les fermes spécialisées en bovins représentent 41 % des exploitations ayant des ovins et 29 % du cheptel ovin de BFC. Cependant, leur part dans cet élevage recule. En moyenne, dans ces fermes, on retrouve 114 ovins pour 239 bovins. Leur STH globale (ovins + bovins) est 2 à 3 fois plus élevée que celle des autres types d'exploitations. Les exploitants sont, pour environ 80 % d'entre eux, des ETP car peu font appel à de la main-d'œuvre familiale permanente. 13 % des exploitations élevant des ovins dans la région sont en polyculture-élevage dans laquelle l'élevage ovin est une activité économique secondaire. La SAU est la plus grande parmi les exploitations ovines avec, pourtant, une STH plus petite (38 % de la SAU). Les deux tiers ont une taille économique moyenne ou grande.

Moyenne d'âge basse

Plus d'un dixième des exploitations de ce type a recours à un salariat permanent non familial, ce qui est très élevé par rapport aux autres fermes d'exploitation ovine. Néanmoins, les trois quarts des exploitants y travaillent dans un cadre familial. La moyenne d'âge de ceux-ci est une des moins élevées, avec 46 ans d'âge moyen. Finalement, 14 % des exploitations et 11 % du cheptel ovin de BFC n'appartiennent pas aux différents types d'exploitations cités précédemment. Un tiers de ces exploitations combine l'élevage ovin avec un élevage bovin et 30 % de la SAU est une STH, ce qui est assez faible. La moyenne d'âge des chefs et coexploitants figure parmi les plus faibles.

Sarah Obrecht, avec Agreste

// ESPÈCE VÉGÉTALE

Silphie : une plante qui se développe

Maxime Asdrubal, agriculteur à Is-sur-Tille, cultive une plante qui se développe de plus en plus en France : la silphie.

À lire les commentaires d'internautes sur notre page Facebook, la silphie est déjà connue d'un certain nombre d'exploitants agricoles. *« Surtout dans le domaine de la méthanisation, car cette plante originaire d'Amérique du Nord a un pouvoir méthanogène intéressant »*, relève Maxime Asdrubal, à Is-sur-Tille. Ce Côte-d'Orien a beau avoir une unité de méthanisation avec son frère Sébastien, sa silphie ne sera pas valorisée dans l'énergie : *« elle pourrait l'être mais nous avons assez de fumier. Nous l'avons implantée il y a deux ans sur cinq hectares très pauvres, une ancienne jachère qui avait été retournée, à côté de notre exploitation. Elle sera ensilée fin août et se destinera à l'alimentation de nos vaches allaitantes, comme fourrage grossier »*. Cette plante pérenne se récolte réellement à partir de sa troisième année en terre : *« la première campagne, il n'y a rien. La seconde, les plantes ne font qu'un mètre de haut, nous n'avons récolté que 30 bottes l'an passé. Cet été, c'est forcément très joli avec les conditions météo que nous avons eues, nous allons certainement dépasser les 10 tMS/ha. Mais que donnera la culture lors d'une année sèche ? Nous n'en savons rien pour le moment »*. La silphie présente, sur le papier, de nombreux avantages en plus de ceux préalablement cités : son taux de protéines est intéressant, elle est très mellifère, elle supporte une grande amplitude de températures et elle est appréciée pour valoriser des ZNT, des zones de captage ou zones inondables. *« Aucune intervention n'est nécessaire le reste de la campagne, si ce n'est l'apport de fumier, 15 tonnes à l'hectare, chaque printemps, c'est un autre atout. Elle a toutefois un inconvénient, et pas des moindres… »*, tempère Maxime Asdrubal, *« il s'agit de son coût d'implantation qui est colossal, soit 1 500 euros/ha. Des disques spéciaux sont conseillés pour obtenir un maximum de précision. À ce tarif-là, il ne faut pas se tromper, sinon, c'est de l'argent perdu, comme cela est arrivé à un collègue. Le facteur risque est très important avec la silphie. Alors oui, c'est vrai, quand c'est réussi, nous sommes tranquilles pour au moins 15 ou 20 ans »*.



La culture approche parfois les 2,50 m de hauteur.

AG

// ADVENTICES

Le chardon… une vivace tenace

Les printemps pluvieux sont propices au développement des chardons. Ces plantes vivaces sont très préjudiciables aux rendements et leur maîtrise nécessite de combiner plusieurs moyens de lutte.

Présent dans tous types de cultures et dans tous types de sol le chardon commun est une plante vivace de la famille des astéracées. Le principal problème posé par les chardons réside dans la perte de rendement, qui peut aller jusqu'à 60 % en céréales. À titre de repère, 10 chardons/m² correspondent déjà à 20 % de pertes de rendement en céréales et 10 % en colza. Les printemps pluvieux qui maintiennent une humidité du sol importante sont des conditions propices à son développement. Le printemps 2024 a donc été favorable à sa prolifération : les observations visuelles ces dernières semaines le confirment.

Une biologie à bien connaître

Bien comprendre la biologie particulière du chardon est indispensable pour lutter efficacement contre son extension. Morphologiquement, le chardon présente des tiges hautes pouvant atteindre jusqu'à 1,5 m, surmontées d'inflorescences en corymbes. Ses feuilles sont découpées et épineuses. La plante se multiplie par des graines, disséminées par le vent, mais ce n'est pas son mode de reproduction principal : moins de 5 % des chardons sont issus d'une reproduction sexuée. C'est principalement grâce à ses organes souterrains que le chardon des champs s'étend dans les parcelles. Ce réseau racinaire se développe de plusieurs mètres chaque année et présente des bourgeons, à l'origine des pousses. Au printemps suivant, les bourgeons racinaires les plus proches de la surface du sol émergent. Les rhizomes traçants, porteurs de bourgeons à partir desquels se développent de nouveaux individus (drageons), peuvent progresser latéralement jusqu'à 2 mètres par an sous forme de cercle au milieu des parcelles. Sans contrôle du chardon, l'expansion racinaire est estimée entre 2 à 12 mètres par an. Un fragment de racine est capable de se régénérer dès qu'il mesure plus de 5 mm, avec un optimum de 2 cm. Vigilance donc, lors des opérations de travail du sol, car un petit fragment resté collé à un outil peut contaminer une nouvelle parcelle…

Combiner leviers agronomiques et chimiques

Le chardon stocke des réserves de nutriments et d'énergie dans ses racines et ses organes végétatifs. Celles-ci lui permettent de se régénérer après chaque destruction. Lorsqu'elles sont faibles, si les racines sont fragmentées, le chardon aura plus de mal à repartir. C'est le cas au stade 6-8 feuilles, et, dans une moindre mesure, à l'approche de l'apparition des bourgeons floraux. Ces deux périodes dont donc favorables aux interventions de gestion mécanique. Au niveau de la rotation, l'intérêt de la luzerne est bien documenté pour réduire fortement l'infestation en chardons d'une parcelle, car cette culture a une forte capacité de colonisation racinaire et de couverture du sol : une luzerne fauchée deux fois par an et installée durant 4 ans permet de réduire la densité de chardon de plus de 99 %. Moins efficaces que la luzerne ou qu'une prairie temporaire, certaines espèces annuelles sont concurrentielles par leur effet étouffant : seigle, triticale, chanvre, avoine… Un couvert d'interculture dans la rotation peut jouer un rôle équivalent, pour peu qu'il soit composé d'espèces couvrantes, dont le développement rapide garantira une biomasse importante au moment du développement du chardon. Par exemple : sarrasin, crucifères, seigle, avoine, phacélie… Cette phase d'interculture peut aussi, en conditions sèches, être favorable à la destruction mécanique, en proscrivant les outils à disques (qui disséminent les fragments). Plusieurs interventions successives à 10 jours d'intervalle et de plus en plus profonds (ex : 5 cm, puis 10 cm, puis 15 cm) vont forcer le chardon à épuiser ses réserves racinaires. De même le binage de l'inter-rang des cultures qui s'y prêtent fonctionne sur le même principe.



Les printemps humides favorisent l'extension des chardons par voie végétative.

Broyer ou faucher plusieurs fois

Une alternative pour épuiser les chardons consiste à faucher/broyer ou écimer les chardons après le stade « bouton floral ». Attention : trop tôt avant ce stade, la dormance des bourgeons sur les racines est levée et il y a un risque de multiplier les drageons. Pour l'écimage, l'idéal est de sectionner le chardon juste avant une pluie afin que l'eau entre dans la tige et provoque un pourrissement ainsi qu'une destruction plus durable du chardon. La lutte chimique vient compléter cet arsenal de mesures agronomiques, avec deux substances actives utilisables et efficaces sur les chardons en interculture : le glyphosate (1 080 g/ha) et le dicamba (Banvel 4S 0,6 l/ha). Le stade optimal d'application se situe entre 8 feuilles et apparition des boutons floraux (assez tardivement en fin d'été, le chardon fait alors 15-20 cm de haut).

Alexandre Coronel

// DÉSHERBAGE DU LIN OLÉAGINEUX

La lutte contre les graminées reste possible

Pour la campagne 2024-2025, le programme de désherbage antigraminées évolue sur le lin oléagineux d'hiver à la suite du retrait d'Avadex 480. Terres Inovia fait le point sur les alternatives possibles.

Le programme de désherbage antigraminées du lin oléagineux était basé sur une application d'Avadex 480 (triallate) 3 l/ha en pré-semis incorporé permettant une efficacité d'environ 50 % voire 80 % en bonnes conditions. Le retrait de l'AMM de cette spécialité en septembre 2023 entraîne un arrêt de distribution depuis mars 2024 et une fin d'utilisation fixée au 29 mars 2025, permettant d'utiliser l'Avadex 480 pour la prochaine campagne. Cependant, les stocks sont limités et de nombreuses parcelles devront être désherbées différemment.



Terres Inovia

Suite au retrait d'Avadex 480, quelles sont les alternatives pour le désherbage antigraminées sur le lin oléagineux ?

Quelles alternatives à Avadex 480 pour les semis de l'automne 2024 ?

Colzamid (napropamide) en postsemis - pré-levée est la solution alternative à l'Avadex 480 travaillée par Terres Inovia depuis 3 campagnes (essais avec observation de la sélectivité et de l'efficacité). Son utilisation sur lin oléagineux est possible parce que Colzamid couvre toute la portée de l'usage « Crucifères oléagineuses*Désherbage » (colza, lin, etc.). Attention, les applications en pré-semis incorporé ne sont pas sélectives du lin.

En situation de pression en graminées, un désherbage de pré-levée peut être réalisé avec Colzamid (napropamide) à 2 l/ha. L'efficacité sera supérieure ou égale à Avadex 480 qui lui est incorporé en pré-semis. Sur colza et en situation de ray-grass, Colzamid en pré-levée est légèrement inférieur à 500-600 g ha de métazachlore. Contre vulpin, Colzamid est plutôt équivalent. Il faut souligner que les conditions de réussite du désherbage sont meilleures en lin (application fin septembre - début octobre) grâce à des sols souvent plus frais au moment des applications. L'efficacité est alors comprise entre 50 et 80 %.

Le spectre d'efficacité de Colzamid sur dicotylédone est intéressant et nettement supérieur à AVADEX480, notamment sur coquelicot. Les efficacités sur matricaire et véronique ne sont pas négligeables.

Conditions d'application du Colzamid à 2 l/ha.

- Appliquer l'herbicide après le semis.
- L'efficacité est abaissée en présence de mottes ou de résidus.
- L'application sur sol frais permet une efficacité optimale.
- L'efficacité est moins régulière sur des sols argileux.

Nous devons préciser qu'à ce jour la société UPL ne s'est pas encore positionnée sur cette utilisation qui respecte la réglementation.

Cette base sera complétée en végétation par un antigraminées foliaire, dans le cas où les ray-grass et/ou vulpins sont encore sensibles. Une vigilance sera portée sur ces applications, les efficacités fortement affectées par la résistance aux inhibiteurs de l'ACCase ("fop", "dime" et "den") sont parfois meilleures pour la cléthodime. Mais la fréquence de la résistance progresse, d'où l'intérêt du désherbage de pré-levée, parfois la seule façon de contrôler les graminées. Dans les cultures plus faciles à désherber, il est préférable de limiter le recours à la cléthodime pour faire durer l'efficacité. En colza, pour contrôler les repousses, il est préférable de choisir un « fop » (Agil, etc.) et la cléthodime ne doit s'envisager que si l'on vise une efficacité optimale dans un programme avec Kerb.

En non-labour et au semis, il est fortement recommandé, si le dernier passage d'outil date de plus de 5-8 jours, d'appliquer un glyphosate pour éliminer les premières levées de ray-grass ou de vulpin. Cette technique est préférable à un travail du sol au moment du semis (exemple avec un semis en combiné) qui peut favoriser, encore plus, de nouvelles levées en culture.

Le faux semis est en effet un levier incontournable et, dans la rotation d'autres leviers peuvent être activés pour lutter contre le ray-grass ou le vulpin : introduction d'une culture de printemps, voire deux successives, labour occasionnel, etc.

En lin d'hiver : attention à la sensibilité au gel des antigraminées foliaires

Une autre donnée doit aussi être prise en compte, celle de l'augmentation de la sensibilité des lins au gel après passage d'un antigraminée foliaire (AGF) à l'automne :

- dans les zones à hivers froids (Centre, Nord et Est), éviter autant que possible l'usage d'un AGF avant la sortie hiver ;
- dans les zones à hivers plus doux (Sud-Ouest, Ouest), l'application d'un AGF à l'automne est envisageable, seulement en cas de concurrence précoce ;
- d'une manière générale : mieux vaut positionner l'AGF en sortie d'hiver.

Les travaux de Terres Inovia se poursuivent, comme ceux d'Arvalis (lin fibre d'hiver) pour renforcer l'efficacité de la lutte contre les graminées.

Zoé Le Bihan, Terres Inovia

// MAÏS FOURRAGE

Une récolte qui s'annonce plus tardive

Arvalis et ses partenaires (AGPM, FNPSMS et UFS) présentent une première cartographie des dates prévisionnelles de récolte du maïs fourrage en France. Deux créneaux de semis sont pris en compte, en lien avec des conditions météorologiques difficiles en début de campagne.

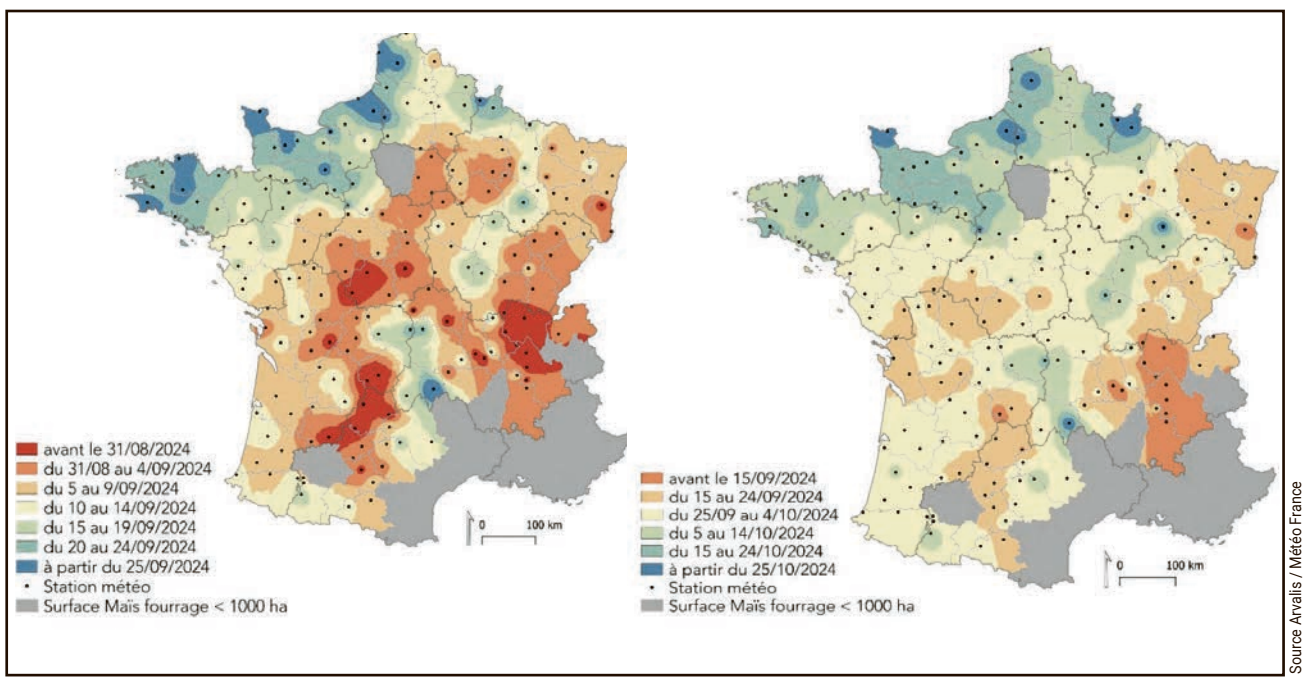
Deux cartes modélisent l'état d'avancement de la maturité des maïs fourrage correspondant à l'atteinte du stade de 32 % de matière sèche plante entière, soit le stade le plus propice à la récolte. Elles sont représentatives de deux périodes de semis successives (dans le contexte d'une année atypique) : une première période correspondant aux semis de fin avril à mi-mai et une seconde correspondant aux semis de fin mai à début juin. Pour le premier créneau de semis, les premiers chantiers de récolte devraient intervenir avant le 31 août dans le sud de la région Centre - Val de Loire, en Midi-Pyrénées, dans le Limousin et en Rhône-Alpes.

En Bourgogne Franche-Comté (BFC), cette date relativement précoce ne devrait concerner qu'une portion sud-est de la Saône-et-Loire et l'extrême sud du Jura. Sur le reste du Jura, l'est de la Saône-et-Loire, les deux tiers sud du Doubs, l'est de la Côte-d'Or et la moitié ouest de la Haute-Saône, la récolte pourrait démarrer entre le 31 août et le 4 septembre. Pour la quasi-totalité de l'Yonne et la moitié ouest de la Nièvre, les premières récoltes devraient intervenir entre le 5 et le 9 septembre. Enfin, sur l'ouest et le nord de la Côte-d'Or, ainsi que l'est de la Nièvre, il faudra attendre entre le 10 et le 19 septembre.

Jusqu'au 24 octobre

On peut noter que globalement, en France, il y aura un étalement important des dates de récolte, et potentiellement des récoltes tardives, soit après la mi-octobre, pour les semis de juin. Pour ces semis, on peut considérer que, pour la moitié nord-ouest de la Côte-d'Or, le nord-ouest de la Saône-et-Loire et l'est de la Nièvre, les récoltes ne se produiront qu'entre le 5 et le 24 octobre. Seule une toute petite partie du sud-est de la Saône-et-Loire pourrait les entamer avant le 15 septembre. Du nord au sud de la France, les conditions et les dates de semis ont été très variables cette année.

Les premiers semis de maïs fourrage ont démarré les derniers jours du mois d'avril jusqu'au 10 mai. Sur les deux-tiers sud de la France, les conditions humides ont perduré les 15 premiers jours de mai avec d'importantes quantités de pluie entraînant le décalage des dates de semis, parfois même des resemis. Les chantiers de semis ont repris sur la dernière décade de mai pour se poursuivre jusqu'à courant juin. Contrairement à l'année dernière, le mois de juin, plus froid que la médiane des dix dernières années – et plus particulièrement dans le quart nord-est –, n'a pas permis de rattraper le retard pris.



Source Arvalis / Météo France

Ces deux cartes montrent les périodes probables de récoltes en fonction de semis effectués en avril (à gauche) ou en juin (à droite).

Arvalis

// DÉCOUVERTE

21

Les subtilités de l'élevage d'escargots

On mange des escargots sans trop se poser la question de leur origine ou du travail à mener pour les élever. C'est pour éclairer le grand public sur ces aspects qu'étaient organisées, les 3 et 4 août, des opérations portes ouvertes, à l'initiative du Groupement des héliciculteurs de Bourgogne-Franche-Comté. Reportage chez l'une des participantes : Virginie Despratx, en Côte-d'Or.



Virgine Despratx (à gauche) s'est installée il y a trois ans avec un élevage de 60 000 escargots, en activité complémentaire de son métier. Cette opération a permis à un large public de comprendre comment l'escargot est élevé.

Fédérant 37 producteurs, le Groupement des héliciculteurs de BFC (GHBFC) agit afin de sensibiliser à l'importance de consommer des escargots produits en France[(1)]. Il souhaite pour cela mieux faire connaître une filière peu structurée. L'opération portes ouvertes organisée les 3 et 4 août traduit cette volonté. Des fermes de Côte-d'Or et de Haute-Saône ont participé à cette première édition. Exemple, à l'Escargot B, chez Virginie Despratx, héliciculteur à Pleuvey, hameau de la commune de Meursanges, près de Beaune. L'escargot attire : le parking près de l'exploitation en témoignait, samedi 3 août. Dans le public, des amis, des touristes de passage dans la région, tous animés d'une vraie curiosité pour une forme d'élevage finalement peu connue. *« Dans ce type d'élevage, on apprend tous les jours »*, confiait d'ailleurs l'éleveuse à ses visiteurs.

Activité complémentaire

Elle a créé sa structure, il y a trois ans. Cette activité est pour l'instant complémentaire à son métier de commerciale en nutrition animale. Elle est aussi associée, avec son mari, sur une exploitation agricole. La taille de son élevage de 60 000 escargots n'est pas suffisante pour en vivre pleinement mais elle n'exclut pas, à terme, de maîtriser la totalité de la chaîne, de la reproduction jusqu'à la transformation. Face aux visiteurs, Virginie Despratx est revenue sur les raisons de son choix de diversification professionnelle : *« Il y a quelques années, je me suis posée la question d'élargir mon champ professionnel. C'est ainsi que j'ai découvert l'élevage d'escargots. Je me suis renseignée auprès de Frédéric Marcouyoux, éleveur à Vernot, en Côte-d'Or. Je voulais voir si cette activité pouvait être compatible avec mon emploi. Je me suis renseignée sur les formations nécessaires. On peut adapter sa production à son activité »*. En France, deux écoles forment à l'élevage d'escargots : une à Besançon et l'autre à Aix-les-Bains. Il lui a fallu se former pour comprendre le cycle de la vie d'un escargot, les maladies qui peuvent l'affecter, les règles sanitaires liées à leur transformation, la nécessité de se protéger des prédateurs (oiseaux, rats…)

Escargot « bien bordé »

Aujourd'hui, elle n'élève que du gros-gris (*helix aspersa maxima*). Dans son parc de 200 m², ils se nourrissent de phacélie, de colza fourrager et de moutarde, semé par l'éleveuse qui complète cette alimentation par des granulés riches en oligo-éléments et calcaire. Les visiteurs ont pu, à l'occasion de cette porte ouverte, apprendre qu'un escargot parvient à maturité au bout de 4 à 5 mois. Ils découvraient aussi la notion d'escargot « bien bordé » : ce moment où l'animal a terminé son développement et que sa coquille présente un ourlet sur son ouverture. Le ramassage des animaux se fait quand ils sont endormis. *« On les récupère sous les planches du parc, à l'abri du soleil, et dans la végétation »* expliquait l'éleveuse. Virginie Despratx commercialise sa production en persillade, en croquilles et au court-bouillon. La majorité de ses ventes se fait à Meursanges, où se tient un marché de producteurs, chaque vendredi. *« J'en vends aussi un peu par les réseaux sociaux et à des restaurateurs (Aux Terrasses, à Tournus, en Saône-et-Loire et au Castel de Très Girard, à Morey-Saint-Denis, en Côte-d'Or) ainsi qu'à quelques bouchers-charcutiers »*. Le 3 août, il lui restait quelques douzaines d'escargots à vendre, qui ont été écoulées à l'occasion d'un repas organisé le soir même sur place, histoire de prolonger de manière conviviale cette journée de découverte. *« Pour les escargots français,* concluait-elle, *la demande est supérieure à l'offre… »* Le marché est donc loin d'être saturé.

Berty Robert

(1) Voir TDB n° 1784 et 1788

// ÉLEVAGES LAITIERS

21

La petite entreprise a bien grandi

La Ferme de Labergement, à Moloy, transforme 110 000 litres de lait en glaces, fromages frais et crèmes glacées. Des volumes complètement inespérés en 2018, lors du lancement de cet atelier.

Ce n'était pas un poisson d'avril ! Lancée le 1er avril 2018, l'activité de Matthias Colson et de ses associés du Gaec familial consistait à fabriquer des glaces fermières, des crèmes glacées et autres produits à base de lait de leurs belles vaches Brunes. *« Nous partions clairement dans l'inconnu… Certes, des études de faisabilité et de marché avaient été réalisées mais le succès n'était pas garanti pour autant »*, retrace Matthias Colson, qui venait de s'installer dans cette exploitation située à Moloy, près d'Is-sur-Tille. La première année d'exercice, ou plutôt demi-année, avait permis de transformer 10 000 litres de lait. *« Ce début était encourageant. Dès la deuxième année, ces volumes ont triplé car, en plus des glaces, nous avions passé la vitesse supérieure avec des fromages blancs et crèmes glacées. Des premiers collèges et lycées nous ont fait confiance à partir de ce moment-là »*, poursuit le Côte-d'orien. La crise sanitaire est ensuite arrivée et toutes les ventes ont littéralement explosé : *« le recours à des produits locaux nous a profité. Les quantités demandées étaient presque irréelles en fromages blancs ! Certains magasins ont quadruplé leurs commandes, nous étions arrivés au maximum de ce que nous pouvions faire »*. La barre des 80 000 litres de lait transformés a été atteinte durant les deux années du coronavirus.

Objectif 300 000 !

Les ventes de la Ferme de Labergement n'ont pas diminué par la suite, malgré un *« retour à la normale »* : *« après le covid, les produits locaux ont vu leur cote diminuer chez les particuliers. Mais entre-temps, nous avions augmenté le nombre de nos clients et revendeurs. La production n'a pas fléchi, bien au contraire. Les cantines ont multiplié leurs commandes »*. Plus de 100 000 litres de lait (110 000, exactement) sont aujourd'hui transformés au sein de la ferme, loin des 50 000 litres initialement espérés par Matthias Colson lors de son installation. Pour répondre à une demande toujours plus importante, le jeune entrepreneur a recruté de la main-d'œuvre et investi dans un matériel plus performant. La production est actuellement écoulée dans une quarantaine de magasins, épiceries, fermes en vente directe mais aussi et surtout en restauration collective, pour la moitié des commandes. Entre 40 et 50 particuliers se rendent aussi chaque semaine au magasin de l'exploitation. La météo pluvieuse des derniers mois a impacté les ventes de glaces mais celles-ci semblent définitivement relancées avec le retour du soleil ! La ferme de Labergement n'est pas encore arrivée à son rythme de croisière : une transformation annuelle de 300 000 litres est désormais visée. Cela représenterait quasiment un tiers du lait produit sur la ferme. Les diversifications se poursuivent dans le même temps, avec de nouveaux produits laitiers et des produits carnés depuis la fin d'année 2023.



Matthias Colson, devant son magasin à la ferme ouvert le mercredi, le vendredi et le samedi de 16 h 00 à 19 h 00.

AG

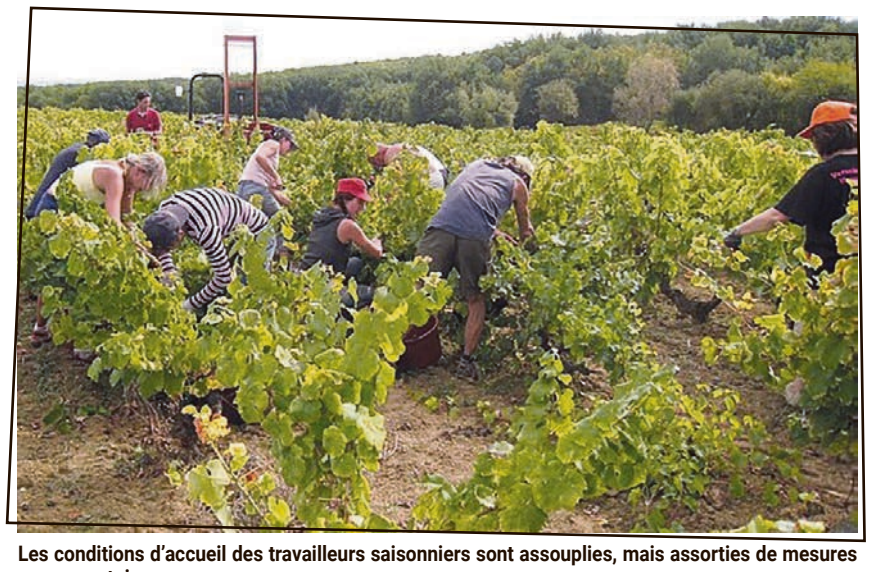
// VENDANGES

Dérogation sur le logement des travailleurs saisonniers

La Direction régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités (Dreets) a répondu favorablement à une demande formulée par la FRSEA BFC sur une dérogation à mettre en place, en matière de logement des travailleurs saisonniers.

À la suite d'une demande formulée par Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le 27 juin, auprès de la Direction régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités (Dreets BFC), dans le but d'obtenir une dérogation aux conditions d'hébergement fixe des travailleurs saisonniers agricoles dans le cadre des vendanges de 2024 pour les départements de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne, cette dérogation a été officialisée le 19 juillet. Elle prévoit que, pour les vendanges 2024, les entreprises agricoles des départements cités sont autorisées à déroger aux conditions d'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles dans la limite d'une durée de trente jours, consécutifs ou non, pour chaque entreprise, sur une période de douze mois consécutifs sur les dispositions suivantes des articles R. 716-7 et R. 716-11 du code rural et de la pêche maritime en pouvant :

- porter la superficie minimale de toute pièce destinée au sommeil à 6 m² par occupant, au lieu de 9 m² pour le premier occupant et 7 m² par occupant supplémentaire ;
- porter le nombre de travailleurs par pièce destinée au sommeil jusqu'à un maximum de sept, au lieu de six ;
- porter le nombre minimal de lavabos à un pour six personnes, au lieu d'un lavabo pour trois personnes ;
- porter le nombre minimal de douches à une pour huit personnes, au lieu d'une douche pour six personnes ;



Les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers sont assouplies, mais assorties de mesures compensatoires.

- porter le nombre minimal de cabinets d'aisances à un pour huit personnes, au lieu d'un cabinet d'aisances pour six personnes.

L'usage de cette dérogation par une entreprise doit s'accompagner de la mise en œuvre des mesures compensatoires définies par l'avenant n° 1 du 22 septembre 2020 pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne (voir encadré). Cette décision de dérogation exclut toute dérogation aux prescriptions réglementaires relatives aux locaux destinés à la cuisine, à la séparation des pièces destinées au sommeil des femmes de celles destinées au sommeil des hommes, aux dispositions relatives à la sécurité des installations électriques et aux dispositions en matière d'issue, de dégagement et de lutte contre les incendies.

La présente dérogation est accordée jusqu'au 31 décembre 2024 et sous réserve du respect des mesures compensatoires négociées entre les partenaires sociaux par l'accord du 29 avril 2019, modifié par l'avenant n° 1 en date du 22 septembre 2020, pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. Cette décision est révocable à tout moment, si les raisons qui l'ont motivée viennent à disparaître.

Direction régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté

Mesures compensatoires

L'article 1 de l'avenant en date du 22 septembre 2020, étendu par un arrêté du 31 mai 2021, prévoit les mesures compensatoires suivantes à destination des salariés agricoles des entreprises de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne :

1° Afin de compenser la réduction du nombre de mètres carrés dans les pièces destinées au sommeil, il convient d'améliorer les locaux de couchage :

- **en prévoyant un point d'accès wifi, à condition que l'accès soit possible ;**
- **lorsque l'occupant dispose d'un volume de moins de 10 m³, en lui assurant un renouvellement d'air à raison d'au moins 10 m³/heure par personne ;**
- **en mettant à disposition un système de ventilation de l'air supplémentaire pour la pièce destinée au sommeil accueillant plus de quatre occupants.**

2° Afin de compenser l'augmentation du nombre d'occupants par pièce destinée au sommeil, il convient d'améliorer les services proposés :

- **en prévoyant une bagagerie à la disposition des personnes hébergées pour stocker les valises vides durant les travaux ;**
- **en prévoyant la mise à disposition d'un lave-linge pour les personnes hébergées durant la période de travaux ;**
- **en prévoyant une pièce dédiée au séchage des vêtements ;**
- **en prévoyant un espace dédié au retour du travail (afin d'enlever les chaussants et vêtements sales).**

3° Afin de compenser l'augmentation du ratio nombre de travailleurs par lavabo, par douche et par cabinet d'aisances, il convient d'améliorer le confort des installations sanitaires, ainsi que leur accès :

- **en allongeant la plage du petit-déjeuner ;**
- **en prévoyant une plage d'une heure trente (1 h 30) minimum entre le retour du travail et le service du dîner pour permettre un temps suffisant à chacun pour accéder aux locaux sanitaires ;**
- **en mettant à disposition, en plus de l'entretien journalier des locaux sanitaires assuré par l'employeur, le matériel d'entretien et de nettoyage nécessaire.**

// VENDANGES

21 Il est encore temps de s'inscrire

Comme chaque année, la saison des vendanges offre de nombreuses opportunités d'emploi dans la région (plus de 40 000 vendangeurs chaque année). Pour répondre aux besoins des viticulteurs, France Travail, l'Anefa BFC, la FRSEA BFC et Vita Bourgogne lancent leur campagne de recrutement annuelle. Les postes recherchés (coupeur, porteur et ouvrier caviste) sont ouverts à toutes et tous, sans diplôme ou expérience requis. De nombreuses solutions sont mises en place pour consulter, déposer les offres, et postuler :



Trois sites sont à votre disposition pour déposer votre candidature aux vendanges 2024.

- **Le site francetravail.fr** qui permet aux employeurs de déposer leurs offres d'emploi et aux candidats de postuler directement auprès des employeurs, tout en bénéficiant de l'appui d'un conseiller France Travail ;
- **Le site lagriculture-recrute.org** qui permet aux personnes intéressées de candidater gratuitement et d'être accompagnées dans leurs démarches par les services départementaux ;
- **Le site vitabourgogne.com** pour postuler sur le seul site d'emploi spécialisé Vigne & Vin en Bourgogne porté par les 4 500 vignerons bourguignons.

Dans l'ensemble des départements viticoles de la région, le cumul salaire vendanges et RSA est possible. Les candidats intéressés peuvent se rapprocher de leur conseiller France Travail ou du Conseil départemental pour en savoir plus.

D'après communiqué



// SORTIE EN FORÊT

58 Une balade pas comme les autres

Le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) en partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) proposait une excursion un peu particulière à Montigny-en-Morvan le 17 juillet.



Quentin Maréchal (ici en photo) et Clémentine Hochereau, chargés de mission au CRPF, ont présenté les différentes particularités qu'un marteloscope comme celui de Montigny-en-Morvan, peut avoir.



De gauche à droite, Sylvain Mathieu, président du PNRM, Nicolas Blanchard, chargé de mission au PNRM, Clémentine Hochereau et Quentin Maréchal, chargés de mission au CRPF.

Afin de faire découvrir le marteloscope et plus largement le métier de forestier, une balade en forêt était organisée le 17 juillet à Montigny-en-Morvan, par le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) conjointement avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Ainsi, c'est dans une parcelle de Pascal Boulle (exploitant agricole à Montigny-en-Morvan) que le rendez-vous était donné. Avant de s'élancer dans les layons, un point historique fut réalisé par ses soins pour dépeindre la physionomie de la parcelle.

Au fil des générations

« Cette parcelle a été achetée par ma famille en 1880 environ et conduite en futaie irrégulière depuis – comme les propriétaires précédents. Du fait de cette gestion, on retrouve, à l'image d'une famille, une cohabitation d'arbres de tous les âges. Dans ma vie, j'ai assisté à trois coupes uniquement, principalement à destination du bois d'œuvre, d'ameublement ou de construction ». Malgré cette gestion raisonnée, il déplore un invité indésirable : le houx. *« La parcelle est envahie par cette essence qui fait énormément d'ombre, empêchant la régénération naturelle. Nous sommes donc obligés de retirer les pousses de houx assez régulièrement pour que les autres aient une chance ».* En d'autres temps, ce houx aurait été recherché, notamment pour la fabrication de manches d'outils… preuve que les besoins évoluent. Pascal Boulle insiste néanmoins sur « *le rôle primordial du subtil dosage entre ombre et lumière qui conditionne la vie sylvicole depuis les semis ou les plantations d'enrichissement, jusqu'aux arbres adultes. Enfin, la parcelle présente un sol profond de terre arable (environ 50 cm) ce qui n'est pas mal pour le Morvan, avec un PH de 5,5. Mon objectif est de pérenniser les beaux arbres, de créer une régénération naturelle permanente, car cette parcelle doit se transmettre aux générations futures, comme les anciens l'ont fait avant moi. À mon sens, la forêt concentre les grands enjeux de notre avenir, car sa gestion est très complexe, elle demande d'apprendre en permanence tout en se remettant en question ; à l'image de l'agriculture ».* Après cette présentation, Sylvain Mathieu, président du PNRM et participant à la rencontre, a rappelé l'intégration de ce genre de pratique dans la Charte forestière réalisée conjointement avec tous les acteurs de la filière [1] afin : *« d'apporter un avenir aux forêts du Morvan, sur tous les plans ».*

Objectifs et ajustements

Avec ce panorama, les participants découvrent alors qu'une gestion précise est nécessaire pour qu'une forêt reste en bon état et perdure dans le temps. D'ailleurs, Quentin Maréchal et Clémentine Hochereau, chargés de mission au CRPF, rappellent : *« on nous dit souvent que le bois mort au sol ou encore sur pieds rend les forêts sales. Mais, il faut bien comprendre que ces éléments font partie intégrante de la vie d'une forêt via les dendro-microhabitats qu'ils procurent pour la faune, la flore et les champignons. Afin de suivre ces éléments, le marteloscope a été défini ici à Montigny-en-Morvan, et c'est cette zone spécifique que nous allons découvrir ».* D'une surface d'un hectare et mis en place en 2019 dans la parcelle de Pascal Boulle, cet espace permet de croiser différentes missions des forestiers : expérimentations, suivis ou encore gestion spécifique. *« Le marteloscope est un des nombreux outils que l'on peut utiliser dans notre métier afin de déterminer les arbres à garder ou non (pour une gestion en futaie irrégulière) »* soulignent Quentin Maréchal et Clémentine Hochereau. «*S'ils sont une aide, l'essence même de notre métier reste de faire un choix. Et, à l'image des arbres qui sont tous différents, les avis des forestiers le sont aussi parfois. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'avoir établi un objectif précis pour une parcelle tout en gardant à l'esprit que des ajustements seront très probablement à effectuer en cours de route, comme ce que nous pouvons vivre actuellement avec les conséquences du réchauffement climatique ».* Par ailleurs, Nicolas Blanchard, chargé de mission forêt au PNRM, évoque un autre enjeu pour l'avenir : la problématique incendie. Là, il rappelle que depuis 2006, 50 incendies se sont déclarés dans le Morvan, emportant 130 ha au total dont plus de 100 ha ces cinq dernières années. «*C'est cette accélération qui est préoccupante et qui prouve que nous devons nous adapter ».* Les échanges sont allés bon train durant la rencontre pour que les visiteurs puissent entrevoir toute la difficulté du métier de forestier.

Chloé Monget

(1) https://www.parcdumorvan.org/le-parc-en-actions/la-foret-et-la-filiere-bois/la-charte-forestiere/

// « VILLE À JOIE »

58 Au plus près du territoire

Le 20 juillet, Fléty accueillait un événement « Ville à joie » au cœur du bourg. L'occasion de rapprocher les services et habitants dans un moment convivial.

Depuis 2020, « Ville à joie » [1] a organisé plus de 500 dates dans plus de 250 villages répartis dans l'Indre, le Cher, la Corrèze, l'Yonne et la Nièvre. Pour cette dernière, de nombreux rendez-vous sont programmés jusqu'en octobre [2], comme à Fléty le 20 juillet dernier.

Marine Denis, 26 ans, salariée de « Ville à joie » depuis mai, stipule : *«Nous réalisons un à trois événements par semaine, avec l'objectif de rapprocher les services des habitants du territoire. Pour Fléty, nous avons prévu un « blind-test », un bingo, une restauration sur place, un marché des services et de producteurs locaux. Au total, nous avons 16 exposants. Outre le lien entre les résidents et les services, nous espérons qu'un autre se tisse entre les services eux-mêmes afin de renforcer un certain maillage territorial d'échanges constructifs ».* Dans cette même veine, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) était présente lors du rendez-vous à Fléty, afin d'aller *« au plus près des exploitants qui pourraient ne pas venir à Nevers trop souvent »* souligne Noémie Sansoit, animatrice territoriale auprès de la CA 58. *« Nous souhaitons pouvoir répondre à leurs questions le plus simplement possible, et rien ne vaut une rencontre pour réaliser cela ».* Julie Lagord, chargée de communication à la CA 58, développe également que c'est *« une bonne occasion d'expliquer les pratiques agricoles aux nouveaux habitants qui peuvent participer afin de lever certains clivages. Dans tous les cas, le lien humain est indispensable pour avancer sur toutes ces problématiques ».*



Une quinzaine d'exposants professionnels et de producteurs étaient présents pour rencontrer les habitants de Fléty, et des alentours, le 20 juillet.



La Chambre d'agriculture de la Nièvre était représentée par Julie Lagord, et Noémie Sansoit.

Envie collective

Ce canevas de rencontres est, pour Marine, l'essence même de la Nièvre : *« elle est forte de personnes dynamiques pour faire des événements. Preuve en est la multitude d'associations présentes dans le département ».* Originaire de Bordeaux, Marine définit son expérience à « Ville à joie » comme une belle découverte. *« Je me suis engagée car le projet correspondait à des valeurs qui me sont chères. En parallèle, cela m'a permis de découvrir un territoire sous un nouveau jour, en parlant directement avec ceux qui le peuplent et qui le façonnent. Il n'y a pas deux villages qui se ressemblent, au détail près qu'ils ont tous envie de faire des choses ensemble ; sorte d'émulsion collective qui est fort appréciable. D'ailleurs, Ville à joie remercie (pour Fléty) la Mairie de Fléty, Le Département de la Nièvre, l'Ademe et Malakoff Humanis, qui ont financé l'événement ».*

Si de nombreuses dates sont encore prévues dans toute la Nièvre jusqu'en octobre, Marine précise qu'il faut consulter le planning régulièrement, *« car nous en rajoutons au fur et à mesure. D'ailleurs, si un village souhaite participer, il ne faut pas hésiter à nous contacter ».*

Renseignements : marius@villeajoie.fr ou au 06 45 88 81 11.

Chloé Monget

(1) https://villeajoie.fr/
(2) https://airtable.com/appkZ4Wr4VQ2heVOp/shr34GjSYqdFzELN0/tbl1g4hD50crP5oDm

// DÉPLACEMENTS

Les géographies locales du marché du travail en BFC

L'Insee a réalisé une étude portant sur les trajets domicile - travail en Bourgogne Franche-Comté. Les éléments qu'elle présente sont riches d'enseignements sur les dynamiques économiques à l'œuvre sur les territoires.

Observer les comportements et les habitudes des habitants de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), en matière de déplacement domicile - travail, c'est l'exercice auquel s'est livré l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Il en résulte une étude, intitulée « Domicile - travail : le choix de la proximité », qui a été présentée en juillet. Notre Région compte un peu plus de 1,1 million d'actifs. Près de 700 000 résident et travaillent dans la même intercommunalité (Établissement public de coopération intercommunal – EPCI). Mais ils sont 431 000 à changer d'EPCI pour aller travailler, soit près de 40 %. Ce nombre de navetteurs a augmenté de 8 % entre 2009 et 2019 et les distances de déplacements nécessaires ont suivi la même courbe ascendante. Les territoires de travail observés sont donc très évolutifs et de tailles variables (voir encadré).



L'étude des déplacements liés au travail est un bon baromètre des dynamiques économiques à l'œuvre sur les territoires.

Peu d'échanges entre les pôles d'emploi principaux

Pour 54 intercommunalités sur 113 en BFC, le territoire de travail se limite, au plus, à deux autres EPCI. Dans celles-ci, les trois quarts des actifs occupent un emploi au sein de ce territoire de travail. Dans le contexte d'une population active en recul, identifier cette géographie locale du marché du travail d'un EPCI est important pour appréhender sa dynamique économique. Assez logiquement, les plus grands EPCI, qui concentrent le plus d'emplois et sont plus attractifs, sont aussi ceux dont on sort le moins pour aller travailler : on constate que seuls 0,3 % des actifs de Dijon Métropole effectuent la navette quotidiennement vers Grand Besançon Métropole, et seulement 0,6 % qui font le trajet inverse. Exception relative à cette règle : les intercommunalités de Belfort et de Montbéliard se distinguent par d'intenses échanges quotidiens. Respectivement 15,5 % et 9,3 % de leurs actifs font la navette de l'une à l'autre du fait de leur proximité géographique. Les intercommunalités dont le territoire de travail se restreint à un ou deux autres EPCI sont faiblement peuplées. Elles se situent principalement sur une diagonale qui s'étend de l'est de la Saône-et-Loire à l'ouest de l'Yonne, dans l'ouest du Jura et dans le nord de la Haute-Saône.

Populations rurales et âgées

Généralement éloignés des villes moyennes, ces territoires de travail sont constitués d'intercommunalités rurales non périurbaines, avec un nombre d'emplois plus réduit. Ainsi, le territoire de travail de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs (Château-Chinon, dans la Nièvre) se limite à lui-même et à la Communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan, dans l'Yonne. En effet, les intercommunalités de Nevers et du Creusot-Montceau sont trop éloignées pour qu'une part significative d'actifs s'y rendent. L'emploi régresse dans l'ensemble des territoires de travail de ces EPCI. Ils comptent une part plus importante d'emplois dans les secteurs industriels et de la construction, en déclin. Ces EPCI se caractérisent par une population de plus en plus âgée. Les EPCI aux franges de la Région peuvent compter dans leur territoire de travail des intercommunalités éloignées. De nombreux actifs les quittent pour se rendre dans des territoires dont le dynamisme offre des opportunités d'emploi aux actifs.

Ainsi, les EPCI localisés au nord de l'Yonne à proximité de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais intègrent la métropole du Grand Paris, et son poids économique majeur, à leurs territoires de travail. Ces intercommunalités bénéficient d'infrastructures routières et ferroviaires permettant de favoriser ces déplacements. Un actif sur 15 de l'EPCI de Sens et plus d'un actif sur 10 de celui de l'Yonne Nord travaillent à Paris. Parmi les navetteurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés par rapport aux actifs stables. Mais l'accès à ces emplois a un coût important, en temps de transport ou financièrement. Les navetteurs de ces EPCI sont ceux dont les temps de trajet sont les plus importants de BFC, atteignant même plus d'une heure en moyenne pour les actifs sortants du Grand Sénonais. On retrouve un schéma assez voisin à l'est de la Région, sur la frontière franco-suisse.

D'après Jean Dupin et Florent Ovieve (Insee)

Territoires de travail

Pour comprendre les logiques qui se rattachent à nos déplacements entre notre domicile et notre lieu de travail il importe d'avoir en tête la notion de « territoire de travail » telle que l'Insee l'entend : le territoire de travail des actifs en emploi d'un Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) se compose de ce territoire et des intercommunalités dans lesquelles ils sont au moins 4 % à se rendre pour travailler. En Bourgogne Franche-Comté (BFC), plus d'un EPCI sur deux a un territoire de travail non continu. Cela s'explique principalement par la présence d'un ou plusieurs pôles d'emploi attractifs à des distances de trajets raisonnables. Les actifs, lorsqu'ils ont accès à une offre ferroviaire suffisante, peuvent parcourir des distances plus grandes afin d'occuper un emploi et obtenir un revenu conforme à leurs attentes. Par exemple, ceux de Dole, dans le Jura, et Gray, en Haute-Saône, intègrent aussi bien Dijon Métropole que Grand Besançon Métropole dans leurs territoires de travail, sans que les EPCI situés entre eux n'en fassent partie. Cette discontinuité des territoires de travail est particulièrement marquée aux franges régionales et le long de l'arc urbain Mâcon - Dijon - Besançon - Belfort. Un EPCI peut appartenir à plusieurs territoires de travail.

// LABOUR À L'ANCIENNE

La passe de cinq

L'association « Les Vieilles Charrues de Viévy » prépare un nouveau concours de labour à l'ancienne le 25 août.



Des tracteurs d'avant 1975 participeront aux épreuves. Des chevaux de trait seront aussi de la partie.

Ce sera la cinquième édition. Un nouveau concours de labour à l'ancienne est en préparation du côté d'Arnay-le-Duc, et plus précisément à Uchey sur la commune de Viévy. L'association organisatrice enregistre un succès grandissant chaque année et espère accueillir encore beaucoup de monde ce dimanche 25 août. *« Nous avions largement dépassé le millier de spectateurs en 2023, c'était super. Nous donnons rendez-vous à tous les participants et à tout le public dans le même champ que l'an passé, à partir de 11 heures. Pour celles et ceux qui ne sont jamais venus, il sera facile de nous trouver, tout sera fléché »*, lance Marius Raze, agriculteur dans la commune et président de l'association *« Les Vieilles Charrues de Viévy »*. Les inscriptions, ouvertes depuis le 25 juillet, se clôtureront le 15 août. *« L'idée est d'enregistrer la venue de 25 à 30 tracteurs, pour que tout se passe dans les meilleures conditions. Des juments seront également présentes, nous en avons déjà six dans nos classeurs »*, poursuit le jeune éleveur de 25 ans.



Le programme de cette manifestation s'annonce une nouvelle fois *« très sympa » : « il y aura un food-truck pour se restaurer, une buvette tournera toute la journée, des structures gonflables pour les enfants seront installées. Jean-François Mignotte, de Sully, nous fera le plaisir de revenir avec son battoir. Du matériel ancien sera exposé. Nous aurons aussi un marché de producteurs locaux, avec une petite dizaine d'exposants. Ce sera la grande nouveauté de cette édition avec de la viande, des fromages, des liqueurs et bien d'autres produits »*. Dimanche dernier, le 4 août, l'association s'est déjà réunie afin de préparer les gerbes du battoir et peaufiner les derniers détails de leur organisation : *« nous avons passé une nouvelle journée tous ensemble. C'était notre deuxième événement de l'année après notre marche organisée début mai. La terre sera propice pour notre concours de la fin du mois : après tout ce qu'il est tombé, les sols seront frais en profondeur, ils devraient le rester jusqu'au concours, même s'il fait très chaud d'ici là. Souhaitons qu'il ne pleuve pas le jour J, il en est assez tombé comme ça ! »*.

AG

J.-P. Pourtaud récidive



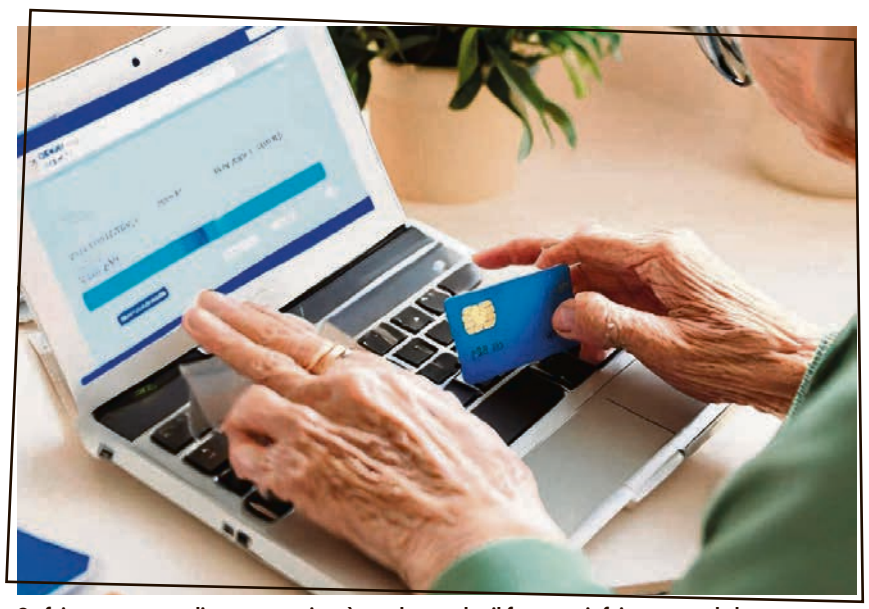
Le comité des fêtes de Montceau-et-Écharnant organisait un concours de labour à l'ancienne dimanche 28 juillet avec 14 tracteurs en lice. La victoire est revenue à Jean-Pierre Pourtaud, habitant le village de Foissy. Cet homme de 65 ans, fils d'agriculteurs ayant fait sa carrière professionnelle dans les travaux publics, a rendu la plus belle copie devant Victor et Jean-Louis Papillon, de Santosse, respectivement deuxième et troisième du concours. Jean-Pierre Pourtaud s'était déjà imposé lors de la première édition organisée il y a deux ans, déjà au volant de son Renault 301.

SOCIAL

// SÉCURITÉ

Prévenir les cyber-escroqueries

Hameçonnage, manipulation, usurpation de numéros téléphoniques… les nouvelles technologies de la communication démultiplient les possibilités d'escroqueries. La cybersécurité passe avant tout par des mesures de prudence et de bon sens.



Se faire arnaquer en ligne peut arriver à tout le monde : il faut savoir faire preuve de bon sens pour l'éviter.

« Rien que pour notre banque, au niveau régional, le montant de la fraude brute sur les opérations bancaires se chiffre à 10 millions d'euros par an ! 90 % sont déjouées, grâce à une équipe renforcée et une bonne communication auprès de nos clients ». Ces propos, c'est Hervé Médina, directeur du Crédit Agricole de Franche-Comté, qui les a tenus lors de l'assemblée générale de la section des anciens exploitants agricoles de Haute-Saône. Pour intervenir sur le thème de la fraude en ligne, il était accompagné de deux personnes qui travaillent au pôle cybersécurité de la banque. Des exemples choisis permettaient de détailler les procédés astucieux déployés par ces escrocs des temps modernes pour s'emparer de vos fonds ! *« L'intelligence artificielle nous aide à détecter les mouvements d'argent inhabituels, que ce soit au niveau des montants, du type de transaction ou même des habitudes horaires des usagers, mais les malfaiteurs l'emploient aussi pour perfectionner leurs méthodes. C'est à vous, les utilisateurs, d'être très vigilants pour ne pas faire n'importe quoi »*, précisait l'une des deux spécialistes. Ces délinquants d'un nouveau genre sont capables de déployer des trésors d'inventivité pour agréger des informations utiles à votre sujet, en écumant les réseaux sociaux que vous et vos proches utilisez, et en se procurant des données qui ont fuité (en janvier dernier, deux acteurs du tiers payant, Viamedis et Almerys, se sont fait pirater leurs bases de données, contenant numéros de sécurité sociale et données personnelles de plusieurs millions de Français).

Fraude au conseiller

L'exemple de la fraude au conseiller bancaire permet de comprendre à quel point les aigrefins sont capables d'imaginer des scénarios complexes. *« La première phase est l'envoi en masse de SMS et courriels qui invitent ceux qui les reçoivent à régler une amende en ligne par exemple, ou à se connecter sur le site de la poste pour une formalité de réception de colis, etc. en cliquant sur un lien frauduleux, qui renvoie sur un faux site, afin de récupérer vos informations bancaires. Dans un deuxième temps, vous recevez l'appel d'un conseiller bancaire, et c'est même le numéro de votre banque qui s'affiche sur votre téléphone : votre interlocuteur est très professionnel, très bien renseigné, il vous met en confiance en vous donnant des informations précises sur votre situation – il sait de quelle agence vous dépendez, etc. Il prétend ensuite avoir identifié des opérations suspectes sur votre compte bancaire et vous propose de les annuler : pour le faire il vous demande des codes reçus par SMS ou de valider des actions sur votre application bancaire. Ces actions de votre part lui permettent en réalité de valider des opérations frauduleuses sur votre compte »*.

Personne n'est à l'abri

Autre cas de figure fréquemment rencontré par les deux expertes du pôle fraude, celui de l'ordinateur qui se bloque pendant la navigation sur internet, avec l'affichage d'un numéro téléphonique à appeler pour activer un service d'antivirus ou de nettoyage du disque dur… *« Les véritables prestataires de services informatiques ne procèdent jamais de la sorte ! Prenez le temps de réfléchir, redémarrez votre ordinateur, ou emmenez-le chez un réparateur »*. D'autres filouteries sont énumérées : fraude à l'amour consécutive à une liaison nouée en ligne, qui se solde par l'envoi de sommes d'argent importantes pour financer l'opération urgente d'un proche, promesses de gain ou de placements bancaires au rendement attractif, contact « en direct » qui propose de contourner le paiement sécurisé du bon coin ou d'Airb&b pour économiser les frais. *« Même des chefs d'entreprise ou des cadres supérieurs se font avoir… C'est une mécanique bien ficelée, qui tire parti de nos failles, avec des escrocs capables de patience, de prendre leur temps pour installer la confiance »*, révèle Hervé Médina. Malheureusement, la banque ne sera pas toujours en mesure de vous permettre de recouvrir les fonds perdus. *« C'est votre argent, si vous vous faites avoir en suivant les instructions d'un escroc, c'est vous qui l'avez perdu »*, résume le directeur. Quelques principes simples sont mis en avant par les spécialistes de la cyberfraude. D'abord, la prudence : *« il ne faut jamais rien faire dans l'urgence ou l'affolement. Toujours bien prendre le temps d'analyser la situation à froid. En cas de doute sur l'identité de votre interlocuteur, raccrochez simplement, et contactez votre agence. Aucune banque ne vous demandera d'informations confidentielles – comme vos codes d'accès – par téléphone ou par courriel »*. À un niveau plus concret, des mesures « hygiéniques » : ne jamais cliquer sur un lien reçu par SMS, privilégier le contact humain, désactiver les services dont vous n'avez pas l'utilité (comme les achats en ligne pendant un séjour à l'étranger). *« Une fraude qui monte en puissance, c'est un SMS qui commence par « coucou papa » (ou maman) j'ai cassé mon téléphone », qui vous demande de vous connecter à Whatsapp… pour vous réclamer un peu plus tard de l'argent afin de racheter un nouveau téléphone. Le bon sens voudrait qu'on vérifie directement en appelant son enfant, plutôt que de se précipiter pour régler ça en ligne ! »*.

Alexandre Coronel

// REVENUS AGRICOLES EN EUROPE

Des écarts considérables entre les 27

En Union européenne en 2023, le revenu brut agricole (ou la valeur nette agricole)[1] a baissé de 6 %. Pour autant, il demeure supérieur de 54 % à son niveau de 2010, selon Eurostat, le service statistique de l'Union européenne. En Bulgarie, le revenu agricole brut est même supérieur de 160 % à 2010 alors qu'aux Pays Bas, il est inférieur de 10 %. En fait, l'évolution des revenus agricoles est plurifactorielle. En France par exemple, elle est davantage liée à la conjoncture céréalière qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne, très orientés vers l'élevage. Dans les pays de l'Est, l'agriculture se modernise depuis vingt ans pour être plus productive. Par actif agricole, le revenu brut moyen était de 28 800 € en 2021 en Union européenne (derniers chiffres connus). Toutes filières confondues, il était de 7 800 € en Slovénie, où les exploitations sont de très petites dimensions, et de 102 600 € au Danemark. Avec un revenu brut de 43 500 € par actif, la France était en septième position, juste derrière la Belgique. Les Pays Bas (70 500 €) occupent la deuxième position. Les pays ayant rejoint l'Union européenne en 2004 ont su tirer profit de la Pac. En Pologne, le revenu agricole par actif a doublé entre 2010 et 2023. En 2021, il était de 12 500 €/actif contre 6 000 € en 2016. En Lettonie, ex-république de l'Union soviétique, le revenu brut a progressé dans les mêmes proportions (de 8 000 € à 16 000 €). Évidemment, ces moyennes masquent dans chacun de ces pays de très fortes disparités intrafilières et interfilières.



En France, l'évolution des revenus agricoles est davantage liée à la conjoncture céréalière qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne, très orientés vers l'élevage.

Endettement

La taille de l'exploitation influe aussi sur le revenu. En Roumanie, on recense à la fois des entreprises agricoles de plusieurs milliers d'hectares très compétitives, employant parfois des centaines de salariés, et des microfermes vivrières de quelques dizaines d'ares où les paysans ont un niveau de vie misérable. Géographiquement, l'Union européenne "des revenus bruts par actif de plus de 40 000 €" s'étend du nord de la Loire jusqu'au sud de la Suède et de la Finlande. Le nord de l'Espagne fait aussi partie de cet « arc maritime ». Vers le sud et vers l'est, le revenu brut par actif décroît de région en région jusqu'à atteindre moins de 10 000 € à la frontière orientale de la Pologne et de la Roumanie mais aussi dans les Balkans. À l'échelle des vingt-sept pays européens, la cartographie des revenus agricoles se juxtapose avec celle de l'endettement et de la spécialisation des exploitations agricoles. Autrement dit, l'Europe des revenus les plus élevés (pays anglo-saxons et scandinaves) est à la fois celle de l'élevage intensif et de l'endettement élevé (+ 250 000 €/actif de prêts en 2021). Mais en Espagne, en Grèce et en Bulgarie, dans des régions horticoles très intensives, les agriculteurs sont aussi les plus endettés d'Union européenne. À la périphérie de ces zones, l'endettement des exploitations décroît. Il est le plus faible dans les régions et les pays frontaliers de l'Union européenne (- 100 000 €/actif). L'aversion des agriculteurs à l'emprunt est aussi un facteur à prendre en compte. Dans la moitié nord de la France et en Espagne, l'endettement des agriculteurs est modéré au regard du niveau de leurs revenus. Certes, il s'agit d'exploitations grandes cultures, notamment dans le grand bassin parisien. Mais la rentabilité des exploitations n'explique pas tout.

D'après Actuagri

(1) La valeur ajoutée nette agricole par actif agricole (VAN/actif) (encore appelé revenu brut) est l'indicateur européen retenu pour comparer les revenus agricoles des agriculteurs entre les pays européens. Rapporté à l'actif agricole, il est égal à la valeur ajoutée de l'ensemble des exploitations agricoles à laquelle ont été retranchés les amortissements. Aussi, la VAN/actif sert à rémunérer les facteurs de production (travail, capital), à payer les prélèvements obligatoires et à régler les charges financières.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Parler de ma ferme à un repreneur

• 19 septembre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre mon exploitation, ça se prépare !

• 25 septembre et 9 octobre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Réussir mon projet de production d'énergie solaire

• 24 septembre à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Avec cette formation apprenez à bien rangés, classés et sécurisés vos papiers ! Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires avec mes parcelles

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// (MAEC BFC) L'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

• 17 septembre

Avoir les clés pour valoriser les arbres sur son exploitation. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu : en fonctions des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

Concours ovin à Arnay-le-Duc

• Vendredi 30 août

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc et la Chambre d'agriculture organisent leur traditionnel concours ovin vendredi 30 août.

Entrée libre de 9 heures à 13 heures, restauration sur place. Renseignements au 06 33 50 84 47.

NIÈVRE

// Fermeture GDS 58

• 16 août

Le GDS 58 sera exceptionnellement fermé le vendredi 16 août. Les bureaux réouvriront le 19 août.

// 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs

• 20 août

De 8 h 30 à 13 h, le 20 août, aura lieu à Decize (pointe des halles) la 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs. Chaque année, environ 250 béliers de 9 races concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des sélectionneurs présents. Information MHE : Decize se trouve en zone indemne MHE. D'ici le 20 août, la situation peut évoluer, les dernières actualités sur le zonage sont consultables sur : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique

Renseignements : 06 72 39 76 43.

// Préparez l'avenir de votre exploitation

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville. Au programme, diverses intervenants sont prévus : Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

// Portes ouvertes

• 21 septembre

Les Rameaux Fruitiers (3, route de Lormes à Dornecy) organisent une journée portes ouvertes de 10 h à 17 h. Outre la réservation des arbres fruitiers ou petits fruits et les conseils de plantation, des visites de la pépinière sont proposée à 11 h et 15 h.

Renseignements : 07 45 39 13 80 (Mathieu Proust ou Kilian Hémart).

// Journée « Réussir les vêlages »

• 27 septembre

Alsoni Conseil Élevage renouvelle la journée « Réussir les vêlages » au Legta de Challuy. Elle se déroulera le 27 septembre avec comme intervenants : Alsoni, GDS 58, MSA, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Herd-Book. Deux démonstrations d'ouverture pelvienne auront lieu durant la journée.

Renseignements : contact@alsoni.fr ou 04 70 42 01 20 (Alsoni).

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/08/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 105 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,98	4,04	4,00	+ 0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 89 - Vente : 75 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	350-400	3,59	3,80	3,76	
		400-450	3,68	3,76	3,74	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 233 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,04	3,44	3,18	- 0,11
		- 5 ans	2,94	3,43	3,13	- 0,02
		5 à 10 ans	2,88	3,36	3,05	+ 0,05
		+ 10 ans	2,72	2,95	2,82	+ 0,03
	R	- 5 ans	2,81	2,98	2,92	- 0,02
		5 à 10 ans	2,62	2,98	2,80	- 0,03
		+ 10 ans	2,51	2,68	2,61	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 427 - Taux de vente : 94 %

Les cours sont facilement reconduits. Beaucoup d'acheteurs présents pour peu d'offre. Les cours sont fermes et la vente fluide dans toutes les catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/08/2024

Effectif : 176

Taurillons d'herbe :	(310 - 440 kg)	1040 - 1650	3,33 - 3,73
Génisses 16 - 24 mois :	(370 - 385 kg)	1300 - 1350	3,49 - 3,51
Génisses 24 - 36 mois :	(540 - 790 kg)	1520 - 2380	2,81 - 3,02
Taureaux :	(860 - 985 kg)	1160 - 2740	2,56 - 2,70
Vaches légères :		1560 - 2500	

Apports de saison en mâles. Vente globale. Cours fermes.

Pour les femelles, le placement est rapide à des tarifs en progression.

Forte demande en vaches et plus particulièrement en limousines. On notera une nouvelle hausse des tarifs.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(310 - 410 kg)	1250 - 1620	3,87 - 4,08
Génisses Limousines et croisés :	(285 - 385 kg)	890 - 1340	3,10 - 3,48

Bonne demande en mâles limousins à des tarifs en progression. La qualité supérieure des animaux présentés facilitent l'activité commerciale. Aucun invendu.

Bovins gras : 20

Vaches de viande : 5,38 à 5,75 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,46 à 6,00 € kg de viande.

Placement rapide et global en sujets gras à des cours très fermes.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 81 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	400-450	3,88	3,88	3,88	+ 0,36
F Charolais	U	300-350	3,72	3,72	3,72	+ 0,01
M Limousins	U	350-400	4,01	4,04	4,02	

OBSERVATIONS

Effectif global : 108 - Taux de vente : 100 %

Broudards : Cours reconduits volume très limité.

Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/08/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 494 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,37	4,67	4,54	+ 0,44
		de 38 à 44 kg	3,94	4,79	4,45	+ 0,32
		de 44 à 50 kg	3,88	4,65	4,40	+ 0,34
		> 50 kg	3,61	3,68	3,67	
	R	de 32 à 38 kg	3,03	4,56	3,75	+ 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 196 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	< 60 kg	1,96	2,17	2,17	+ 0,77
		> 60 kg	1,70	2,34	1,96	- 0,06
	R	< 60 kg	1,11	1,67	1,61	
		> 60 kg	1,57	1,72	1,65	+ 0,08
	O	< 60 kg	1,00	1,13	1,08	
		> 60 kg	0,67	1,39	1,32	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		20	65	47	

OBSERVATIONS

Effectif global : 745 - Taux de vente : 94 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/08/2024

Effectif : 88

Agneaux	140 - 185	(3,56 - 4,40)
Brebis	95 - 150	(1,26 - 1,85)

Vente quasi-totale en agneaux à des tarifs facilement reconduits en bons agneaux.
Cours fermes en brebis. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 165 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,82	4,17	4,02	- 0,06
		de 38 à 44 kg	3,92	4,46	4,19	- 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,64	1,94	1,82	+ 0,19
	R	- de 60 kg	0,76	1,12	1,05	

OBSERVATIONS

Effectif global : 378 - Taux de vente : 86 %

Agneaux : Cours reconduits à haussiers, la présence d'acheteurs et le peu de volume favorise le commerce.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 Juillet 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché reconduit en femelles, dans un contexte d'offre stable. Incompréhension totale sur le JB, où une pression des prix à la baisse est inadmissible face à des charges toujours aussi élevées et aux signaux du marché!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le règlement européen relatif à la restauration de la nature a été publié et entrera en vigueur cet été. Celui-ci prévoit notamment que les Etats membres mettent en place des mesures de restauration pour renforcer la biodiversité des écosystèmes agricoles, sur la base de différents indicateurs relatif aux populations d'oiseaux, de papillons ou encore aux surfaces à fortes densité et au stock de carbone. Chaque Etat devra établir un plan stratégique de restauration afin de répondre à ces enjeux.

BIEN-ETRE ANIMAL

Rappel des règles en cas d'Alerte canicule pour le transport d'animaux vivants : Interdiction du transport routier sur le territoire national, de 13h00 à 18h00 durant les épisodes caniculaires dans les départements placés en vigilance orange ou rouge par Météo-France. Des dérogations sont possibles pour des véhicules à systèmes de climatisation, ventilation – brumisation ou rendu nécessaires pour des raisons vétérinaires ou de protection animale.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que le gouvernement n'est toujours pas formé, les députés élus se positionnent déjà avec des initiatives concernant les suites d'EGALIM. La FNB rappelle que la priorité doit être donnée à l'amélioration de la rémunération des éleveurs ! Pour cela, un outil principal doit être activé : l'indicateur de référence de prix de revient, calculé selon la méthode interprofessionnelle et rendu public par l'Institut de l'élevage, doit être rendu obligatoire et majoritaire dans l'établissement de la formule de prix pour garantir un revenu juste aux éleveurs, permettant de couvrir les charges de production mais aussi de dégager une rémunération suffisante pour se projeter dans l'avenir.

FAIT DE LA SEMAINE

L'année 2024 est marquée par les excès d'eau, les orages et les inondations, et les récoltes en pâtissent ! Certaines prairies sont inondées ou grêlées, avec l'herbe détruite en totalité, d'autres seront impossible à récolter. Malheureusement le dispositif actuel de gestion des risques climatiques est inopérant pour ces aléas ! Aussi les AS de ruminants demandent à l'Etat de se saisir du problème, en lançant si nécessaire des expertises de terrain afin d'indemniser tous les éleveurs qui ont subi des pertes ! →Communiquédepresse

FOCUS

L'analyse du système « ISOP » par le Ministère de l'Agriculture montre une pousse d'herbe très favorable sur toute la France (sauf sud-est de l'Occitanie). Les pluies fréquentes, sans excès de chaleur sont favorables à la pousse, ce qui est assez rare en début d'été. Rappelons cependant que les excès d'eau d'hiver et printemps ont fortement compliqué les mises à l'herbe et les récoltes…! Ces difficultés impactent aussi la qualité des fourrages, avec des conséquences sur les mois à venir quant à l'alimentation et la finition des animaux!

CHIFFRE A RETENIR

0,9%

C'est la déflation mesurée en juillet 2024, sur les prix des produits de grande consommation selon le panel suivi par CIRCAN, confirmant la tendance à la baisse constatée en juin. Bien que ces tendances soient réelles, elles ne doivent être au détriment des éleveurs bovins, qui voient leur prix de revient encore à des niveaux très élevés (charges fonctionnelles et structurelles très hauts, réforme de la PAC entrainant baisses de subventions…), ceci sans application d'Egalim et de contractualisation!

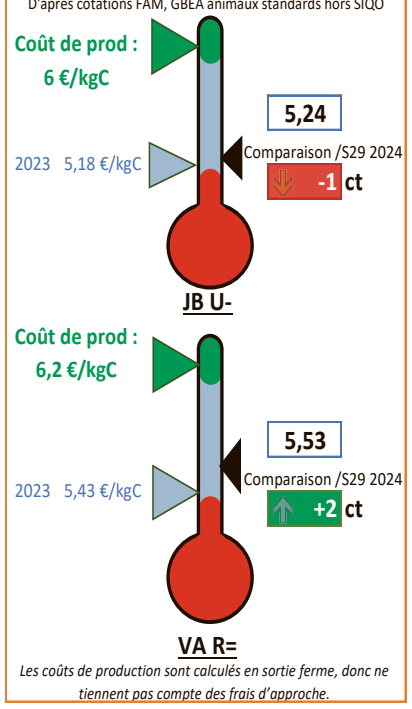
EN REGION

Sur l'année 2023, c'est 162 animaux qui ont été concernés par la démarche Eleveur et engagé, dans le cadre du partenariat avec METRO France (8 Halles actives sur l'année passée en France). Sur le premier semestre 2024, c'est déjà 100 animaux qui sont cette fois concernés par ce partenariat, en espérant une montée en progression à l'automne sur ces chiffrages nationaux, avec l'arrivée de 10 nouvelles Halles présentes sur la région Ile de France dans la démarche Eleveur et engagé.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

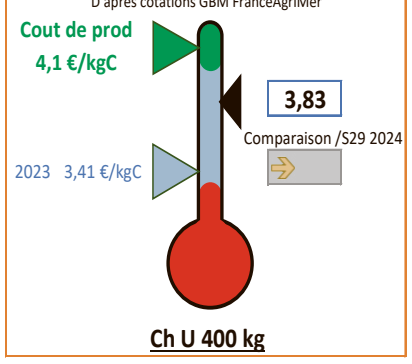
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

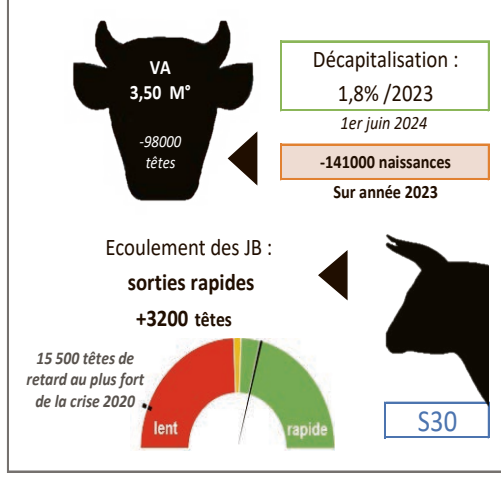
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



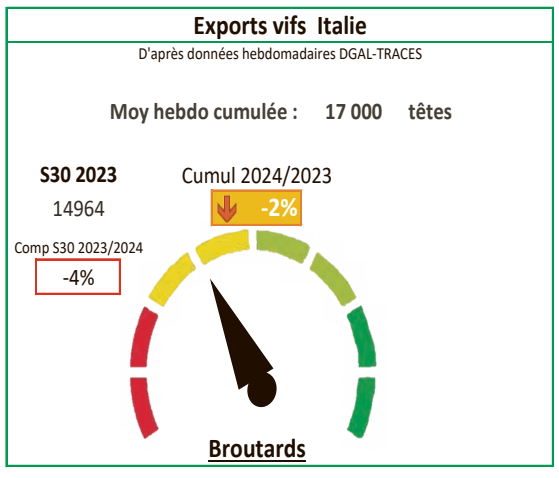
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



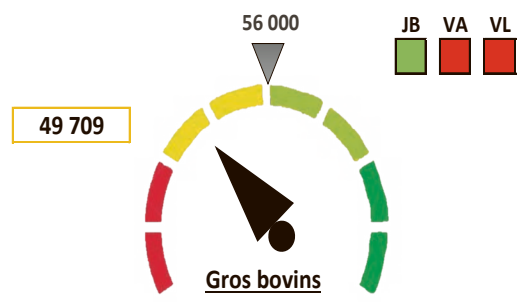
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 31
du 29 juillet au 2 août.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : En raison de la saison et de la canicule de début de semaine, les apports sont toujours limités. Au global, les cours sont reconduits avec des acheteurs plus exigeants et des lots davantage triés. Pour les bons sujets, les cours sont fermes et peuvent gagner quelques centimes. Pour les autres, les cours connaissent une légère baisse. En femelles, la demande reste active dans toutes les catégories. On remarque sur certains marchés un léger tassement des prix.

Gros bovins maigres : La demande est active et la vente rapide face à une offre rare. Un tri peut se faire quand les effectifs sont plus conséquents avec des animaux de présentation hétérogène. Les cours sont reconduits.

Boucherie : L'offre reste toujours limitée avec une bonne demande sur les marchés. Les cours sont reconduits facilement et restent fermes.

Veaux : des apports à la hausse en raison de l'augmentation des vêlages. En majorité, les cours sont reconduits mais un tri de plus en plus sévère se ressent sur les veaux intermédiaires et maigres. En veaux gras, les cours sont reconduits dans l'ensemble, mais il y a un tassement dans les mâles.

Ovins : la marchandise de qualité est recherchée avec des cours reconduits. Pour les animaux de qualité inférieurs la vente est plus difficile et les cours à la baisse. En agnelet, le commerce est très calme face à des apports très restreints. En brebis, la vente est bonne et active. Les cours sont en hausses, un peu plus discutés et pas difficilement reconduits sur les sujets de mauvaise présentation.

PETITES ANNONCES

Matériel

38 - Vends Case IH CX100 chargeur année 1999 7800 heures pneu neuf très bon état relevage avant 26000 euros.
✆ 06 69 73 28 17

Travail du sol

39 - Vends broyeurs Desvoys mono lame 45 ch, 1,50m peu servis. Charrue IH 2 socs à droite.
✆ 06 89 94 56 74

Récolte

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

69 - J.Corneloup recherche moissonneuse-batteuse à partir de 4m de coupe
✆ 06 43 23 43 51

Arbo-viti

71 - Vends enjamb. Bobard 817, an. 2000, + têtes récolt., pressoir Vaslin 32 hl, égrappoin Vaslin sans pompe, tapis Schneider 6 m, bac à marcs sur roulettes, cuves, 2 bennes 3 hl, Kreyer SR17, Kärcher, petits mat. divers.
✆ 06 62 04 89 40

Cave

39 - Vends pressoir Vaslin, cuves fibre, remorque à vendange, foulo pompe Bazooka, bacs de cave.
✆ 06 75 24 49 62

Divers

03 - Vends cameras fixe et rail ; chaine miro 2021 Claas Rollant 340 2012 plateau 8 m 18.
✆ 06 63 81 77 45

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles bon état et à réparer. (3103)
✆ 06 30 11 59 25

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES



01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

58 - Vends remorque 4 roues, 6 M, presse Markant 50 tonnes à eau 2000 L, cage retournement ovins, vêleuse Vinck. (3101)
✆ 03 86 22 66 95 soir

69 - Vends presse New Holland 920 + andaineur Kuhn et faneuse Klass. Le tout en très bon état de fonctionnement. Prix 1500 euros le lot, sans TVA car particulier.
✆ 06 13 52 27 12

Recherche bâtiment agricole pour loger 100 à 200 bovins.
Contactez 06 81 55 45 92

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

73 - Vends bétaillère Mercedes 815D de 2001, 61000 km, excellent état, CT ok, 19900 euros.
✆ 06 78 92 11 95

LOCATION
Épandeurs à fumier Sodimac
Plateau 6 roues, 12 m., 26 T. Ponge
Plateau 4 roues, 916 (9 m.), 16 T. Vario 1250 extensible
Broyeur 18 lames, 5,40 m., trainé, Gyrax
Décompacteur 5 dents hydraulique HEVA Agridis
Déchaumeur à disques 3,50 m.

VENTE
1 faucheuse Kuhn 3111, TB
1 faneuse Krône 550
1 benne 8 tonnes *(roues neuves)* TBE
1 broyeur omarv, 3,20 m. *(prix spécial)* à marteaux.

URGENT
Recherche métallier(re) soudeur(se)
ETS **LEVEQUE**
21 Saffres - 03 80 49 63 86

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends regain sur pied 14 ha en 4 parcelles bonne qualité.
✆ 04 74 61 12 88 HR ou répondeur

07 - Vends 600 balles carrées d'enrubannages dartil trêfle violet et prairies perm
✆ 06 33 36 67 70

38 - Vends foin 2023/2024 stocker à l'abri, rouleau 120x1230, 120x150 psb.
✆ 06 88 55 01 48

42 - Vends mais épis en bottes Livraison assurée
✆ 06 82 29 74 85

52 - Vends petit épeautre entier ou décortiqué, produit en AB. Big Bag ou vrac. (3001)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends céréales et graines de légumineuse, récolte 2024 en AB. Big Bag ou vrac. (3002)
✆ 06 77 11 67 69

Fourrage

01 - Urgent vend 60 tonnes de foin en bottes rondes diam 1m60, qualité correcte, prendre au champ.
✆ 06 40 18 07 28

03 - Vends foin 24 et enrubannage 23 BR 120x130 prairie naturelle faire offre.
✆ 06 63 81 77 45

52 - Vends foin luzerné première et deuxième coupe, récolte 2023 en AB. Botte carrée. (3003)
✆ 06 77 11 67 69

88 - Vends très belle paille d'orge et de blé récolte 2024 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Terrain

69 - Vends 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Location

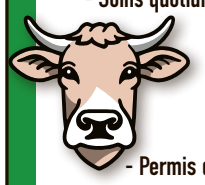
Autres

21 - Nous sommes à la recherche d'un couple de locataires dynamiques pour notre charmant pavillon champêtre. Confort climatisation. Loyer avantageux en échange de services divers (jardinage, ménage...). Expérience recommandée. Age souhaité 50 ans minimum. (3201)
✆ 06 07 49 13 48

Emploi

Offre

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

RECHERCHE



1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles…); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12.17 euros (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Vendanges

21 - Domaine familial recherche vendangeurs pour environ 10 j. Collations et repas du midi offerts. A bientôt. (3203)
✆ 06 86 56 93 77

69 - Beaujolais cherche vendangeurs nourri logé 5/9 septembre pour 10 jours. Email domainedeponchon@orange.fr
✆ 06 86 96 87 26

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés nourris logés 18 sept
✆ 06 32 45 62 95 (13 H)

89 - H/F conduite site pressurage, pressoir cuves, gestion administrative de récolte, enlèvements cave coop. (3202)
✆ 06 07 12 47 77

Offre de service

26 - Vous déménagez ? Vous débarrassez ? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

58 - Jeune femme 38 ans célibataire, 1 m 60, 68 kg, recherche homme de 38 à 50 ans pour relation sérieuse basée dans le respect et le vrai amour. (3102)
✆ 00237-690418598

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

25 - Vends mâles génisses Aubrac 8-9 mois HBA très dociles, garanties sanitaires.
✆ 06 80 23 63 65

39 - Vends très beau troupeau race Angus, 6 vaches et génisses pleines, 4 génisses de 18 mois, et un taureau de 2ans inscrits indem IBR BVD BESNO possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

71 - HBC vend génisses pleines VF, vaches pleines (termes mi oct.-nov.), taureaux repro. 18 mois, IBR ok, livraison possible. Gaec Devillard J.-C., Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends vaches charolaises pleines inscrites HBC, génisses 1 an, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vends 20 chèvres saanen pleine 110 euros mise bas en septembre adhérent Capgènes 1200 lait 39 TB 35.7 TP
✆ 06 02 11 40 39

Ovin

38 - Vends brebis charollaises pleines cause surnombre.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Vends 1 Basset Fauve de Bretagne parents LOF 13M Siret 42501686200020 identifcation mère 12412036.
✆ 06 89 11 95 33

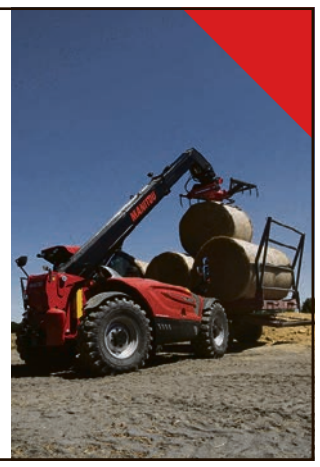
Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



Regardez-nous sur YouTube

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle ____ € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir La chèvre
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Porc
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Bio numérique

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

APS ENERGIES SAS au capital de 36000 € Siège social : ZONE D ACTIVITE DE CHAVANON II 43120 Monistrol sur Loire 493 392 625 RCS du Puy en Velay Par une décision du 24/06/2024 à 11h00, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 4 avenue Jean Bertin Parc technologique 21000 Dijon, à compter du 24/06/2024. Président : SA ROGER MARTIN, SA au capital de 4000000 €, ayant son siège social PARC TECHNOLOGIQUE 4 AVENUE JEAN BERTIN 21000 Dijon, 016 450 157 RCS de Dijon Par une décision du 24/06/2024 à 9h00, l'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : RM Energies, à compter du 24/06/2024. Radiation au RCS du Puy en Velay et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL24014772

DEMISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ONE LOVE BB
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
15 rue des Échoppes
21800 QUETIGNY
832 650 337 RCS DIJON

Décisions du 31/05/2024 : les mandats de la société EPITHAC, CAC titulaire, et de la société ETC AUDIT, CAC suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis. La Présidente

AL24014815

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL ATR
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social
22 rue Nationale
21170 LOSNE
533 455 556 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 22 rue Nationale 21170 LOSNE au 22 Avenue de la Tille 21110 GENLIS à compter du 15 août 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014844

MODIFICATION DU CAPITAL

LYKHUBS
Société par actions simplifiée
au capital de 63 190 euros
porté à 65 080 euros
Siège social
64 A rue de Sully
Maison régionale de l'innovation
21000 DIJON
952 632 149 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 07/06/2024 et du certificat de dépôt des fonds établi le 11/07/2024 par la banque BNP PARIBAS, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1 890 euros par émission de 189 actions nouvelles de numéraire, et porté de 63 190 euros à 65 080 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
POUR AVIS. Le Président

AL24014893

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL LES ARTISANS DU PAYSAGE
Au capital de 17 000 euros
Siège social
41 D, Route de Verdun
21200 BEAUNE
849 512 264 RCS DIJON

L'A.G.E. du 29/07/2024 a pris acte de la démission de M. Maxime TISSIER de ses fonctions de cogérant à effet du 12/07/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL24014897

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

J.A.S.M.
SAS au capital de 37500 €
Siège social
Camping du Lac de Panthier
21320 Vandenesse en Auxois
400 994 646 RCS de Dijon

L'AGE du 30/07/2024 a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : CAMPING DU LAC DE PANTHIER Mention au RCS de Dijon

AL24014909

MODIFICATION DU CAPITAL

R CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
porté à 50 000 euros
Siège social : 8, rue au Bouchet
ZI NORD, 21000 DIJON
389 827 916 RCS DIJON

Par décision du 25.07.2024, l'Associée Unique a décidé une augmentation du capital social de 30 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 20 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 50 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL24014913

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR

LE CARRO
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
11 rue Grangier
21640 GILLY LES CITEAUX
500 683 123 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 juillet 2024, il résulte que :- la SAS LES HAUTS D'AVORIAZ, société au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 11 rue Grangier, 21640 GILLY LES CITEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 979 478 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Maryline MAITRET, démissionnaire.- la SAS BD INVEST, société au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 3 impasse du Chemin Pierré, 21640 FLAGEY-ECHEZEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 984 443 853 RCS DIJON , a été nommée en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS Le Président

AL24014917

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JMFS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
11 Route de Dijon
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
953 991 924 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 30 juillet 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 11 route de Dijon, 21220 GEVREY CHAMBERTIN au 994 rue Bouillod 39570 L ETOILE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Lons le Saunier.
Pour avis, le Président

AL24014922

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BENANGE
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
Siège
BLANQUEFORT (33290)
6 Bis Rue de Tujean
877 595 918 RCS BORDEAUX

Se sont réunis les associés en assemblée générale extraordinaire le 31 juillet 2024. La société susvisée a décidé de transférer son siège social à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 36 Rue Marguerite de Bavière.
Pour avis.
La gérance.

AL24014931

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE JEAN-MICHEL GAUNOUX ET FILS
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 1 611 500 euros
Siège social
1 Rue de Leignon
21190 MEURSAULT
978 037 737 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15 juillet 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 1 530 925 euros, pour être ramené de 1 611 500 euros à 80 575 euros par voie de diminution de 9,50 euros de la valeur nominale des parts sociales, qui passe ainsi de 10 euros à 0,50 euro.La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à un million six cent onze mille cinq cents (1 611 500) euros. »
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatre-vingt mille cinq cent soixante-quinze (80 575) euros. »
Pour avis. La Gérance.

AL24014935

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LES 5 SAISONS
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
12 rue Jacques de Saulx
21640 GILLY LES CITEAUX
981 034 663 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la société JOSEPH BARBIER, SAS au capital de 7 000 €, ayant son siège social 12 rue Jacques de Saulx - 21640 GILLY LES CITEAUX, inscrite au RCS de DIJON sous le numéro 820 310 191, représentée par M. Joseph BARBIER, pour une durée illimitée à compter du 01/07/2024. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL24014942

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DES EPOCHES

Aux termes d'une délibération en date du 15/07/2024, l'assemblée générale ordinaire de l'EARL DES EPOCHES, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, dont le siège social est Ferme de Bellevue, 21400 POTHIERES, RCS DIJON 822 657 490, a décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Jérémy ROGNON, demeurant Ferme de Bellevue, 21400 POTHIERES, pour une durée indéterminée à compter du 15/07/2024, en remplacement de Monsieur Damien ROGNON, démissionnaire à cette date.
Pour avis, le gérant

AL24014944

CHANGEMENT DE PRESIDENT

ISTYA COMPETENCES
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social
3 Rue de la Louvière
21110 AISEREY
904 027 406 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 1er août 2024, il résulte que Madame Céline DIONIGI, demeurant 3 Rue de la Louvière, 21110 AISEREY a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la Société ISTYA COMPANY, démissionnaire.
Pour avis, La Présidente

AL24014963

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ISTYA COMPANY
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social
3 Rue de la Louvière
21110 AISEREY
922 272 398 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er août 2024, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « - L'animation d'un espace de coworking par la mise à disposition et la location de bureaux et salles équipés, la mise à disposition et la location de matériels informatiques, la réalisation d'évènements à destination des co-workers et la réalisation de toutes prestations annexes ; - L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel ainsi que la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, La Présidente.

AL24014967

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU JSO HOLDING
au capital de 1 000 euros
Siège social
1 Rue Ernest Chaput
21000 DIJON
911 504 223 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 19/07/2024, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social au 100 B Avenue de la Gare - 21220 GEVREY CHAMBERTIN à compter du 19/07/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL24014975

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

21 BIS RECRUTEMENT
SARL au capital de 10 000 €
Siège social
12 rue Auguste Perdrix
21000 DIJON
894 050 905 RCS DIJON

Selon délibération du 26/01/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 12 rue Auguste Perdrix, 21000 DIJON au 2 La Ruellotte - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24014979

MODIFICATION DU CAPITAL

SARLU LEVIATHAN
au capital de 1 000 €
Siège social : 60 Rue de Talant
21000 DIJON
984 156 208 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 17/07/2024 que le capital social a été augmenté d'une somme de 255 000 (deux cent cinquante-cinq mille) euros par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL24014981

TRANSFORMATION

LA DILETTANTE
Société à responsabilité limitée
transformée
en Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social
11 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
429 608 417 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er août 2024, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er août 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Laurent BRELIN. Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par son Président : M. Laurent BRELIN, demeurant à BEAUNE (21200), 11 Rue Faubourg Bretonnière.
Pour avis.Le Président

AL24014984

TRANSFORMATION

LAURENT BRELIN
Société à responsabilité limitée
transformée en
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
11 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
521 208 447 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er août 2024, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er août 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Laurent BRELIN.
Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par son Président : M. Laurent BRELIN, demeurant à BEAUNE (21200), 11 Rue Faubourg Bretonnière.
Pour avis.Le Président

AL24014995

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

VALS
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social
1 Rue du Meix Grenot
21700 MAGNY-LES-VILLERS
893 028 654 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er août 2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « L'exercice de toutes activités d'intermédiaire de commerce, ce inclus notamment mais pas seulement celles d'apporteur d'affaires, de commissionnaire, de courtier, de représentant commercial, la réalisation de toutes prestations, et ce, dans tous secteurs d'activités ; Toutes activités de conseils, prestations de services, assistance notamment commerciale, apprentissage en matière de viticulture, vinification, nologie et de manière générale, relatifs à la vigne et au vin, spiritueux et dérivés, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires pouvant s'y rapporter ; Toutes opérations de négociation, commission ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, spiritueux et dérivés, ainsi que de tous produits connexes ou complémentaires pouvant s'y rapporter. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS. Le Président.

AL24015045

MODIFICATION DU CAPITAL

3 AS SERIGRAPHIE
SARL au capital de 18 000 €
Siège social
23-25 Rue René Coty
21000 DIJON
483 875 134 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 27/05/2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 24/07/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 2 000 €, pour être ramené de 20 000 € à 18 000 € par rachat et annulation de 100 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 €).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (18 000 €).»

AL24015046

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CHARTHUS
SASU au capital de 1 000 euros
Siège social
4 Rue de la Rente Sainte Bénigne
21600 LONGVIC
985 181 940 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 06/06/2024, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social qui devient l'exercice de la profession d'expert-comptable et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS. La Présidente

AL24015048

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique du 5 juillet 2024, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 23/07/2024, dossier 2024 00033361, réf. 2104P01 2024 A 01755,
La société CASINO CARBURANTS, SAS dont le siège social est 1 Cours Antoine Guichard - 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n°428 267 942, représentée par M. Franck FRAS,
à cédé
à la société MAJAXONE, SAS dont le siège social est 1 Rue Basse - 21130 AUXONNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°433 079 092, représentée par la SARL ALLTHI, gérante, elle-même représentée par M. Cyrille MALEY, gérant,
un fonds de distribution de carburants, sis et exploité 9 Rue du Colonel Redoutey - 21130 AUXONNE, moyennant le prix de 10.000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 5 juillet 2024.
Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse des locaux 9 Rue du Colonel Redoutey - 21130 AUXONNE, et pour la réception des oppositions, à la société Distribution Casino France à l'attention de la direction juridique, 1 Cours Antoine Guichard - 42000 SAINT ETIENNE
Pour avis

AL24014906

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du
05/08/2024

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Blanot : Parcelles boisées - Urbanisme : RNU 4 ha 14 a 00 ca 'LES PICHOIRS' : A-0193 - 'LES REMOIRANS' : A-0565
Alligny-en-Morvan (58) : Parcelles boisées - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 21 a 05 ca 'LA PERCHE' : G-0280
Saulieu : Libre Vente d'une propriété composée de :
1- Habitation comprenant pièce principale, cuisine, salle d'eau-wc et chambre, grange et écurie ; grenier sur l'ensemble.
2- Bâtiment à usage d'atelier et écurie, hangar attenant ; grenier sur l'ensemble.
3- Bâtiment à usage de grange et écurie, grenier sur l'ensemble.
L'ensemble de la propriété est à rénover.
Terrain autour et trois parcelles de prés.
Urbanisme : Zone N du PLU de la commune de SAULIEU
1 ha 91 a 50 ca '0010 CHE DE MONGIN LE BEAU' : K-0173 - 'MONGIN LE BEAU' : K-0121-0122 - 'CHAMP DE LA MOUILLE' : K-0114 - 'PATURE DU VERNIS' : K-0125-0175-0176
Dossier Charny – Thorey-sous-Charny
Libre sous convention d'occupation provisoire et précaire SAFER - Objectif : Maintien de l'occupant en place.
Charny : Terres, prés – Urbanisme : RNU 22 ha 11 a 70 ca 'SOUS LE CHATEAU' : ZC-0007AJ-0007AK-0007AL-0007B - 'DESSOUS LES VIGNES' : ZC-0021J-0021K-0023J-0023K - 'LES CHAMPS PROUVERES' : ZE-0021AJ-0021AK-0021AL-0021B - 'EN VOSSEMAIN' : ZE-0030
Thorey-sous-Charny : Terres, prés – Urbanisme : RNU 1 ha 70 a 60 ca 'SOUS LES FEUILLOUX' : ZH-0001 - 'LA PIECE DRAY' : ZH-0010
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **27/08/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015049

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative
à capital variable
agréée en tant qu'établissement de crédit,
Siège social
269 Faubourg Croncels
10000 Troyes
775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage en assurances
immatriculée
au Registre des Intermédiaires en Assurances
sous le n° 07 019 188.
Identifiant unique ADEME :
FR234345_01PRBI.

AVIS

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 325,58 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 juillet 2024 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2024.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 1er août 2024 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2024.
Il assure un rendement annuel de 4,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2023, en intégrant le versement du dividende de 3,71 euros en avril 2024.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL24014911

CHANGEMENT DE NOM

Procédure de changement de nom de famille par décret (motif légitime)
M. THOUVENIN-BERTHAUT (Edouard, Charles, Gérard), né le 26 décembre 1996 à DIJON, 21000, FRANCE, demeurant 3 RUE DE L'EGLISE, SAVIGNY-LE-SEC 21380, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir THOUVENIN.

AL24015060

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DU RIOT

Siège social : Mairie de Genay, 21150 Venarey les Laumes
Agréée : 21-383 / RCS : 319 214 763
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 02/08/2023, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Les Liquidateurs

AL24014916

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant AGE en date du 31/12/2022, les associés de la société SAMALIA, SARL au capital de 7 622,45 euros, Siège social : 46 Rue Albert Remy, 21370 PLOMBIÈRES LES DIJON, RCS DIJON 389 918 814, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Alain DELANTIN, demeurant 1 A Allée Guillaume Apollinaire 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 1 A Allée Guillaume Apollinaire 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24014932

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant AGE en date du 31/12/2022, les associés de la société SAMALIA, SARL en liquidation au capital de 7 622,45 euros, Siège social : 46 Rue Albert Remy, 21370 PLOMBIÈRES LES DIJON et siège de liquidation : 1 A Allée Guillaume Apollinaire 21000 DIJON, RCS DIJON 389 918 814, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain DELANTIN, demeurant 1 A Allée Guillaume Apollinaire 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24014933

DISSOLUTION ANTICIPÉE

2 PRES 2 LOIN
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation
15 Rue Charrue
21000 DIJON
842 311 607 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Véronique BARRILLOT, demeurant 15 Rue Charrue, 21000 DIJON, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 15 Rue Charrue, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. La Liquidatrice

AL24014937

CLÔTURE DE LIQUIDATION

2 PRES 2 LOIN
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation
15 Rue Charrue
21000 DIJON
842 311 607 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2024 au siège de liquidation, l'Associée Unique,

ANNONCES LÉGALES

après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Véronique BARRILLOT, demeurant 15 Rue Charrue, 21000 DIJON, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, La Liquidatrice

AL24014943

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NOFEL

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
1 C rue du tribunal
21200 BEAUNE
818 402 315 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 22 juillet 2024, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Madame Celine POUSSIN, demeurant 9 rue Marcel Julien - 21700 COMBLANCHIEN, Associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014983

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LOUBET

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social
39 Rue d'Alsace
21200 BEAUNE
837 648 203 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22 avril 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 avril 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Madame Danielle LOUBET, demeurant 32 Ter Rue Pierre Joigneaux à RUFFEY-LES-BEAUNE (21200), associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 32 Ter Rue Pierre Joigneaux à RUFFEY-LES-BEAUNE (21200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL24015043

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CAMILLE BOILLOT

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
Boulevard Maxime Lecouvreur
La Montagne
21200 BEAUNE
808 869 606 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Madame Camille BOILLOT, demeurant 297B Boulevard Maxime Lecouvreur – 21200 BEAUNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 297B Boulevard Maxime Lecouvreur – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL24015044

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MLS

Société civile
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
3 Rue du Paquier du Pont
21590 SANTENAY
353 112 493 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Martine OUDIN, demeurant 3 Rue du Paquier du Pont – 21590 SANTENAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue du Paquier du Pont – 21590 SANTENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL24015047

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du 23/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : CNR PRO. Siège : 13 Rue de l'Aqueduc Darcy, 21121 AHUY. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : Vente en gros ou au détail de produits d'alimentation générale, de fruits et légumes, de viande et de charcuterie-traiteur, épicerie, droguerie, papeterie, mercerie, électroménager, habillement, équipement de la maison, loisirs, maroquinerie, accessoires pour autos, cycles et motocycles, de fabrication et de vente de tous produits alimentaires, ainsi que tous autres objets de toutes sortes, Import et l'export de marchandises en relation avec les activités précitées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société HOLDING CNR, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 2 Chemin du Purgatoire, 88100 ST DIE DES VOSGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 929 045 607 RCS EPINAL, représentée par Sinan CINAR, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, la Présidente

AL24014821

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 29 juillet 2024, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : HOLDING DOYEN
Forme : Société par actions Simplifiée
Siège Social : 44 rue de Bourgogne – 21560 COUTERNON
Objet : l'acquisition par tous moyens de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion, que ces participations, valeurs mobilières ou parts sociales soient détenues dans le cadre d'une société commerciale, industrielle, immobilière ou artisanale,la réalisation de toutes prestations de services administratives, commerciales, techniques, industrielles et autres entrant dans le cadre d'une société holding et notamment la gestion des réseaux sociaux et la gestion publicitaire des filiales,la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle ;
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 214 400 euros.
Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire lui-même associé et justifiant d'un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.
Chaque action donne droit à une voix.
Sauf si la société est unipersonnelle, les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jérémy DOYENDemeurant 25 rue Georges Boisseau– 92110 CLICHY.
Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis

AL24014919

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 29 juillet 2024, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : HOLDING BONNET
Forme : Société par actions Simplifiée
Siège Social : 44 rue de Bourgogne – 21560 COUTERNON
Objet : l'acquisition par tous moyens de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion, que ces participations, valeurs mobilières ou parts sociales soient détenues dans le cadre d'une société commerciale, industrielle, immobilière ou artisanale,la réalisation de toutes prestations de services administratives, commerciales, techniques, industrielles et autres entrant dans le cadre d'une société holding et notamment la gestion des réseaux sociaux et la gestion publicitaire des filiales,la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle ;
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 214 400 euros.
Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire lui-même associé et justifiant d'un mandat, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.
Chaque action donne droit à une voix.
Sauf si la société est unipersonnelle, les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Guillaume BONNET
Demeurant 44 rue de Bourgogne – 21560 COUTERNON
Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis

AL24014921

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CREANCEY du 30/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : 21.49.
Siège social : Voie communale 4, 21320 CREANCEY.
Objet social : La Société a pour objet : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Thomas LARGERON, demeurant 4 rue de Bellevue 21320 CREANCEY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL24014930

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 31/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LV millz. Siège : 10 rue Monge, 21000 DIJON. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : l'investissement locatif ; l'acquisition et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; les conseils et prestations de services, de gestion, de conseil d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commercial, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé notamment dans le cadre de la gestion d'un hôtel, café ou restaurant ; la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Philippe ZIATYK, demeurant 10 rue Monge, 21000 DIJON Directeur général : Madame Myrtil ZIATYK, demeurant 10 rue Monge 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24014936

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2024 à BLAGNY SUR VINGEANNE, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DU POIRIER BENIT
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Siège : 18 rue de la Mairie – 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE
Capital : 4 000 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 4 000 euros
Gérante : Madame Rachel PERRON, demeurant 36 rue Georges Brassens A05 – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales.
En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL24014939

MONT OISEAU
SAS au capital de 2 500 €
Siège social
4 Rue de l'Abreuvoir
21440 ST MARTIN DU MONT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MARTIN DU MONT du 01/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : SAS
Dénomination : MONT OISEAU
Siège : 4 Rue de l'Abreuvoir, 21440 ST MARTIN DU MONT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 500 €
Objet : La réalisation de travaux agricoles pour tous types de clients (exploitations agricoles, particuliers, collectivités ...) – La transformation et le négoce de bois de chauffage.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Tom CHEVALIER, demeurant 4 Rue de l'Abreuvoir, 21440 ST MARTIN DU MONT.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL24014985

GIKEN 21
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social
170 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 1er août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : GIKEN 21 ; Siège : 170 Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : Les conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Présidente : Madame Goge AMARIAN, épouse RASSOIYAN, demeurant 170 Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour Avis. La Présidente

AL24014992

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 02/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ELIO Siège : 9 rue du Golf, 21800 QUETIGNY. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 3 000 euros. Objet : L'exploitation d'un centre d'entretien corporel, proposant une prestation de remise en forme par un procédé d'électrostimulation, proposé sous forme de séance unitaire ou d'abonnement, l'accompagnement personnalisé et le coaching en électrostimulation, la vente de prestations et d'accompagnement spécialisé dans le conseil nutritionnel, la vente de prestation de cryolipolyse, la vente de compléments alimentaires et produits nutritionnels, vente de tous produits en rapport avec l'entretien corporel, la vente de vêtements d'accessoires sportifs ; la location de salle. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société PEARL ENTREPRISE, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 euros, dont le siège social est 11 place Saint Eloi, 21160 PERRIGNY LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 447 506 RCS DIJON, représentée par Monsieur Lionel CAMIN, son Président. Directeur général : Madame Elise, Marie MERCEY, demeurant 11 place Saint Eloi 21160 PERRIGNY LES DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.
POUR AVIS Le Président

AL24014993

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Clémence DENAIN, notaire à CHALON-SUR-SAONE, «Le Galion», 20 bis rue de la Banque, le 2 août 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SAS RT INVEST.
FORME : Société par Actions Simplifiée.
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000,00 €) par apports en numéraire.
Il est divisé en 10000 actions de 0,10 € chacune, toutes de même rang, et intégralement souscrites par les associés.
SIEGE SOCIAL : 15 route de Ruffey-lès-Beaune (21550) LADOIX-SERRIGNY.
OBJET : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction, la rénovation de tout bien immobilier, commercial, professionnel ou d'habitation, bâti ou non bâti, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ ou leur mise en location. La vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société.
RCS : DIJON.
ASSOCIES :
1) Monsieur Baptiste Thibaud TRAPET, demeurant à BEAUNE (21200), 14, rue Paradis, né à CHENOVE (21300), le 10 mars 1992, célibataire.
2) Monsieur Alexis Christian Jean Clément REBOURSEAU, demeurant à LADOIX SERRIGNY (21550), 15, route de Ruffey les Beaune, né à CHENOVE (21300), le 25 avril 1990, célibataire.
Présidence :
Le premier président de la SOCIETE est Monsieur Baptiste TRAPET, demeurant à BEAUNE (21200), 14 rue Paradis.
Me Clémence DENAIN

AL24015038

GUILLARD-DUPONT
SC au capital de 50.000 €
Siège social
19 rue de La Croix des champs
21220 Gevrey-Chambertin

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SOCIETE CIVILE immatriculée au RCS de DIJON, dénommée GUILLARD-DUPONT, au capital de 50.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet : l'acquisition et l'exploitation de tous immeubles.Le siège social est 19 rue de La Croix des champs, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN. Les Gérants sont Mme Marie-Françoise GUILLARD demeurant 23 Rue de la Croix des Champs – 21220 GEVREY CHAMBERTIN et Mme Marion-Eve GUILLARD demeurant 19 Rue de la Croix des Champs – 21220 GEVREY CHAMBERTIN.Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.
Pour Avis,

AL24015051

Maître Ludovic BAUT
Notaire
52 boulevard Carnot
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Ludovic BAUT, en date du 4 juillet 2024, à 52 boulevard Carnot 21000 DIJON.
Dénomination : LES JARDINS DE L'ARBRE A VOEUX.
Forme : Société civile d'exploitation agricole.
Siège social : 15 Chemin de la rente du bassin, 21800 Sennecey les Dijon.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Cession de parts et agrément : LIBRES.
Gérant : Monsieur Ludovic FLEXAS, demeurant 15 Chemin de la rente du bassin, 21800 Sennecey les Dijon
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL24015058

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

B.C.F.E SAS au capital de 2000 € Siège social : ZA BELLE BARBE LES COUTERIAUX 58180 Marzy 910 400 043 RCS de Nevers L'AGE du 01/07/2024 a décidé de transférer le siège social 32, Boulevard Paul Vaillant Couturier 93100 Montreuil, à compter du 01/07/2024. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Bobigny

AL24014449

TRANSFERT DE SIÈGE

SHANGTEX

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 28, rue du Donjon
58000 NEVERS
845 189 380 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 25/07/2024, il a été décidé de transférer le siège social au **4 rue de l'Église 58140 EMPURY** à compter du 25/07/2024.
L'article 04 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24014849

MODIFICATIONS DES STATUTS

MAYA SERVICES

SASU au capital de 3.000€
Siège social
7 Rue de Saint Martin
58200 POUGNY

RCS 951 414 218 NEVERS

Le Président, en date du 26/07/2024, a décidé de :- modifier la dénomination sociale qui devient :MAYA ESSENTIELLE- modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet, les activités de conciergerie et de services de ménage, incluant, sans s'y limiter, le nettoyage de locaux résidentiels et commerciaux, ainsi que toutes prestations de services connexes. En outre, la société se consacre à la fabrication, la distribution et la vente de savons et de produits cosmétiques, incluant toutes opérations industrielles et commerciales afférentes.
Mention au RCS de NEVERS

AL24014872

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE DE MESSAGE

Société civile immobilière
Capital social : 914,69 euros
Siège social
Message, RN 7 - 58000 Challuy
RCS NEVERS 319 529 624

Le 11.01.2024, l'AGE a pris acte du décès de Madame Claire KAZI-TANI, gérante de la Société, demeurant Les Lorrains, Montbouy - 45230 Chatillon-Coligny, et a décidé de nommer en remplacement Monsieur Patrick KAZI-TANI, demeurant Lieu-dit Les Ruisseaux - 45260 Noyers, à compter du même jour.
Pour avis.

AL24014885

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI NEVERS-SUD

Société civile immobilière
Capital social : 304,90 euros
Siège social
RN 7 Challuy - 58000 Nevers
RCS NEVERS 391 541 844

Le 11.01.2024, l'AGE a pris acte du décès de Monsieur Gilles KAZI-TANI, co-gérant de la Société, demeurant 11, rue de la Fontaine - 58180 Marzy, et a décidé de ne pas nommer de nouveau co-gérant. Pour avis.

AL24014888

MODIFICATION DU CAPITAL

JIMADENTON

SARL au capital de 100 €
porté à 375 100 €
Siège social
39 bis route du Panorama
58180 MARZY
987 514 494 RCS NEVERS

Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique du 24.06.2024, que le capital social a été augmenté d'une somme de 375 000 € par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 100 € Nouvelle mention : Capital social : 375 100 € Pour avis, La Gérance

AL24014903

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le petit Goûthé

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social
12 Rue du Chemin Ferré
58360 ST HONORE LES BAINS
914 839 337 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 mai 2024, l'Associée Unique a décidé :
- de transférer le siège social du 12 Rue du Chemin Ferré, 58360 ST HONORE LES BAINS au 30 Avenue du Général d'Espeuilles - 58360 SAINT HONORE LES BAINS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014954

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOUGY ENERGIE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
ZI de Teinte
58300 SOUGY SUR LOIRE
831 288 410 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 28.06.2024 que le mandat du CAC, de la société GRANT THORNTON, n'a pas été pas renouvelé ; la société pouvant se dispenser d'un commissaire aux comptes.Dépôt légal sera effectué au GTC NEVERS. Pour avis.

AL24014955

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DU CAPITAL

GARAGE SAINT LAZARE 2

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
porté à 150.000,00 euros
Siège social
99 rue Plantes des Religieuses
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
882 138 209 RCS NEVERS

Par décision du 30.03.2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 110.000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des

ANNONCES LÉGALES

mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 40 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 150.000,00 euros
Pour avis
La Gérance

AL24014956

SCP E.CAVET-JACOB Emeline
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant acte de CESSION DE PARTS SOCIALES reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire au sein de la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire, le 28/6/2024, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 5/7/2024 dossier 2024 0001 2576 Réf : 5804P01 2024N 00364, concernant le GFF DE LA FORET DE MALGOUVERNE, au capital de 26.678,58 euros, dont le siège social est à DONZY (Nièvre), l'Epeau la verrerie, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 443 981 220,Les associés de ladite société, ont décidé à l'unanimité de nommé à compter du 28/6/2024, pour une durée illimité comme nouveau gérant : Mr Jean DE DREUILLE SENECTERRE, dt à MONTREUIL (93100) 7 rue Raspail, en remplacement de Mr Philippe DE DREUILLE, dt à PARIS (8è) 23 rue de la Bienfaisance, démissionnaire.L'article des statuts est modifié en conséquence.
POUR AVIS
Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire.

AL24014969

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS COW GESTION

SASU au capital de 200 000 euros
Siège social
RIGNY, 58700 NOLAY
812 776 334 RCS NEVERS 58000

Aux termes d'un procès verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 24/07/2024, il résulte que l'associé unique décide à compter de ce jour: de transférer le siège social de la société de RIGNY 58700 NOLAY au 112 rue ADA BYRON 74160 ARCHAMPS, Les statuts sont modifiés en conséquence. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS 58000 sous le numéro 812 776 334 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Thonon les Bains.
POUR AVIS
Le Président

AL24014971

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

TRANSFORMATION

SCI LEJAULT ET FILS

Société Civile Immobilière
Au capital social de 2.000 €
Bouteuille
58110 ALLUY
RCS de Nevers n°900653536

Aux termes de l'AGE en date du 1er août 2024, il a été décidé de procéder à la transformation de la société en une SARL, d'adopter les nouveaux statuts de la société sous cette nouvelle forme et de modifier sa dénomination en SARL LEJAULT ET FILS. L'objet principal de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Nevers. Pour avis la gérance.

AL24014987

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DE CHATENAY

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 120.000 €
Bouteuille 58110 ALLUY
RCS de NEVERS n°799162292

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2024 à effet au 30 juin 2024, l'AGE a pris acte de la nomination de Monsieur Julien LEJAULT, demeurant à Bouteuille 58110 ALLUY, en qualité de cogérant. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL24014989

NON DISSOLUTION

Perte de la moitié du capital
Aux termes de l'AGE du 24/07/2024 de la société SARL BRISSET, au capital de 7 622€, siège social : rue des Grands Jardins 58640 VARENNES VAUZELLES, RCS NEVERS 339 153 538. Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
La gérance
Christophe BRISSET

AL24015040

// GÉRANCE

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire
à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu du 25/07/2024 enregistré le 31/07/2024 au service des impôts des entreprises NEVERS Dossier 202400014404 référence 5804P01 2024 N 00397, la société dénommée L'ICOSNE CAFE, Société à responsabilité limitée au capital de 1500 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 31B Boulevard de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 818555591 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS a cédé à la société dénommée L'icosne Café, Société à responsabilité limitée au capital de 1200 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 31B Boulevard de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 930672209 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Son fonds de commerce de café, salon de thé, restauration,organisation de soirées à thèmes, réceptions et tous types de manifestations, exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200),31 B Boulevard de la République.
Cette vente a été consentie au prix de 60000 euros,s'appliquant aux éléments incorporels 30200 euros et 29800euros aux éléments corporels, la propriété et l'entrée en jouissance a eu lieu le jour de la signature de l'acte authentique.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales en l'étude du notaire.

AL24015050

// DIVERS

CHANGEMENT DE NOM

Mme ROY Julie 12 rue benoîts d'azy 58600 FOURCHAMBAULT né le 15/06/2024 à Nevers (France), dépose une requête en sa qualité de représentant légal de KUTELEMA CHICK Lynna 21/08/2019 Nevers (France) auprés du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique actuel devenant ainsi ROY

AL24014958

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures du 05/08/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Blanot (21) : Parcelles boisées - Urbanisme : RNU 4 ha 14 a 00 ca 'LES PICHOIRS' : A-0193 - 'LES REMOIRANS' : A-0565
Et, par extension, Cmne de Alligny-en-Morvan (58) : Parcelles boisées - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 21 a 05 ca 'LA PERCHE' : G-0280
Cmne de Saint-Firmin (58) 32 a 68 ca – biens loués - '- avec bâtiments habitation et exploitation VILLAGE DE BLIGNY' : A-0260A-0268A-0273 - 'LA GOUYAUDERIE' : A-0269
Cmne de Ouroux-en-Morvan (58) 7 ha 01 a 29 ca 'LES VERNOIS' : AT-0173 - 'LES BOIS DE LA VENTE' : AY-0096 - 'SUR MONDRAY' : BC-0119 - 'LES ETOULES' : BK-0295 - 'BOIS DE THARE' : BN-0060BO-0266-0304 - 'BOIS DES BROSSES' : BN-0013 - 'LA PERRIERE' : BO-0274-0278-0282
Cmne de Champvert (58) 74 ha 35 a 57 ca – avec bâtiments habitation et exploitation- biens loués sur partie - 'ROUETAR' : AB-0024-0025-0026-0027-0076-0088 - 'BRAIN' : AB-0030-0031-0032 - 'PRE DU PORT' : AB-0022 - 'LE FOUR A CHAUX' : C-0045-0046 - 'PRE CORBE' : C-0011-0012 - 'PATURE DES GANCHES' : C-0619-0621 - 'PRE DE LA COUR' : C-0008J-0008K - 'CHAMP DES CARRIERES' : C-0051-0622J-0622K-0622L-0624J-0624K-0624L
Et, par extension, Cmne de Decize (58) 'DOMAINE DES SIMONS' : AV-0020 - Propriété à vendre et à louer par intermédiation locative
Biens à vendre :
Cmne de Decize (58) 5 ha 13 a 78 ca – avec bâtiments habitation et exploitation :'LES CROTS MARCEAU' : BH-0020-0021-0023-0092-0093-0094 -0096 'les crots marceaux' : BH-0019F-0019J 'PRE DE LA MAISON' : BH 0098 'CHAMP DES PLONGEONS' : 0100-0101
Biens à louer :
Cmne de Decize (58) 117 ha 51 a 26 ca 'domaine perrot' : BD-0144-0146-0148-0150-0151-0153 - 'la varenne mousseau' : BD-0142 - 'prés de l étang' : BD-0154-0156 - 'LA VARENNE MOUSSEAU' : BD-0055-0094-0113 - 'LES GREVAS' : BD-0050 - 'PATURE DE VENESSON' : BD-0051-0052 - 'LA VARENNE PERROT' : BD-0053-0054-0114 - 'DOMAINE PERROT' : BD-0059-0061 - 'PRE DE L ETANG' : BD-0066BH-0102-0103-0104-0107-0109-0111 - 'pré de l étang' : BD-0158 – BH-0024-0091-0095-0097 - 'PRE DE LA MAISON' : BH-0016—0099 - 'CHAMP DES PLONGEONS' : BH-0013- 'LA GARENNE DES CROTS MAILL' : BH-0009-0010 - 'LE BOIS CLAIR' : BH-0011-0061-0064-0065-0066 - 'CHAMP DES ACACIAS' : BH-0014 - 'BOIS DE LA PRISE' : BH-0058-0059-0060 - 'CHAMP DE LA PRISE' : BH-0039-0040 - 'CHAMP DES BUTTES' : BH-0113 - 'PRE DU BAS' : BH-0015 - 'LE RAMPEAU' : BH-0081-0082-0083 - 'LE PETIT BOIS' : BH-0004-0005-0006-0007-0008 - 'LE GRAND CHAMP' : BH-0029-0030 - 'LES PETITES CHAUMES' : BH-0031 - 'LES GRANDES CHAUMES' : BH-0032-0033 - 'LES TERRES DOUCES' : BH-0026-0027 - 'CHAMP DU CAILLOU' : BH-0028
Cmne de Cossaye (58) 11 ha 39 a 50 ca 'VENESSON' : B-0844-0845-0846-0848-0849-1431-1432
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/08/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015059

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

QUETSCH

SCI au capital de 68 000 €
Siège social
8 RUE DE LA MOUCHOTTE
58350 COLMERY
879 918 811 RCS Nevers

Par délibération en date du 11/07/2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé, à compter du 11/07/2024, d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de la société seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL24014924

DISSOLUTION ANTICIPÉE

QUETSCH

SCI au capital de 68 000 €
Siège social
8 RUE DE LA MOUCHOTTE
58350 COLMERY
879 918 811 RCS Nevers

Par délibération en date du 11/07/2024 de l'Assemblée Générale Ordinaire, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur Mme KERTEKIAN LAURENCE demeurant 10 VILLA SAINT FARGEAU 75020 PARIS. Le siège de la liquidation est fixé au 10 VILLA SAINT FARGEAU 75020 PARIS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL24014925

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BAR

Société civile immobilière
en liquidation
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social
35, rue Francis Bar
58600 Garchizy
Siège de liquidation
111, rue Julian Grimau
58600 Garchizy
510 699 556 RCS NEVERS

Le 20.06.2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24014946

Exco Alpha

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SEYR INVESTMENTS.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 11 Rue du Nord, 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE.
450761697 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 17/06/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Nevers.

AL24014996

// CONSTITUTION

MATHEMIA
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 375 000 €
Siège social
34 côte de Conflans
58180 MARZY
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon A.S.S.P. en date à MARZY (Nièvre) du 19.06.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée Dénomination sociale : MATHEMIA Siège social : 34 côte de Conflans 58180 MARZY Objet social : L'activité de holding, l'acquisition, la cession et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales ou industrielles et leur gestion ; l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement toutes prestations de service commerciaux, administratifs, financiers, informatique et autres ; l'étude de marchés, le conseil de gestion et le conseil financier ; toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel ; constitution et développement de réseaux, notamment de franchises, de licences, de marques, de concessions ; l'achat, la vente de tous produits et articles nécessaires au fonctionnement des sociétés du groupe ; l'acquisition, par achat ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de son exploitation par location, bail ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 375 000 € Gérance : M. Mathieu MOREL, demeurant au 34 côte de Conflans 58180 MARZY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL24014900

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2024 à ALLUY (58), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination : BENOIST ENERGIE
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 2 000 euros
Siège social : 132, rue du Fonds de Grillot - RAVISY – 58110 ALLUY
Objet : La société a pour objet :
l'exploitation d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque utilisant l'énergie radiative du soleil, dont les générateurs sont fixés ou intégrés sur des bâtiments dont elle a la propriété ou la jouissance et plus généralement d'énergies renouvelables
les investissements dans tous projets permettant la réalisation de cet objet
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Président : M. Marie-Bernard BENOIST demeurant 132, rue du Fonds de Grillot - RAVISY – 58110 ALLUY
Immatriculation : RCS NEVERS
Admission aux assemblées et droits de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément de cessions d'actions soumis à l'assemblée générale extraordinaire.

AL24014918

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, du 10 juillet 2024enregistré au SPFE Nièvre le 16 juillet 2024 Dossier 2024 00013318 réf 5804P012024 N 00376 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée :Objet social : l'exercice des activités suivantes : petits travaux de plomberie, pose et installation de placoplâtre et isolation intérieure, travaux de peinture, pose de revêtements muraux et de sols, petite électricité, maintenance et rénovation de piscine, vitrerie, ferronnerie, serrurerie, pose de menuiseries, portails stores, volets y compris volets roulants, aménagement et rénovation intérieur en ce compris la pose de mobilier, et en général toutes activités liées et en découlant. Dénomination :PEDRO TEIXEIRA. Siège social : SAINT-ELOI (58000), 320, rue du Pavillon. Durée :99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR). Exercice social : PREMIER JANVIER au TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année. Gérant et associé unique : Monsieur Pedro Miguel CARVALHAIS TEIXEIRA, demeurant à NEVERS (58000), 25, rue Raoul Follereau pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis Le Notaire.

AL24014948

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 1er août 2024, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme sociale : Société par Actions Simplifiée à associé unique Dénomination sociale : SAS JL Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation Siège social : Bouteuille 58110 ALLUY Capital social : 1.000 € au moyen d'apports en numéraire Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres Président : Monsieur Julien LEJAULT, demeurant à ALLUY (58110), Bouteuille Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par un mandataire, chaque action donnant droit à une voix Cession d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle, elle sera soumise à la procédure d'agrément donné par la collectivité des associés si la société perd son caractère unipersonnel Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis et mention Le Président

AL24014986

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GARCHIZY du 05/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DISI
Siège social : 73 rue Madeleine Avril, 58600 GARCHIZY
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur David FONTAINE demeurant 73 rue Madeleine Avril – 58600 GARCHIZY et Madame Isabelle FONTAINE demeurant 73 rue Madeleine Avril – 58600 GARCHIZY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément dans tous les autres cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24014988

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 1er août 2024, il a été constitué une société régie par les dispositions des articles L.324 1 et suivants du Code Rural, dont les caractéristiques sont les suivantes : Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole Dénomination sociale : SCEA JULIEN LEJAULT Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS Siège social : Bouteuille 58110 ALLUY Capital social : 1.000 € au moyen d'apports en numéraire Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311 1 du code rural, et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant Gérant : Monsieur Julien LEJAULT, demeurant à ALLUY (58110), Bouteuille Cession de parts : soumise à l'agrément de l'AGE des associés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS Pour insertion unique La gérance

AL24014991

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

BFImmobilier

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social
22 Rue des Bois Plantes
89100 COLLEMIERS
879 270 759 RCS SENS

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (greffe de départ) ET DEMISSION COGERANT
Aux termes d'une délibération en date du 16/07/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 22 Rue des Bois Plantes, 89100 COLLEMIERS au 2 Place Georges Brassens 91460 MARCOUSSIS à compter du 16/07/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'AGE du 16/07/2024 a constaté la démission de M. Aurélien BOUILLAUD de son mandat de co-gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence par la suppression de son nom. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis – La Gérance.

AL24014902

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFA BERTHON LE PRESSOU

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
AU CAPITAL DE 359 779.68€
FERME DU PRESSOU
79970 BANNOST-VILLEGAGNON
950 056 135 RCS MELUN

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION GERANCE
Aux termes d'une AGE en date du 5 avril 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à 6 Rue des écoles - 89400 EPINEAU LES VOVESet de nommer Monsieur Amaury BERTHON demeurant 40 grande rue 89113 NEUILLY en remplacement de Maurice BERTHONRadiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS SENS.Le gérant

AL24014926

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : PAUSE GOURMANDE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL).
Siège social : 65 Rue DE PARIS, 89000 AUXERRE.
507755957 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'AGE en date du 29 juillet 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 10000 euros à 9000 euros.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL24014927

MODIFICATIONS DES STATUTS

CORBERON PIERRE

SAS au capital de 155 000 €
Siège social
8-10, ZA des Bas Musats
89100 MALAY LE GRAND

439 494 832 RCS SENS

MODIFICATION DU PRESIDENT ET DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL
Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 01/08/2024 il résulte que la société HOLDING CORBERON, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 8 ZA des Bas Musats, 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au RCS sous le numéro 948 813 993 RCS SENS, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Pierre CORBERON, démissionnaire. L'AGE a également pris acte de la démission de Mme Corinne CORBERON de ses fonctions de Directrice générale et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS - Le Président

AL24014950

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

MODIFICATIONS DES STATUTS

Modification dénomination sociale, capital social et gérance
Dénomination : SCP D'INFIRMIERES THOMAS-HEGNER-PENDERAK.
Forme : SCP au capital de 55 034,10 euros.
Siège social : 1 Place de l'Eglise, 89100 SAINT-CLEMENT.
383 320 363 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juillet 2024, les associés ont décidé à compter du 25 juillet 2024 de modifier : **la dénomination sociale** et d'adopter la dénomination SCP D'INFIRMIERES THOMAS-HEGNER
le capital social en le portant de 55 034,10 euros à 36 740,10 euros par annulation de 120 parts sociales rachetées par la société.
De même il a été pris acte de **la démission** de Mme Christèle PENDERAK de ses fonctions de co-gérante au 25 juillet 2024. Mesdames Nathalie HEGNER et Karine THOMAS resteront seules co-gérantes pour une durée indéterminée.
Mention sera portée au RCS de SENS
La gérance

AL24014952

TRANSFORMATION

EARL CHRISTINE ÉLODIE ET PATRICK CHALMEAU

EARL au capital de 17 625 €
Siège social
76 rue du Ruisseau
89530 CHITRY
408 613 396 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2024 a décidé de transformer l'EARL, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.Toutes ces décisions prennent effet à compter du 10 juillet 2024.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : DOMAINE ÉLODIE CHALMEAU
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 17 625 €.
Siège social : 76 rue du Ruisseau – 89530 Chitry.
Durée : Jusqu'au 28 août 2046.Gérant : Mme Élodie CHALMEAU, demeurant à CHITRY (89530), 6 chemin de Champagne.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés qui sont libres.
Pour avis, la gérance.

AL24014960

NON DISSOLUTION

Perte de la moitié du capital social
Dénomination : CENTRE SKIN EXPERT AMELIE B..
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 30 Place VICTOR HUGO, 89100 SENS.
917420044 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 12 juillet 2024, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL24014968

AVOCATS TEN

TEN FRANCE
23 rue Victor Grignard
Pôle République Secteur 2
86000 POITIERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS ARMURERIE TIR LOISIRS

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social
16 Avenue Robert Schuman
89000 AUXERRE
432 339 000 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31/07/2024, il résulte que la société SPORT AND DEFENSE SAS, SAS au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 16 Avenue Robert Schuman -89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS AUXERRE 931 518 005 a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Martine MARTINS DA SILVA démissionnaire., qui a elle-même été nommée en qualité de Directrice Générale.
POUR AVIS Le Président

AL24014977

LEGA SPHERE AVOCATS

MODIFICATION DU CAPITAL

Réduction du capital motivée par les pertes
Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2024, les associés de la SAS GEOCHANVRE F, société par actions simplifiée au capital de 2 533 248 euros (ancien capital), située Route de Frangey – 89160 LEZINNES, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 802 501 536, a décidé de réduire le capital de 607 979,52 euros pour le porter à 1 925 268,48 euros par diminution de la valeur nominale des actions pour la porter de 1 € à 0,76 € . En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié. Cette mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24014980

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : L'ATELIER DU PORTAIL.
Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Siège social : Lieu-dit PRE AUBERT, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS.
812735868 RCS de Sens
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital social en le portant de 10 000 euros à 118 190 euros.
Aux termes de la même assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2024, les associés ont décidé de la réduction du capital social en le portant de 118 190 euros à 10 000 euros.
Mention sera portée au RCS de Sens

AL24015039

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFA DES GENETS

Groupement Foncier Agricole
au capital de 18 420,00 euros
Siège social
la Porte
89350 VILLENEUVE-LES-GENETS
307 019 307 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 28 juin 2024, la collectivité des associés a :- Décidé de réduire le capital de 8 835 €, le portant ainsi à 9 585 €,- Pris acte de la démission de M. Sylvain LEGRAND, demeurant à VILLENEUVE-LES-GENETS (89350), 1 rue de la Fontaine, de ses fonctions de gérant.Les décisions prennent effet le 28 juin 2024.
La gérance

AL24015056

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCAN 89.
Forme : SARL.
Capital social : 61000 euros.
Siège social : 14 Place de l'Europe, 89100 SAINT CLEMENT.
382818227 RCS Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2024, à compter du 1 août 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Monsieur Areski SLIMANI, demeurant 10 Rue des Celliers, 89100 ST MARTIN DU TERTRE en remplacement de Mme Armelle CHASSIN DU GUERNY.
Mention sera portée au RCS Sens.

AL24015057

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE DE PARCELLES BOISEES

Vente par Monsieur Frédérique PAYEN demeurant à LE MANS (72000), 24 rue Joinville, Madame Eliana SURUGUE, Madame Alice PAYEN, Madame Juliette PAYEN et Monsieur Arthur PAYEN
Sur la commune de MONTIGNY LA RESLE (89230), des parcelles boisées cadastrées :
Section : B. N° : 717. Lieudit : LA GIRAUDE. Surface : 0 ha 11a 80ca. Prix : 330,00 €. Frais prévisionnels : 230,00 €
et section : C. N° : 187. Lieudit : LES VERNES. Surface : 0 ha 24a 87ca. Prix : 480,00 €. Frais prévisionnels : 230,00 €
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant de la présente publication et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du vendeur.

AL24014910

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 10 septembre 2024 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN PAVILLON à SERGINES (89140)
4 bis rue de l'Ecce Homo
de 127 m² environ, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, séjour avec coin-cuisine, 4 chambres dont une avec cabinet de douche, salle de bain et w.-c.
à l'étage : palier, 2 chambres dont une avec coin douche, bureau et w.-c.
UNE TERRASSE avec cuisine d'été, barbecue et poulailler
UN GARAGE (51 m² environ) **et UN JARDIN**
Le tout sur un terrain d'une contenance de 07 ares 76 centiares - Occupé
MISE A PRIX : 54.000 Euros
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01135, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou,
Tél. : 03 86 65 60 85,
à Maître Arnaud CERMOLACCE, Avocat à PARIS 7ème, 188 boulevard Saint-Germain,
Tél : 01 45 48 28 55 -
Email : mathieu@cermolacce.com - Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Lundi 02 septembre 2024 de 14 H 00 à 15 H 00

AL24015053

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Vendredi 20 septembre 2024 à 14 H 00**
au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice. En un lot
à DANNEMOINE (89700) - 1 rue du Bas des Olivottes
- UNE MAISON de 45 m² environ. **De 2 pièces principales** avec Grenier et cave
Sur un terrain de 82 centiares.
LIBRE de toute occupation au 14 décembre 2023 (à la connaissance du poursuivant).
- Avec **2 TERRAINS** séparés, de 01 a 36 ca et de 85 ca
MISE A PRIX : 20.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00004, à **Maître Isabelle GODARD,** Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD, 2 rue Faidherbe,
Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur **« www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mardi 10 septembre 2024 à 11 Heures

AL24015041

// DIVERS

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES BIO-BOURGOGNE
CO.CE.BI
Siège social
Sentier de la Fontaine
Route de Noyers
89310 NITRY
D 328 650 197 RCS AUXERRE

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE

CONVOCATION DES ASSOCIES A L'Assemblée Générale Extraordinaire
L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 30 aout 2024 à 9 h au siège social de la COCEBI, Sentier de la Fontaine 89 310 Nitry.
En cas de non-respect du quorum, l'assemblée se tiendra :
Le vendredi 13 septembre 2024 à 9H30
Siège Social route de Noyers 89310 NITRY
ORDRE DU JOUR
Assemblée générale Extraordinaire - 9h30-10h00
Approbation du PV de l'AGE 2022
Modification des statuts
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AL24014973

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Louis Régis DESCAVES, retraité, né à DANNEMOINE (89700), le 23 août 1952 et Madame Dominique Marguerite BESSON, retraitée, née à PARIS 14ème arrondissement (75014),le 15 mai 1956, demeurant ensemble à JUNAY (89700), 39grande rue, mariés à la Mairie de CHENEY (89700), le 07 juin1975, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime la communauté universelle avec attribution intégrale au profit du survivant (article 1526 du Code civil) L'acte a été reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 30 juillet2024. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.
Me Alexandre GUILPAIN

AL24014905

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative
à capital variable,
agréée en tant
qu'établissement de crédit,
Siège social
269 Faubourg Croncels
10000 Troyes
775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage
en assurances immatriculée
au Registre des Intermédiaires
en Assurances
sous le n° 07 019 188.
Identifiant unique
ADEME : FR234345_01PRBI.

AVIS

Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C.A.) est de 325,58 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 juillet 2024 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2024.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2024 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2024.
Il assure un rendement annuel de 4,4% par rapport au prix de référence au 30 juin 2023, en intégrant le versement du dividende de 3,71 euros en avril 2024.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL24014912

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail
SAFER :
GRON - Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 - 9 ha 61 a 10 ca 'LE HAUT DES MARNIERES' : ZS – 0027. Zonage : zone AU du PLU.
SENS - Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 - 4 ha 29 a 30 ca 'LES GREVES' : YC – 0006AJ - 0006AK - 0006Z - Zonage : zone AU du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/08/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24015061

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 5 juillet 2024, a été conclu un acte d'aménagement du régime matrimonial de la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts à leur régime matrimonial de séparation de biens, et une clause de preciput
Entre :
Monsieur Pieter Odiel DEKOCKER, Chef d'entreprise, et Madame Isabelle Daphné LOUIS, Orthophoniste, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 18 rue des moreaux .
Monsieur est né à ZWEVEGEM (BELGIQUE) le 2 décembre 1973,
Madame est née à AUXERRE (89000) le 21 août 1979.
Mariés à la mairie de JOIGNY (89300) le 22 mai 2004 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel LECHAU, notaire à JOIGNY, le 19 mai 2004.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24015055

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique **NESMOND'EAU** 4 allée des Cévennes 89000 Auxerre (nettoyage réservoirs canalisations). RCS Auxerre 893190751. CIP 4801. Date de cessation des paiements : 01/07/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014997

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Céline HUVELIN** 13 rue Pesant et Bombert 89350 CHAMPIGNELLES (Coiffure mixte). RCS Auxerre 810558403. CIP 4803. Date de cessation des paiements : 01/07/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014998

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'EIRL VEILLARD THIBAULT** 16 Rue Saint Etienne 89240 Égleny (maçonnerie). RCS Auxerre 879884773. CIP 4804. Date de cessation des paiements : 29/01/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014999

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS La Visite 3D** 13 Rue Jules Ferry 89000 Auxerre (réalisation de visites virtuelles). RCS Auxerre 888151271. CIP 4806. Date de cessation des paiements : 01/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015000

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique BK INDUSTRIE** Bâtiment 13 parc d'activités de la Chapelle 89470 Monéteau (fraisage, tournage, soudure). RCS Auxerre 880268909. CIP 4807. Date de cessation des paiements : 01/07/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015001

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Gérard Jacky GODIN** 15 rue Renan 89000 Auxerre (Boulangerie Pâtisserie). RCS Auxerre 327454781. CIP 4808. Date de cessation des paiements : 29/01/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015002

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Vivian Eric Joris POULET** 11 les Grands Nains 89130 TOUCY (entretien, réparation de motos). RCS Auxerre 811075647. CIP 4809. Date de cessation des paiements : 01/01/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015003

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl SEMINAIRES AND WINES** 8 place du Marché à Blé 89310 Noyers (négoce de vins). RCS Auxerre 450287800. CIP 4810. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015004

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **EURL JEAUNEAU DUSTIN** 24 rue des Écoles Jonches 89000 Auxerre (achat vente de vêtements). RCS Auxerre 949751218. CIP 4811. Date de cessation des paiements : 01/04/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24015005

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SEE ELEC 89** 30 Bis Rue de la Noue 89000 Auxerre (installation, réparation électrotechnique). RCS Auxerre 912216033. CIP 4802. Date de cessation des paiements : 01/06/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015006

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl DTM INDUSTRIE** Les Rousseaux 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (serrurerie). RCS Auxerre 508579323. CIP 4812. Date de cessation des paiements : 15/03/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24015007

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS Léody** 43 route Nationale 89160 Lezinnes (épicerie). RCS Auxerre 849825443. CIP 4805. Date de cessation des paiements : 01/07/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015008

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **Sàrl DURY** Z A des Champs Casselins 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (charpente, couverture). RCS Auxerre 353643380. CIP 4695. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015009

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique ZYA CONSTRUCTION/CONCEPT IMMOBILIER** 5 impasse du Gué de l'Épine 89470 Monéteau (maçonnerie). RCS Auxerre 918789173. CIP 4781. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL24015010

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique BENJAMIN ENVIRONNEMENT** 105 Rue des Mignottes CS20259 89005 Auxerre Cedex (nettoyage industriel). RCS Auxerre 831121652. CIP 4784. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL24015011

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SASU RAVSELJ** 60 Route d'Auxerre 89380 Appoigny (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 842655326. CIP 4796. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL24015012

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique Restaurant le B4** 3 Avenue du 19 Mars 1962 89600 Vergigny (restauration sur place ou à emporter). RCS Auxerre 884641606. CIP 4755. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL24015013

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl RV FENETRES** 5 rue Louis Renault 89000 Auxerre. RCS Auxerre 527539340. CIP 4721.

AL24015014

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Frédéric Jean-Pierre MENNECIER** Treigny 7 Rue du Professeur Camille Lian 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe. RCS Auxerre 478729866. CIP 4723.

AL24015015

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ALMA HERITAGE** 2 Rue de l'Eglise 89130 Mézilles. RCS Auxerre 881736953. CIP 4724.

AL24015016

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS AQUAREKA ENVIRONNEMENT** Rue Robert Raclot 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 840860100. CIP 4729.

AL24015017

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Monsieur Guillaume FRAU** 4 Les Foucards 89520 Fontenoy. RCS Auxerre 801687682. CIP 4733

AL24015018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique FIGEAC AERO AUXERRE** Zone Industrielle Plaine des Isles 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 824264030. CIP 4442.

AL24015019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique TC RYORI** Zone Artisanale les Macherins, 13 rue de Londres 89470 Moneteau. RCS Auxerre 842166274. CIP 4516.

AL24015020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl FRIANT-POILLOT** 29 route d'Auxerre 89470 Moneteau. RCS Auxerre 792114183. CIP 4734.

AL24015021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique POLYTEK'3D** 22 Rue Jeanne d'Arc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 914087077. CIP 4703.

AL24015022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS SSITEK** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (matériels de prévention d'incendie). RCS AUXERRE 794297002. CIP 4741. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique GROUPE DAVEM** 1 bis chemin de Halage 89000 Auxerre (prise de participations). RCS AUXERRE 814086427. CIP 4740. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique PROTEKFLAM** 3 Boulevard de l'Ouest 10600 La Chapelle-Saint-Luc (installation de moyens de secours incendie). RCS AUXERRE 844162057. CIP 4745. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique CPFI** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (pose d'installations de sécurité incendie). RCS AUXERRE 815178165. CIP 4775. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015026

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS SSITEK** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (matériels de prévention d'incendie). RCS Auxerre 794297002. CIP 4741. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015027

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS à associé unique CPFI** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (pose d'installations de sécurité incendie). RCS Auxerre 815178165. CIP 4775. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015028

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS à associé unique MOBIL WOOD** ZA des Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (fabrication de mobilier). RCS Auxerre 844162057. CIP 4745. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015029

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 31/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS à associé unique GROUPE DAVEM** 1 bis chemin de Halage 89000 Auxerre (prise de participations). RCS Auxerre 814086427. CIP 4740. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015030

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/08/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique MOBIL WOOD** ZA des Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (fabrication de mobilier). RCS AUXERRE 382706711. CIP 4778. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015031

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/08/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS GROUPEMENT D'INTERET ECOSYSTEMIK** Les Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (Holding). RCS AUXERRE 491148615. CIP 4777. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015032

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/08/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique ULTERIA RESSOURCE** 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (achat, vente de tous produits). RCS AUXERRE 850621574. CIP 4779. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24015033

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/08/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS à associé unique MOBIL WOOD** ZA des Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (fabrication de mobilier). RCS Auxerre 382706711. CIP 4778.
Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015034

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/08/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS GROUPEMENT D'INTERET ECOSYSTEMIK** Les Champs Galottes route de Champs 89530 Saint-Bris-le-Vineux (Holding). RCS Auxerre 491148615. CIP 4777. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015035

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la conversion en liquidation judiciaire, après cession, de la **SAS à associé unique ULTERIA RESSOURCE** 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (achat, vente de tous produits). RCS Auxerre 850621574. CIP 4779. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015036

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/08/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS SUPERTRAM** 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes (achat, construction de tous immeubles). RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24015037

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MDB
Société civile immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social
12 Les Bouviers
89110 SOMMECAISE
Siège de liquidation
8 rue Lucien Ducrot
89400 CHARMOY
528 632 748 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juillet 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Danielle BOSSUT, demeurant 8 rue Lucien Ducrot 89400 CHARMOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Lucien Ducrot 89400 CHARMOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24014896

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EMELISE
Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
24 Rue Jules Lancôme
89600 SAINT-FLORENTIN
Siège de liquidation
11 A Rue de la Fête Dieu
89470 MONETEAU
789 931 219 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 22 juillet 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Emmanuèle BONNEAU, demeurant 11 A Rue de la Fête Dieu 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur.

AL24014907

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AVALLON MEDICAL PROTHESE, AMP
SARL au capital de 7 600 €
16 Rue de Paris
89200 AVALLON
821 500 055 RCS AUXERRE

ANNONCES LÉGALES

Aux termes d'une décision en date du 29/07/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.07.2024 avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Jean-Marie PICARD, dt 3 Rue du Château 89200 ISLAND, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL24014928

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ART COIFF

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social
2 place Vauban
89200 AVALLON
Siège de liquidation
10 rue de l'Eglise
89440 ATHIE
442 153 235 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Annie DONDAINE, demeurant 10 rue de l'Eglise 89440 ATHIE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 10 rue de l'Eglise 89440 ATHIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24014929

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA BERGERIE

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00€
Siège social
30 rue du Carré
89480 CRAIN
R.C.S. AUXERRE : 503 569 071

L'AGE du 30/07/2024, a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, la répartition du solde dela liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Monsieur Joaquim ADAO DASILVA demeurant à LICHERES SUR YONNE (89660) 14 rue de l'Eglise, liquidateur.Il a été constaté la clôture de la liquidation au 30/07/2024.Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Le liquidateur

AL24014938

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI THYAM

SCI au capital de 1.000 €
Siège social
32 grande rue
89000 Perrigny
R.C.S. Auxerre 504408998

Aux termes de l'AGE du 31/07/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/07/2024, et sa mise en liquidation.A été nommé Liquidateur Madame Amandine BUKWALD demeurant 5 allée des lauriers roses, 34280 la grande motte avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 32 grande rue 89000 PERRIGNY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.Mention en sera faite au R.C.S. de Auxerre.

AL24014951

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31.7.2024, les associés de la société civile DEEP PARTNER au capital de 20.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 10, rue Sous Murs, 793 569 831 RCS AUXERRE, ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. D. MICHEL demeurant à AUXERRE (89000) 10, rue Sous Murs, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89000) 10, rue Sous Murs. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL24014959

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE ORBLIN

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
6 Avenue du Docteur Schweitzer
89290 CHAMPS SUR YONNE
377 636 188 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 juillet 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Joël ORBLIN, demeurant 6 Avenue du Docteur Schweitzer 89290 CHAMPS SUR YONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014962

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décisions du 31/07/2024, l'associée unique de la SARL OSIRIA, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est au 63, rue Eugène Delaporte, 89100 SENS, 790 625 016 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société au 31/07/2024. A été nommée comme liquidateur Mme Aurore EVRARD, domiciliée Lieu dit Le Cognot, 89150 VERNOY à compter du 31/07/2024. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL24014964

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VIKEDO

SARL au capital de 1050 €
Siège Social
9 ter rue des Lions
89170 ST FARGEAU
534697246 RCS de AUXERRE

Par AGO du 01/07/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GOURAULT Virgil La Boutauderie 89170 RONCHERES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/07/2024
Radiation au RCS de AUXERRE

AL24014966

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : DOMAINE DES GRANDES VIGNES.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 40 Route DE PARIS, 89300 VILLECIEN.
844769356 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2024. Madame Sabrina PANNIER, demeurant 40 Route de Paris 89300 Villecien a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24014976

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES CISEAUX D'ALEXANDRA

SARL au capital de 2000 €
Siège social
14 RUE DE LA GARE
89140 Pont sur Yonne
830 293 445 RCS de Sens

L'AGE du 29/07/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme BILLARD ALEXANDRA, demeurant 39 RUE NOTRE DAME 89 330 ST JULIEN DU SAULT, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Sens.

AL24014990

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/07/24 à CUY (89140), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SAS
DENOMINATION : SLB
CAPITAL : 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 17 rue du Professeur Ramon – 89140 CUY
OBJET : Débit de boissons et vente de boissons alcoolisées ou non alcoolisées. FDJ, loto, loterie, PMU, bimbeloterie. Epicerie. Petite restauration sur place et fabrication de plats à emporter.Et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé à le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : M. HAMANI Julien demeurant 34 route de Fontaines – 89150 SAINT-VALERIEN
DIRECTEUR GENERAL : M. DA VELHA VITORINO Victor demeurant 6 Les Places De Villes – 89140 EVRY
IMMATRICULATION au RCS de SENS.

AL24014901

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 29/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI BBC Siège social : 14/16 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE Objet social : L'acquisition en pleine propriété ou en démembrement, la construction, la propriété, la gestion, la location, l'administration par tous moyens à sa convenance, de tout immeuble bâti ou non bâti ainsi que de tous biens ou droits immobiliers qu'elle viendrait à acquérir par la suite ; l'achat de tous biens meubles ou immeubles en vue de leur revente ; toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 10 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Co gérants et seuls associés de la Société : M. Jérôme CHAUFOURNAIS, né le 31/05/1976 à AUBERVILLIERS (93), de nationalité française, demeurant à AUXERRE (89) 9 rue de la Liberté. M. Nicolas BEHR, né le 25/05/1994 à AUXERRE (89), de nationalité française, demeurant à CHEVANNES (89) 8 C Rue de la Terre aux Moines. M. Germain BRANCHU, né le 30/09/1988 à AUXERRE (89), de nationalité française, demeurant à AUXERRE (89) 9 rue du docteur Labosse. Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE. Pour avis La Gérance.

AL24014920

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée SCI MNM au capital de 1000 euros, le siège social est fixé 4 B Rue des Bergerats, Les Bries, 89380 APPOIGNY, ayant pour objet l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La gérante est la SASU HOLDING MM, au capital de 136 000 euros, ayant son siège social 4 Bis Rue des Bergerats, Les Bries, 89380 APPOIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 977 581 065 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Mickaël MAILLY, son Président. Agrément requis des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales dans tous. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Pour avis La Gérance

AL24014949

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 26 juillet 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OL'IMMOBILIER.
Siège social : AUXERRE (89000) , 22 Avenue Foch .
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.
Apports en numéraire : Monsieur Eugen TEULEA, la somme de deux cent soixante euros (260 EUR). Madame Loana-Antonela TEULEA, la somme de deux cent soixante euros (260 EUR). Madame Elena TEULEA, la somme de quatre cent quatre-vingt euros (480 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GERANT : Monsieur Eugen TEULEA, demeurant à AUXERRE (89000) 22 avenue Foch.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL24014953

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 31/07/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : HELIOS
Siège Social : 9 ter rue des Lions 89170 ST FARGEAU
Capital : 107000 €
Objet social : Prise de participation financières multiples sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères. Gestion de tous portefeuilles titres, leur mise en valeur, activités de direction, gestion, contrôle dans toutes sociétés. Animation et coordination des sociétés du groupe.
Durée : 99 ans
Président : Mme GOURAULT Laura Les Abîmes 89520 TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE
Cession d'actions : Soumise à agrément
Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL24014957

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/07/2024, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée :
GBLV INVEST
Sigle : GBLV
Siège social : 9 av jean jaurès 89000 AUXERRE
Capital minimum : 1000 € Capital souscrit : 20000 € Capital maximum : 1000000 €
Objet social : -La gestion et la location de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire par location nue ou meublée, tous investissements de nature immobilière et mobilière, le conseil immobilier.-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion dans le domaine de la stratégie, de la gestion des ressources, de l'administratif, du commercial et de la communication.
Président : la société SC MAVI SC située 9 av jean Jaurès 89000 AUXERRE
immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 883003675
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL24014974

CHRONIQUES JURIDIQUES

// FISCALITÉ

Taxe foncière sur le non-bâti et dégrèvement pour les jeunes agriculteurs

Un exploitant agricole installé depuis moins de 5 ans, et bénéficiaire de la DJA (dotation jeune agriculteur) peut bénéficier d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette exonération peut être demandée pour toutes les terres propriété du récent installé, mais également pour toutes celles louées par bail à son nom (si les terres sont mises à disposition d'une société, la demande est possible également).

Celle-ci est prise en charge par l'état à hauteur de 50 % après demande auprès du Centre des impôts fonciers du lieu de situation des terres concernées par la demande de dégrèvement (en adressant le formulaire 6711-SD Cerfa 10546*05, disponible sur impots.gouv) Un formulaire est à remplir par propriétaires et par communes. Il faudra joindre également le certificat de conformité JA fourni par la DDT lors de l'attribution de votre DJA.

Votre demande est à déposer avant le 31 janvier qui suite la date d'installation (ainsi un JA installé au 1er janvier 2024 aura jusqu'au 31.01.2024 pour faire sa demande, alors qu'un installé du 1er avril 2024 devra se manifester avant le 31 janvier 2025) Passé ce délai, le dépôt du formulaire est toujours possible, mais vous perdrez une année de dégrèvement. Une fois le dégrèvement accordé, celui-ci se renouvelle automatiquement jusqu'à la fin de vos droits (sauf si des surfaces nouvelles sont reprises en cours de période de 5 ans, où là, il conviendra de le signaler à l'aide d'un nouveau formulaire).

La part État de la taxe foncière sur le non-bâti est exonérée de plein droit, mais en ce qui concerne la part communale, mais en ce qui concerne la part communale, une délibération spécifique est nécessaire. La commune où se situent les parcelles peut voter une délibération dispensant le paiement des 50 % de taxe foncière restante.

Une fois ce dégrèvement demandé, celui-ci est automatiquement pris en compte dans l'avis d'imposition à la taxe foncière du propriétaire, et ce pour 5 ans. En effet, le propriétaire (et débiteur légal de l'impôt foncier) est un intermédiaire incontournable, c'est par lui que transite le dégrèvement JA. Cela explique que vous ne soyez pas directement remboursé par le service des impôts. Dans le cas d'un fermage, le bailleur doit décompter la part dégrevée dans le paiement du fermage. Il est important de rappeler que le dégrèvement bénéficie entièrement au fermier jeune installé.

MCE

// AUTORITÉ PARENTALE

Parents séparés : qui paye la note ?

La question est relative aux dommages qu'un enfant de parents séparés peut occasionner. Elle vient de faire l'objet d'un revirement de jurisprudence.

La Cour de Cassation était saisie d'une affaire dans laquelle un adolescent avait volontairement mis le feu dans des espaces publics. La question se posait de savoir qui devait assumer la charge financière des importants dégâts, les parents étant séparés. L'adolescent en question vivait chez sa mère. Le père estimait donc que sa responsabilité ne pouvait être engagée. C'est d'ailleurs ce que la Cour d'appel décida.
La Cour se reposait sur une jurisprudence bien assise, selon laquelle seul le parent chez qui la justice a fixé la résidence de l'enfant peut être condamné à réparer les dommages. Cette jurisprudence allait même jusqu'à considérer que ce même parent restait responsable si l'enfant se trouvait chez l'autre, à l'occasion par exemple d'un droit de visite.
Dans cette affaire, la Cour suprême a modifié la règle. Des parents séparés, dès lors qu'ils exercent conjointement l'autorité parentale, seront tous les deux responsables des dommages causés par leur enfant mineur, même si le mineur ne réside que chez l'un de ses parents. Elle l'explique ainsi : lorsque les parents exercent conjointement l'autorité parentale, la condition de cohabitation est donc considérée comme remplie même lorsqu'ils sont séparés et que l'enfant ne réside plus que chez l'un d'entre eux.
Les commentaires vont bon train sur ce revirement juridique. Force est cependant de considérer qu'il répond à une logique évidente.

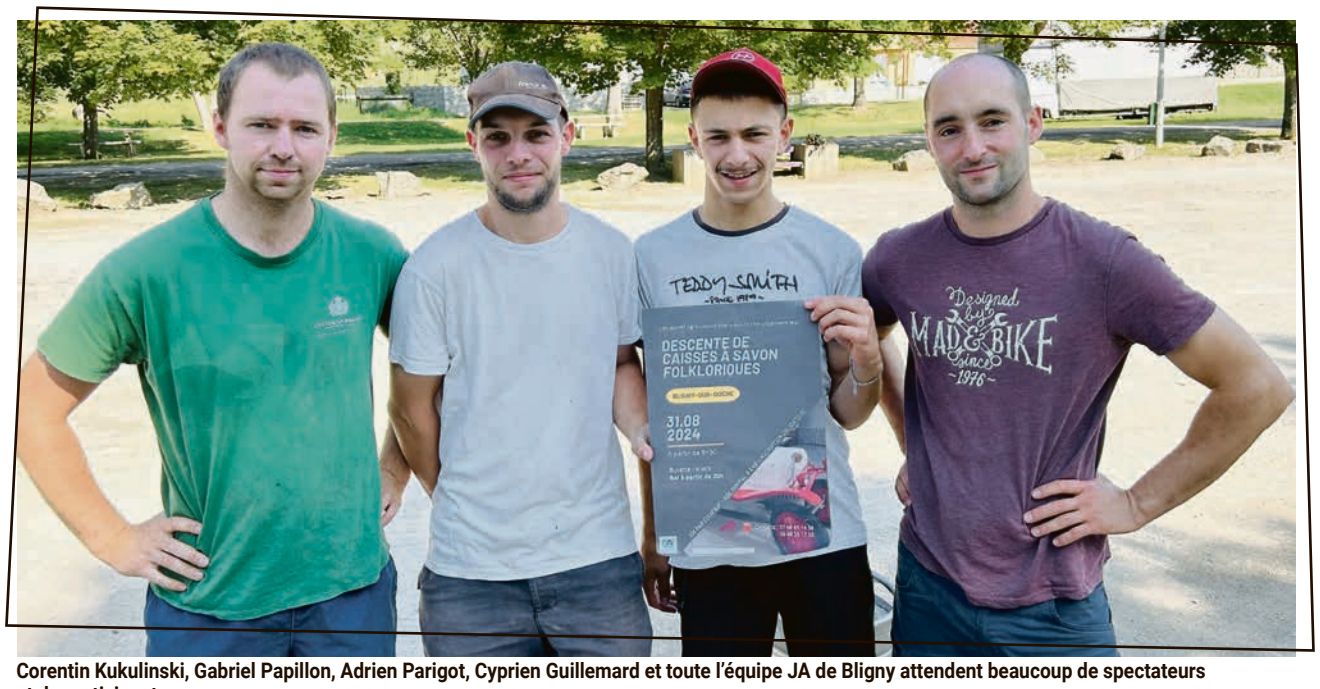
P Gaignet , FDSEA85

LOISIRS

// JEUNES AGRICULTEURS

À vos bolides

Les JA de Bligny-sur-Ouche organisent une course de caisse à savon samedi 31 août.



Corentin Kukulinski, Gabriel Papillon, Adrien Parigot, Cyprien Guillemard et toute l'équipe JA de Bligny attendent beaucoup de spectateurs et de participants.

Annoncée dans nos colonnes il y a plusieurs semaines, la course de caisses à savon des Jeunes agriculteurs de Bligny-sur-Ouche se prépare idéalement. *« Tout se passe très bien pour le moment car nous venons d'atteindre les 20 inscrits ! C'est ce que nous souhaitions au départ. Mais nous pouvons monter facilement jusqu'à 40 participants, alors si de nouvelles personnes sont intéressées, elles peuvent encore se manifester »*, informe Gabriel Papillon, le président du canton JA. L'éleveur du village de Santosse est d'autant plus satisfait que les sponsors répondent eux aussi présent : *« l'idée est de récompenser chaque pilote. Là encore, nous prenons une bonne direction car nous avons déjà pas mal de lots. Si de nouveaux partenaires veulent nous rejoindre, ce sera avec grand plaisir ! »*. Gabriel Papillon rappelle qu'une caisse à savon est un petit véhicule sans moteur, souvent « fabriqué maison », qui se déplace par la seule force de la pesanteur : *« nous avons un super tracé de près de 900 mètres, qui s'élancera en haut de la rue de l'église. Les pilotes arriveront sur la place du village, là où seront proposées une buvette et une restauration. Tout n'est pas encore calé mais je pense que nous décernerons plusieurs titres sortant de l'ordinaire, comme la caisse à savon la plus belle, la plus abîmée, la plus performante et pourquoi pas la plus moche ! »*. De nombreuses bottes de paille seront installées tout au long du tracé, afin d'assurer la sécurité de la course. Le président bélinéen rappelle d'ailleurs plusieurs points importants du règlement : *« chaque caisse devra être équipée de freins, cela va sans dire. Les arceaux de sécurité sont fortement recommandés. Une tenue adéquate, avec des renforts et protections, sera la bienvenue. Il faudra aussi des crochets à l'avant et à l'arrière car des tracteurs remonteront les bolides jusqu'en haut »*. Les JA de Bligny termineront cette journée festive par un jambon à la broche et un nouveau bal, le deuxième de l'été après celui organisé le 27 juillet dans le cadre de la fête foraine de Bligny.

AG

D'une pierre trois coups

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc proposent un repas dans le cadre des nocturnes estivales, événement organisé chaque jeudi soir de l'été dans le canton. Le rendez-vous est donné le 15 août, avec des inscriptions préalables au 07 78 31 75 32. Une jolie structure de paille communique sur cette organisation à l'entrée de Mimeure. Cette même structure avait permis d'annoncer la tenue de la fête départementale de l'agriculture, fin mai, à Is-sur-Tille. Les JA arnétois avaient d'ailleurs remporté le concours de JA21, qui récompensait la plus belle création en la matière. Le panneau avait, entre-temps, servi à annoncer un autre événement : le bal des JA qui s'était tenu le 8 juin, toujours à Arnay.



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Mardi 13 août

// Concert jazz à Beaune

Dans le cadre du festival Scène d'été, venez écouter Blue's and Boogie Project à 19 heures, place Carnot. Le duo composé de Denis Codfert et Pierre-Alexandre Petiot revisite de grands standards du swing, jazz ou boogie ainsi que des compositions avec le groove et le blues comme fils conducteurs, et des accents traditionnels aussi bien que funky.

culture@mairiebeaune.fr

Nièvre

• À partir du 3 août

// Comices de l'année

Comme tous les ans, les comices seront organisés dans le département. Voici les dates et canton concernés cette année : 10 et 11 août Comice de Montsauche-les-Settons ; 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-d'Azy ; 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

• 10 août

// Concours de labour de Luzy

Les JA de Luzy vous convient à leur concours de labour au lieu-dit le Grand Montigny (Millay) chez Laurent et Estelle Gonneau, à partir de 14 h. Buvette tout l'après-midi et restauration sur place le soir.

Renseignements : Charles Brossut, président des JA de Luzy : 06 41 30 90 59.

// Concours de labour de Decize

Les JA de Decize tiennent leur concours de labour à la Varenne du Tronçin (Decize), chez Thierry Gagnerault sur la commune de Decize, ouverture des raies à partir de 11 h 30. En plus, aura lieu course de traîne-culs et moiss'batt cross, jeux gonflables pour les enfants, stands, exposition de matériel, buvette toute l'après-midi et restauration le soir sur réservation.

Renseignements : Valentin Berthier, président des JA de Decize – La Machine : 07 63 08 84 76.

// Concours de labour de Montsauche-lès-Settons

À partir de 9 h, marché de producteurs, démonstration de matériel, concours de labour, course de traîne-culs, auto cross, ateliers et maquillage pour enfants, tours de chevaux et poneys, sculpteur à la tronçonneuse, démonstration de sabots, démonstration de vieilles mécaniques et batteuses, exposition de chiens de chasse, démonstration de tailleur de pierres, estimation d'un pain de 2 m. En fin de journée, spectacle de magie par Caroline Marx. Buvette et restauration proposée sur place. La rencontre se clôturera par une soirée conviviale en partenariat avec le Comité de comice de Montsauche-lès-Settons. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 11 août dans la commune de Montsauche-les-Settons.

Renseignements : Thomas Lemée, président du Comice de Montsauche-lès-Settons : 06 40 51 65 10.

• 15 août

// Concours de labour de Château-Chinon

Les JA de Château-Chinon organisent leur tradition concours de labour au lieu-dit Les Barats (Arleuf). Ouverture des raies à partir de 11 h 30. Restauration ainsi que buvette sur place midi et soir.

Renseignements : Baptiste Flory, président JA de Château-Chinon : 06 48 37 30 96.

// Concours de labour de Saint-Saulge

Les JA de Saint-Saulge proposent un concours de labour à partir de 14 h au lieu-dit Rue des Marolles (Montapas), chez Denis Arlaud. En complément sont organisés une exposition de matériel et un ball-trap. Buvette et restauration le soir sur réservation.

Renseignements : Aurélien Ensargueix, président des JA de St Saulge : 06.47.62.48.99

// Rétromoisson

La Rétromoisson de Saint-Loup-des-Bois, se déroulera le 15 août à partir de 10 h au Musée de la machine agricole (MUMAR). Les visiteurs pourront découvrir des moissonneuses-batteuses de 1928 à 1966. Des démonstrations de battage auront lieu ainsi qu'une parade de tracteurs d'antan. D'autres animations sont prévues comme la découverte des métiers de jadis, les produits du terroir ou encore l'artisanat d'art. Buvette et restauration sur place. Entrée payante.

Renseignements : musee.stloup@orange.fr ou au 03 86 39 91 41.

• 16 août

// Apéro Biodiv'

La Communauté de Communes Les Bertranges organise un apéro biodiv' le 16 août à Beaumont-la-Ferrière (Le Fourneau). Au programme, seront présentés les vins des Côtes de la Charité, en présence des producteurs Christophe et Stanislas Vaurs (Domaine Vaurs). Puis la place et l'usage de l'eau à travers le temps sera discuté. Une dégustation de pain et de fromage locaux sera proposée en complément. Réservation obligatoire auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Renseignements : 03 86 37 99 07

Yonne

• Samedi 17 août

// Marché à la ferme

La ferme aux abeilles, de Christine Busson, à Fouchères (1, le Puits de Fer), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les troisièmes samedi du mois, de juin à septembre, de 15 heures à 19 heures.

• Vendredi 30 août

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredi du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• Jusqu'au 18 septembre

// Balade avec les chèvres

La ferme de Claire (Claire Genet), à Saint-Bris-le-Vineux (Les Champs Galottes), organise des balades avec les chèvres, dans les collines, avec une dégustation de vins et de fromages, tous les mercredis et samedis durant l'été, jusqu'au mercredi 18 septembre. Rendez-vous à 10 h 30, inscription au préalable à accueil@ferme-claire.fr.

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

// CENTENAIRE

Quel visage avait l'agriculture en 1924 ?

1924 marque le centenaire des Premiers Jeux Olympiques de Paris. Mais c'est aussi celui de la création des Chambres d'agriculture en France. L'occasion d'établir un parallèle avec ce qu'était l'agriculture française, il y a cent ans et de découvrir que le contexte politico-économique de l'époque a des résonances troublantes avec notre actualité…

Sur le plan politique, la France de 1924 traverse une crise institutionnelle. Les élections législatives des 11 et 25 mai voient le Bloc national s'effondrer. C'est sous ce nom qu'avaient été élus, en mai 1919, 412 députés du centre et de la droite (sur 613 sièges) notamment conduits par Georges Clemenceau. Cinq ans plus tard, la droite parlementaire s'effondre, l'opinion ne lui pardonne pas sa politique de rigueur budgétaire. Le Cartel des Gauches, qui réunit la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO - ancêtre du Parti socialiste) et les radicaux de gauche emportent la majorité (327) des 581 sièges. Le 11 juin, le Président de la République, Alexandre Millerand, qui avait soutenu la droite modérée, est contraint à la démission. C'est Gaston Doumergue, président du Sénat, qui lui succède. Édouard Herriot est nommé président du Conseil et appelle Henri Queuille pour s'occuper du ministère de l'Agriculture. À cette date, la France est encore agricole et rurale. Ce n'est qu'en 1931-1932 que la population urbaine deviendra majoritaire. Une vingtaine de villes dépassent 100 000 habitants, dont Paris (presque 3 millions)[1].



En 1924, la population française est encore majoritairement rurale.

Ilbusca

Des préoccupations très actuelles

Fin juin - début juillet 1924, une grande question agite le monde agricole : « Quelle va être notre politique du blé ? », interroge le bimensuel l'Agriculture nouvelle *(lire encadré)*, sous la plume d'André Courtin, vice-président de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France. En cause, les coefficients multiplicateurs sur les droits des matières premières qui doivent être reconduits ou supprimés le 1er août, mais aussi la baisse des surfaces. *« Depuis 1913,* écrit-il, *la culture du blé en France a diminué : 6,5 M d'hectares à cette date, 5,4 aujourd'hui. En 1923, 5,5 M d'ha avaient été ensemencés en blés. Depuis 1923, la progression, s'est arrêtée. 100 000 ha de moins, c'est une diminution de 1,5 M de quintaux dans notre récolte. C'est plus de 100 millions* (de francs, ndlr) *que nous serons obligés de débourser en supplément pour notre nourriture »*. Dans le même temps, nos concurrents font rage : le Canada a augmenté ses emblavures de 50 %, doublant son étendue et sa production, les États-Unis ont augmenté leurs surfaces de 15 % … *« Tel est le bilan de la culture mondiale du blé : déficit en Europe, excédent en Amérique, tout prêt à nous envahir »*. Une question d'autonomie et de souveraineté agricole et alimentaire en quelque sorte : *« La France s'éloignera de plus en plus de ce but qu'elle touchait du doigt, si nécessaire à sa prospérité et à sa sécurité : produire tout le pain que réclame sa population »*, souligne André Courtin. Dans un autre article publié le 28 juin 1924, l'ingénieur agricole Abel Beckerich lance un cri d'alarme : *« Pour maintenir l'équilibre de nos cultures, faisons appel à la main-d'œuvre étrangère »*. En 1924, près 80 000 ouvriers étrangers traversent les frontières pour aider aux travaux agricoles (4 500 travailleurs étrangers détachés en moyenne depuis 2022, ndlr). Ils sont Belges, Polonais, Tchécoslovaques, Italiens, Suisses, Néerlandais, Espagnols, Portugais. En 1923, 67 288 ouvriers agricoles étrangers (dont 25 797 Polonais et 22 162 Espagnols) et 9 783 ouvriers forestiers (dont 5 084 Italiens et 3 489 Portugais) sont venus en France pour y travailler occasionnellement.

> ***« En 1923, 67 288 ouvriers agricoles étrangers sont venus en France pour y travailler occasionnellement. »***

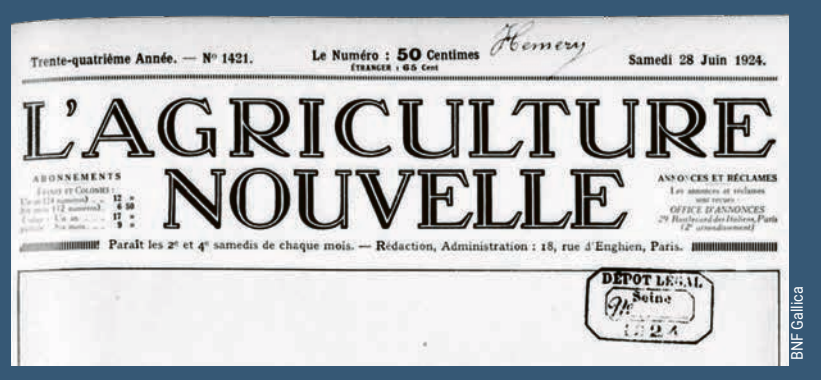
Vin et prohibition

D'autres articles de l'époque nous rappellent les vicissitudes actuelles : Que faire devant une vigne grêlée ? *« Dernièrement le Bordelais a été gravement atteint »* rapporte le journaliste Paul Thiéry qui suggère : *« Ne pouvant empêcher la grêle, assurons-nous contre elle »*. Autre constat amer : *« nous ne produisons pas assez de pommes de terre »* en France, regrette les participants au Congrès de la pomme de terre qui s'est tenu à Limoges. Le sentiment d'inquiétude vise aussi les viticulteurs français qui sont victimes de la politique de prohibition aux États-Unis. Depuis 1920 (et jusqu'en 1933) un amendement à la Constitution des États-Unis interdit la fabrication, le transport, la vente, l'importation et l'exportation de boissons alcoolisées. Pour *« organiser rationnellement »* et compenser le manque à gagner américain, Bertrand de Mun, secrétaire général de la Commission d'exportation des vins de France, a l'idée de valoriser la production viticole à travers un « Film des grands vins de France », qui présente ses vignobles (Touraine, Anjou, Champagne, Rhône, Alsace, Bourgogne, Bordelais…) et tous les paysages qui les accompagnent. Il faut alors que le vin de France se montre *« partout. Il est inégalable et inégalé »*, s'enflamme le journaliste Anselme Laurence.

Christophe Soulard

(1) Source Agence nationale de la cohésion des territoires

L'Agriculture nouvelle



Trente-quatrième Année. — N° 1421. Le Numéro : 50 Centimes Samedi 28 Juin 1924.

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Paraît les 2e et 4e samedis de chaque mois. — Rédaction, Administration : 18, rue d'Enghien, Paris.

DÉPOT LÉGAL Seine

BNF Gallica

Le bandeau de Une de l'Agriculture nouvelle du 28 juin 1924.

Créé le 25 avril 1891, L'Agriculture nouvelle est le supplément agricole du Petit Parisien lui-même l'un des principaux quotidiens français avec Le Petit Journal, Le Matin, et Le Journal.
Au début des années 1920, Le Petit Parisien, plutôt anticlérical et de gauche, tire à environ deux millions d'exemplaires par jour, ce qui est alors le tirage le plus élevé au monde.

L'Agriculture nouvelle paraît les 2e et 4e samedis de chaque mois. Chaque numéro coûte 50 centimes, l'abonnement annuel, 12 francs.
Il est remplacé en 1941 par Le Fermier agricole.